

SERVICES	
Abonnement 1 an	18
Abonnement 6 mois	10
Abonnement 3 mois	5,50
Carton	10
Multipage	17
Photocopie	17
Reproduction	17
Spécialité	18

TÉLÉMATIQUE	
● Ligne directe vers les journaux	18
● Ligne directe vers les journaux	18
● Ligne directe vers les journaux	18
● Ligne directe vers les journaux	18
● Ligne directe vers les journaux	18
● Ligne directe vers les journaux	18
● Ligne directe vers les journaux	18
● Ligne directe vers les journaux	18
● Ligne directe vers les journaux	18
● Ligne directe vers les journaux	18

La guerre du Golfe La pression irakienne s'accroît sur tout le front

Un communiqué des officiers en vue de repousser les troupes irakiennes dans les positions qu'elles occupent en ce moment dans le sud du front, dans la région de Zoubaïbi. Les troupes irakiennes ont subi le retrait de leurs forces du sud du front, près de Zoubaïbi.

La révolte en Cisjordanie et à Gaza Deux jeunes Palestiniens été tués par l'armée israélienne

Deux jeunes Palestiniens ont été tués par l'armée israélienne dans la région de Gaza. Les autorités israéliennes ont déclaré que les deux jeunes hommes ont été tués en luttant contre des soldats israéliens.

NEUBAUER
VOUS PROPOSE
votre **405**
livraison immédiate
avec l'intérieur en cuir
GRATUIT

Escalade en Arménie

Un nouveau degré a été franchi dans l'escalade de la tension en Transcaucasie soviétique avec le vote quasi unanime, par les députés du Haut-Karabakh, d'une motion proclamant unilatéralement le rattachement de leur région à l'Arménie. Comme il était à prévoir, cette décision a été aussitôt déclarée « nulle et non avenue » par les autorités d'Azerbaïdjan, qui l'estiment contraire aussi bien à la Constitution de leur République qu'à celle de l'URSS.

Un entretien avec M. Jean-Pierre Chevènement

« La France, promesse d'une Europe de la défense »
A Luxeuil, où il s'est fait présenter, le mardi 12 juillet, les Mirage 2000-N armés d'un missile nucléaire préstratégique, M. Mitterrand a annoncé la convocation d'un conseil de défense pour examiner, le 20 juillet, le calendrier d'exécution de la programmation militaire 1987-1991.

Le « ticket » démocrate pour l'élection américaine M. Dukakis fera équipe avec un conservateur texan

Après des semaines de tergiversations et de calculs minutieux, le candidat démocrate à l'élection présidentielle américaine, M. Michael Dukakis, a finalement choisi comme coéquipier sur le « ticket » de son parti le sénateur du Texas Lloyd Bentsen. Choix semble-t-il purement « stratégique », M. Bentsen étant aussi conservateur que M. Dukakis est libéral.



Lire page 4 Article de JAN KRAUZE.

Prélèvements sur la fortune et revenu minimum Les centristes veulent « tester » l'ouverture lors du débat sur l'impôt de solidarité

Le gouvernement devait adopter, au conseil des ministres du 13 juillet, deux projets de loi importants. L'un prévoit d'instituer un « impôt de solidarité sur la fortune » (ISF), l'autre de créer un revenu minimum d'insertion. Le débat sur l'ISF qui aura lieu à l'automne au Parlement sera aux yeux des centristes un « test de l'ouverture ». C'est ce qu'a déclaré, le 12 juillet, M. Pierre Méhaignerie, au nom du groupe de l'Union du centre (UDC), qu'il préside.

Les thérapies de la pauvreté

Beaufort de notre envoyé spécial
« Nous revendiquons l'expérimentation. Nous pouvons nous tromper mais d'autres, ailleurs, trouveront une solution. Nous devons être modestes et ne pas penser qu'avec le revenu minimum nous allons régler le problème de la pauvreté en France ».

L'attentat contre le « City-of-Poros » Sur une piste palestinienne

L'enquête sur l'attentat commis à bord du navire de croisière grec « City-of-Poros » progresse difficilement mais semble s'orienter vers une piste palestinienne. Trois hommes et une femme, qui étaient en possession de passeports de pays arabes, sont recherchés par la police.

Ainsi, une bonne partie des demandes souvent audacieuses présentées par l'Estonie (autonomie financière, réforme de la planification dans un sens beaucoup plus conforme aux intérêts nationaux, limitation de la russification démographique et linguistique, etc.) n'ont pas été reprises dans la résolution « ad hoc » adoptée par la conférence, ou n'ont été mentionnées que d'une manière très atténuée. Une session plénière du comité central devrait se pencher sur la « question nationale » dans les prochains mois, mais l'on ne voit pas très bien à ce stade en quoi elle pourrait innover.

L'organisation de l'Elysée
La nouvelle panoplie du président.
PAGE 10

Rebondissement de l'affaire Michel Droit
M. de Chaisemartin, principal collaborateur de M. Hersant, inculpé de corruption.
PAGE 21

Chronique de 1789
La chute de Loménie de Brienne.
PAGE 2

Le Monde
ARTS ET SPECTACLES

- Avignon : « Pinton », une création de Philippe Manouy.
- « Armida », à Aix-en-Provence. ■ Holbein le Jeune à Bâle.
- Clichés du XIX^e siècle à Orsay et au CNP.

Pages 13 à 15

Le sommaire complet se trouve en page 28

**BIENVENUE
DANS UN MONDE
DE PROGRES,
D'INNOVATION,
D'AVENIR.**

RHÔNE-POULENC

CHRONIQUE DE 1789 L'ANNÉE SANS PAREILLE

3. La chute de Loménie de Brienne

25 août 1789

La réunion des Etats généraux est peu à peu devenue la revendication de tous les sujets du royaume. Y compris des représentants de la noblesse et du clergé, qui ne pressentent pas qu'ils en seront les victimes. Principal ministre de Louis XVI, Loménie de Brienne tente d'en retarder la convocation. En vain. Un arrêt du Conseil royal les fixe au 1^{er} mai 1789. De quoi calmer le jeu ? Pas vraiment.

par MICHEL WINOCK

LES événements du Dauphiné avaient ouvert une brèche. Là, contrairement à ce qui se passait dans le reste de la France, la révolte des notables avait été relayée par les entreprises du Tiers Etat, auxquelles Jean-Joseph Mounier avait prêté ses idées et Antoine Barnave l'éloquence de sa plume. L'assemblée de Vizille fut un immense écho à travers le pays. Il devenait évident que la résistance des parlements était une phase dépassée dans le conflit qui opposait le pouvoir central aux sujets de Sa Majesté : le roi risquait de se heurter non plus à la coalition des privilégiés, mais à un soulèvement national. « Tandis que certains alléguent, écrit Barnave, l'aristocratie était sans encore en insurrection contre la reine, la province de Dauphiné réclamait les droits du troisième ordre et, mettant en avant les grandes questions du doublement du Tiers et de la délibération par tête, posait les premières bases d'une révolution démocratique. » La convocation des Etats généraux, promise dans un avenir incertain, allait cristalliser tous les espoirs.

Par un étrange aveuglement, tout le monde en effet, y compris ceux qui n'avaient nul intérêt, finit par le vouloir, au fédéra de les vouloir. Tel était le cas notamment du principal ministre, Loménie de Brienne. Ce grand personnage, descendant d'une non moins grande famille, qui avait les faveurs de la reine, symbolise assez bien les contradictions des couches dirigeantes à la veille de la Révolution. Par ambition, il avait choisi la carrière ecclésiastique, cela en dépit de son droit d'aînesse qu'il abandonna à son frère, et de ses sympathies philosophiques qui faisaient de lui un archevêque de Toulouse pas très catholique. Malgré le relâchement de ses mœurs, il passait pour excellent administrateur ecclésiastique. Il fut retenu loin des conseils par Louis XVI, qui n'appreciait pas son impérialisme, mais il avait su gagner l'estime de Marie-Antoinette, dont l'entremise zélée fit passer les résistances de Louis : en mai 1787, il devenait chef du conseil des finances.

Ce choix n'était pas arbitraire. Face à Calonne, il avait fait figure de chef de l'opposition. Calonne remercié, il était logé que qu'on l'appellât. Devenu principal ministre, ayant le sens de la famille, il fit son frère, le comte de Brienne, ministre de la guerre. Entre-temps, il avait rompu des lances avec le Parlement de Paris, émis des emprunts pour renflouer un Trésor défilé, tout en se faisant attribuer l'avantageux archevêché de Sens. Au passage, pour désarmer l'opposition des parlementaires, il avait rendu aux protestants leurs droits civiques et politiques. Très vite cependant, la nécessité d'une réforme fiscale en profondeur s'imposa à lui comme à son prédécesseur, d'où résultèrent, comme on l'a vu, le conflit ouvert avec les magistrats, les édits de Mai et tout le bruit qui s'ensuivit.

Pour calmer ses adversaires, Brienne, en juillet, avait promis la réunion des Etats généraux. A vrai dire, il s'en défiait, sachant trop le risque que l'exhumation de cette vieille coutume faisait courir au pouvoir royal, et donc à celui des ministres. Dans une lettre adressée à M. de Marbeuf, archevêque de Lyon, il écrivait : « J'ai souvent dit au roi : Ne paraissez pas éloigné de convoquer vos sujets, mais retardez cette convocation le plus que vous pourrez : votre autorité ne peut qu'y perdre, et votre royaume qu'y gagner fort peu... »

Cependant, cette petite leçon de machiavélisme ordinaire, il devenait chaque jour plus difficile de la suivre à la lettre, tant l'espoir placé dans les futurs Etats se transformait en exigence universelle. Que cette réunion ait été retardée, mais que cette réunion ait eu lieu, tel était le vœu de tous les Français, et peut-être ne fallait-il

pas être grand clerc pour le pressentir. Justement, les grands clercs n'en curent pas plus l'intuition que les grands noms de la noblesse, et Brienne, loin de pouvoir s'assurer de leur appui, fut contraint bientôt par leur rébellion de ne plus reporter la convocation des Etats généraux aux calendes grecques.

MÊME le clergé, qu'il croyait contrôler, lui fit faux bond. Réunis dans une assemblée extraordinaire, au lendemain des édits de Mai, ses représentants avaient à débiter sur une provision de 8 millions de livres, demandée par le roi, en attendant l'estimation de ses biens. Remontrances du clergé publiées le 15 juin : ses biens sont consacrés à Dieu et aux pauvres ; le clergé seul peut estimer la quotité des dons à consentir à l'Etat. Pour l'heure, vu la difficulté des temps, il ne pouvait verser les 8 millions demandés ; le roi devait se contenter de 1 800 000 livres. Pis : le clergé prenait parti en faveur des parlements abaissés et contre la cour plénière instaurée : « Notre silence serait un de ces crimes dont la nation et la postérité ne voudraient jamais nous absoudre. » Abbés, évêques et chanoines savaient, comme d'autres, couvrir leur intérêt particulier de l'intérêt général.

Quant au deuxième ordre, la noblesse, il était directement visé par la réforme judiciaire : non seulement la noblesse locale fournissait la majeure partie du personnel des cours souveraines, mais les justices seigneuriales étaient elles-mêmes menacées par l'espèce de professionnalisme de la justice criminelle qu'impliquaient les édits. En Bretagne, la solidarité de la noblesse avec le parlement fut particulièrement active. Chateaubriand nous raconte dans les *Mémoires d'outre-tombe* comment, à cette occasion, il fit son apprentissage politique. Une assemblée houleuse à Rennes : « On montait sur les tables et sur les fauteuils ; on gesticulait, on parlait tous à la fois. » Une déclaration solennelle contre la Cour plénière ; douze gentilshommes députés à Paris pour la donner au roi : « A leur arrivée à Paris, on les coffra à la Bastille, d'où ils sortirent bientôt en façon de héros ; ils furent reçus à leur retour avec des branches de lauriers. » Toute cette agitation, soutenue par des écrits moqueurs, vengeurs, sulfureux, conçus, comme l'observe dans ses *Souvenirs* le marquis de Bouillé, « dans le sein même de la Cour et de la plus haute société », eût pu encore être maîtrisée, n'eût été la situation effrayante du Trésor. Faute du soutien des puissances, la menace de banqueroute allait contraindre Brienne, quel qu'il en soit, à recourir aux Etats généraux.

Définissant la pureté de ses intentions, il avait dit au roi sa réponse du 6 juillet au clergé : « Je n'ai point entendu substituer à

« Les troubles du moment nécessitent ma retraite. Je le sens comme Sa Majesté. J'ai cherché, dans tout ce que j'ai fait, les intérêts du roi : voilà ma justification. »

la nation une cour, dont les membres tiendraient de moi leurs pouvoirs et leurs fonctions. Nulle cour ne peut représenter la nation, qui ne peut être que par les Etats généraux. » A cet effet, Loménie de Brienne demandait aux états provinciaux et aux assemblées provinciales de faire connaître leur avis sur les modalités de la convocation. De date, il n'était pas encore question. La manœuvre restait dilatoire. Mais la crise du Trésor, au début d'août, était trop avancée pour qu'il pût s'imaginer calmer les esprits avec de l'eau bénite.

Pour maintenir le budget de 1788 en équilibre, Brienne n'avait plus à sa portée que des expédients, emprunts à court terme et autres tours de passe-passe. L'équilibre n'était que dans les livres ; dans les faits, la recette était purement abstraite, et, au début du mois d'août, le premier commis des finances Gojard révélait au ministre principal que la caisse était vide. Pour le plus pressé, Brienne alla jusqu'à utiliser les épingles de la caisse des invalides et détourner le produit d'une loterie qu'on venait d'ouvrir en faveur des victimes de la grêle... Pour rassurer les détenteurs de capitaux, il fallait créer un choc psychologique. Le 8 août, un arrêt du Conseil fixa la convocation des Etats généraux au 1^{er} mai 1789, et suspendit l'établissement de la Cour plénière. Mais l'heureux effet de cette décision fut contrarié par l'urgence : Brienne dut recourir à l'emprunt forcé. Une bonne partie des paiements de l'Etat ne furent jusqu'au 31 décembre 1788 en billets du Trésor royal portant intérêt à 5 %. L'arrêt du Conseil qui en décide date du 16 août ; il déclenche un accès de fièvre publique.

La reine, protectrice de Brienne, pense alors lui adjoindre Necker, dont la popularité reste grande dans l'opinion depuis son passage aux affaires, sept ans plus tôt. Elle charge son confident, le comte de Mercy, de la négociation. Celle-ci était malaisée :

Brienne se sentait désemparé ; Necker redoutait d'être associé à l'impopularité de l'archevêque ; le roi ne priait guère le banquier parpaillot dont il s'était débarrassé en 1781 et qu'il avait exilé par lettre de cachet l'année précédente, pour avoir écrit un mémoire accusateur contre son ministre Calonne... « Je crains, écrit Marie-Antoinette à Mercy, le 19 août, que l'archevêque ne soit obligé de partir tout de suite, et alors quel homme prendre pour mettre à la tête de tout, car il en faut un, surtout avec M. Necker ? Il lui faut un frein. » Et la reine de commenter : « Le personnage au-dessus de moi n'en est pas un état, et moi, quelque chose qu'on dise et qui arrive, je ne suis jamais qu'en second ; et malgré la

confiance du premier, il me le fait sentir souvent. » Brienne propose donc à Necker le contrôle général des finances, mais celui-ci, quitte à revenir sur affaires, n'entend pas hypothéquer sa liberté d'action.

L'OMÉNIE DE BRIENNE doit se faire une raison : seule sa démission donnera un peu d'air au gouvernement. La reine, elle-même poussée par la coterie des Polignac autour du comte d'Artois, l'a convaincu de cette nécessité, tout en lui gardant sa confiance. Il tire donc sa révérence, non sans empocher pour cause de bien-être une confortable indemnité, évaluée à 800 000 F de revenus en pensions ou bénéfices. En plus, il se fait promettre le chapeau de cardinal, et, népotisme oblige, obtient que le jeune abbé de Brienne sera son coadjuteur à l'archevêché de Sens, tandis que sa nièce, M^{me} de Canis, aura une place de dame d'honneur à la Cour. L'académicien qui, chez lui, sait toujours manier la plume envoie à la reine cette jolie lettre pour prendre congé : « Les troubles du moment nécessitent ma retraite. Je le sens comme Sa Majesté. J'ai cherché, dans tout ce que j'ai fait, les intérêts du roi : voilà ma justification. J'ai trouvé des opposants : voilà ma peine. J'emporte l'estime de Vos Majestés, et ma retraite n'est pas une disgrâce : voilà ma gloire et ma consolation. » Marie-Antoinette le rassure tout à fait sur ses sentiments : « C'est toujours avec plaisir que la reine saisira l'occasion de témoigner ses bontés à M. l'archevêque. »

Rideau. Dès que la nouvelle du départ de Loménie de Brienne est connue, la joie fait sortir les Parisiens de chez eux ; ils brûlent son effigie sous la statue d'Henri IV. La place Dauphine devient pour quelque temps le rendez-vous d'une jeunesse railleuse, bruyante et démonstrative. La chanson populaire ne fait pas défaut :



Les effigies de M. de Brienne et du garde des Sceaux Lamoignon, brûlées par le peuple de Paris.

Pour gouverner la France Point ne faut de prélat, Cette mandite engence Abattra l'Etat (bis) Richelieu, Mazarin, Ne valaient tous deux rien : En malice profonde, Brienne encore abonde, Sa face rubiconde Est face de fripon, Fripon, fripon, Et aussi (bis), Lamoignon.

Le 27 août, une gravure circulaire, qui représente la France sous les traits d'une femme dont le sein est poigné par un prêtre ; le sang qui gicle retombe en lui formant un chapeau de cardinal. Le lendemain, les premiers heurts violents ont lieu avec les soldats du guet. Le 29, une foule menaçante se dirige vers l'hôtel du comte de Brienne, frère de l'archevêque et toujours ministre de la guerre, ce tenté d'y mettre le feu. Les forces de l'ordre doivent tirer. Le 30, gardes-françaises et gardes suisses, sous le commandement du maréchal de Biron, doivent user de leurs armes pour rétablir l'ordre.

Le 26 août, Jacques Necker était entré au Conseil muni du titre de directeur général des finances. Le 27, il était fait ministre d'Etat. Dans la liesse populaire, le soulagement provoqué par le départ de Brienne se confondit avec le bonheur de voir revenir l'ancien ministre. Sa popularité était due à sa gestion lors de son passage au pouvoir, mais aussi à son talent de publiciste habile à défendre sa réputation, désosser les abus de l'Etat, et prêt à s'attendrir sur le sort des indigents. Sa retraite avait été accompagnée d'hommages venus de tous côtés. Le peu de cas qu'on fit de ses successeurs, Joly de Fleury, Ormesson, Calonne, ajouta encore à sa gloire. Il était devenu l'homme providentiel. Louis de Bouillé, qui ne l'aime pas, écrit : « Tous les vœux et toutes les espérances se tournaient en ce moment vers M. Necker, de même que, dans les maladies compliquées et invétérées, on a recours aux empiriques. »

DE fait, la maladie était grave : les caisses sonnaient creux, le crédit était nul, la disette entretenait un état de misère qui risquait d'attiser la révolte... On pouvait, certes, rêver mieux pour un retour en grâce ! Mais la non-venue de Necker provoqua un subit regain de confiance — mot-cé

Sur France-Culture, à 19 h 30, du lundi au vendredi, MICHEL WINOCK commente avec un historien chaque épisode de cette chronique de 1789. Mercredi 13 juillet : « La chute de Loménie de Brienne », avec Roger Dupuy Jeudi 14 juillet : « La Société des Trente et l'opinion publique », avec Roger Dupuy.

de toutes les conjonctures financières ! Sa rentrée fit remonter en vingt-quatre heures les effets publics de 30 %. D'esprit généreux, convaincu de son utilité à la cause de l'Etat, il peina 2 millions dans sa propre fortune pour les prêter au gouvernement. L'exemple fut suivi : les notaires de Paris, notamment, firent une avance de 6 millions au Trésor. Vallée qui vaillait, il allait maintenir le monarque à flot jusqu'à la réunion des Etats généraux. Il pouvait donner carrière à toutes ses ressources de banquier qui avait su faire fortune, non pas comme les fermiers généraux en se payant sur le dos des contribuables — la ferme étant la source habituelle des grandes fortunes, — mais dans de grandes spéculations commerciales, où il avait gardé une réputation intacte d'honnêteté. Sa maison, depuis son mariage en 1764, était ouverte aux plus brillants esprits de son temps. La philanthropie ambiante, sa religion protestante, le commerce qu'il entretenait avec les Lumières, lui avaient inculqué le goût du bien public. Mais Necker, ministre désintéressé et homme de finances averti, n'était peut-être pas exactement de l'étoffe des grands chefs d'Etat. Un caractère indécis, un désir de plaire à tous, peut-être une ostentation excessive de ses propres dons, venaient le prédisposer à un optimisme naïf. Des futurs Etats généraux, il croit devoir être le tuteur accepté. En fait, un engrenage implacable est en place, qu'un moment venu il ne saura maîtriser.

A la fin d'août 1788, l'absolutisme paraît avoir perdu une bataille décisive. Les notables ont été à l'origine de son ébranlement. Depuis le seizième siècle, clergé, noblesse d'épée, noblesse de robe, ont dû subir la montée irrésistible du pouvoir monarchique, qui a su jouer contre eux de tous les moyens : les sinécures versailles, aussi bien que les embastillements. Ils ne sont pas fichés de la faiblesse nouvelle du pouvoir royal, à la faveur de laquelle ils espèrent recouvrer leurs anciennes prérogatives. Mais le problème financier qui ronge la monarchie a contraint celle-ci à la réforme. Or, dans un sursaut équivoque, les parlements, le clergé, la noblesse, sont dressés contre les ministres du roi. Dans ce conflit, où les uns et les autres atterment dans le succès, un mot d'ordre s'est imposé : les Etats généraux. Evocation russe. Personne, ni du roi ni des parlements, qui les premiers en parlent, ne désire réellement la convocation des représentants des trois ordres. Mais l'enchaînement des événements y oblige la royauté, ses applaudissements candides des aristocrates. Chateaubriand résume d'une formule ce que les notables avaient déclenché sans le vouloir : « Nous triomphons de la Cour dont tout le monde triomphait, et nous tombons avec elle dans le même abîme. »

Demain : La Société des Trente et l'opinion publique (automne 1788).

Publicité for 'L'Algerie n'est pas favorable' and 'L'Algérie n'est pas favorable à l'union politique avec la Libye'. Includes text about political union and a small illustration of a person.

Amériques

ÉTATS-UNIS : mécontentement des partisans du pasteur Jackson

M. Dukakis choisit un conservateur texan comme candidat à la vice-présidence

WASHINGTON
de notre correspondant

Sur le papier, c'est un choix brillant, un « coup de génie », comme se sont écrits, enthousiastes, certains responsables du Parti démocrate en apprenant que le choix de M. Dukakis s'était porté sur le sénateur Lynd Bentsen. L'homme est certes à peu près inconnu du grand public, mais il devrait en principe apporter au gouverneur du Massachusetts, déjà grand favori, tout ce qui lui manque pour devenir à coup sûr président des États-Unis à l'automne.

M. Dukakis est un homme du Nord-Est, M. Bentsen est Texan. Le gouverneur est un « libéral » — ce qui signifie, en gros, aux États-Unis un homme de gauche. — Le sénateur sudiste est, lui, franchement conservateur, multimillionnaire de surcroît et très en phase avec le « big business ». M. Dukakis est fort de son expérience de gouverneur, mais ignore à peu près tout de Washington. M. Bentsen est au contraire l'une des grandes figures du Sénat, dont il préside la puissante commission des finances : c'est, par excellence, un « insider », comme on dit

ici, un homme qui connaît « l'intérieur » ou le dessous des choses. De plus, ce qui est peut-être son atout majeur et qui fait pencher la balance en sa faveur, M. Bentsen a battu M. George Bush, lui-même Texan d'adoption, lorsque ce dernier a tenté de se faire élire au Sénat en 1970 — et il a gardé le siège depuis. Par coïncidence, M. Dukakis défie donc son adversaire sur son propre terrain, le Texas, qui, en toute logique, aurait dû lui revenir. Or le Texas est un État d'importance considérable, si stratégique même qu'aucun démocrate n'a jamais par ailleurs fort bien pourvu, de M. Dukakis.

Détail supplémentaire, mais nullement négligeable : la législation locale permet à M. Bentsen de faire en même temps campagne pour la vice-présidence et pour le renouvellement de son siège au Sénat : c'est-à-dire, en pratique, de collecter des sommes considérables (d'autant qu'il est un grand expert en la matière) auprès des différents groupes d'intérêt pour financer sa propre campagne sans tirer sur la chaîne, par ailleurs fort bien pourvue, de M. Dukakis.

Et puis, et cela non plus n'est pas à dédaigner, M. Bentsen présente

fort bien, il a un visage avenant et une haute stature, qui manquent de toute évidence à M. Dukakis. Le gouverneur, avec sa grosse tête sérieuse sur un corps qui paraît curieusement étriqué, fait un peu petit garçon — surtout quand il se met en culottes courtes pour faire du jogging devant les caméras. À ses côtés, le digne sénateur campe admirablement les pères nobles.

Enfin, cette association entre un homme du Massachusetts et un autre du Texas évoque un souvenir vieux maintenant de vingt-huit ans, mais qui appartient à la légende américaine : en 1960, John Kennedy choisissait comme coéquipier Lyndon Johnson. La similitude, sur laquelle a pesamment insisté M. Dukakis en présentant son collègue, n'est pas paritaire.

Les boîtes de John Kennedy, surtout de John Kennedy « tel que l'éternité le fit », semblent encore un peu vastes pour le candidat Dukakis, et Lynd Bentsen est loin d'avoir, au sein du Parti démocrate, le poids qu'avait en son temps Lyndon Johnson. Mais le couple d'aujourd'hui peut espérer tirer quelque avantage de cette évocation d'un des grands mythes.

Juste-à donc, tout est parfait, et l'on se demande presque comment

M. Dukakis aurait pu choisir quelqu'un d'autre que cet homme qui a appris par un coup de téléphone de la bonne nouvelle à 6 h 30 du matin, mardi, alors qu'il se rasait. Parmi tous les « presentis », ceux auxquels M. Dukakis avait envoyé, au cours des jours précédents, de ses conseillers agissant en qualité de sergent recruteur et d'examineur, le sénateur du Texas passait pourtant pour l'un de ceux qui avaient le moins de chances, et moins de 1 % des électeurs démocrates souhaitaient le voir figurer sur le ticket, contre 23 % pour le pasteur noir Jesse Jackson, suivi à bonne distance de l'ancien astronaute, John Glenn, et du sénateur Albert Gore, rival de M. Dukakis, défait au cours des primaires.

L'homme du big business

En choisissant par ce choix, peu attendu, M. Dukakis renforce son image d'homme d'autorité qui ne se laisse pas porter par la vague. C'est encore, si l'on veut, un bon point. Mais ce qui est peut-être un peu moins bon c'est que, en décidant d'équilibrer de cette manière le ticket, le candidat à la présidence a

peut-être poussé le bouchon un peu loin. Car, à y regarder d'un peu plus près, les deux hommes sont en fait plus que « complémentaires » — ils sont, à bien des égards, l'opposé l'un de l'autre, y compris sur certaines questions fondamentales, et une partie de l'opinion risque de s'interroger, même si on sait bien qu'en pratique le président est le seul à décider, le vice-président n'étant utile, pour l'essentiel, que le temps d'une campagne.

Il n'empêche : M. Bentsen, au Sénat, s'est régulièrement prononcé pour tous les programmes d'armement de M. Reagan, pour l'aide aux « contras » du Nicaragua, et il est partisan de la peine de mort. M. Dukakis est contre tout cela.

Dans la féroce campagne qui l'a opposé, en 1970, à M. George Bush, M. Bentsen a essayé de tourner son rival sur sa droite, et il s'est toujours moqué au moins très écopé à défendre les intérêts des industriels, des banquiers, des assureurs et des producteurs de pétrole. À la commission des finances, il a tout fait pour multiplier les exonérations ou les baisses d'impôt en leur faveur. Au contraire, M. Dukakis est un quotidien libéral du Texas. M. Bentsen est pur et simplement « un politicien du big business ».

Vieux routier du Congrès, l'actuel candidat à la vice-présidence ne s'est pas privé d'utiliser sans vergogne les « ficelles » du métier : il a même établi un record historique en recevant, en cinq ans, 1,5 million de dollars de « dons » de la part de divers groupes d'intérêt représentés par des « comités d'action politique » — comités à l'existence desquels M. Dukakis se dit feroçement hostile.

M. Bentsen avait même imaginé une formule originale, simple et rapide : il avait proposé à deux cents lobbyistes — représentants attirés de groupes d'intérêt — de participer chaque mois avec lui à un petit déjeuner au cours duquel ils pourraient lui exposer leurs préoccupations, mais après avoir versé dix mille dollars. L'affaire avait été ébruitée dans la presse, et M. Bentsen avait aussitôt fait machine arrière, concédant qu'il avait fait là « une grosse erreur ». Erreur de toute évidence pardonnée par un Michael Dukakis qui passe pourtant pour un rigoriste vertueux.

L'insulte faite à « Jesse »

Tout cela n'est pas vraiment de nature à enthousiasmer, outre autres, la « gauche » du Parti démocrate, et en particulier les partisans, noirs et blancs, de Jesse Jackson. Mais ce qui est sans doute encore beaucoup plus grave, dans l'immédiat, c'est que la manière dont

M. Dukakis a choisi son coéquipier a été ressentie comme une véritable insulte au pasteur noir.

« Jesse », qui a réuni sur son nom des millions de voix, obtenu plus de mille délégués pour la Convention, et a été la vedette incontrastée des primaires, avait dit et redit qu'il estimait avoir gagné le droit d'être pris en considération pour la vice-présidence ; mais, parmi tous les présents, il a été le dernier à recevoir la visite de l'« agent recruteur » de M. Dukakis, M. Paul Brownstein. Et surtout, il a été le seul à ne pas avoir été prévenu par M. Dukakis, une fois le choix de ce dernier annoncé : il a appris la nouvelle de la bouche d'un journaliste, en arrivant mardi matin à Washington.

Pourquoi avoir traité de la sorte un homme dont tout le monde connaît l'extrême susceptibilité ? L'entourage de M. Dukakis fait valoir qu'il s'agit d'un impair fortuit, d'un concours de circonstance, — sans doute, mais c'est tout de même surprenant de la part d'une équipe extraordinairement bien organisée, où tout est prévu et minuté.

Naturellement, tout le monde savait bien que Jesse Jackson ne figurerait pas sur le ticket : comment imaginer que M. Dukakis risquerait de perdre, presque à coup sûr, l'élection pour les beaux yeux du pasteur et de ses partisans. Mais même si la manière dont « Jesse » a été « remis à sa place » peut satisfaire une partie appréciable de l'électorat démocrate, l'affaire apparaît comme une extraordinaire bourde politique, dont les effets se sont fait immédiatement sentir.

Le pasteur lui-même, dissimulant d'un demi-sourire son orgueil blessé, a déclaré en prononçant ses mots : « Je me contrôle trop, je suis trop noir pour être en colère » — et la séquence n'a pas fini d'être pensée et repensée sur les écrans de télévision. En réalité, ont confié ceux qui l'ont approché en privé, il est absolument furieux.

Ses partisans, y compris des responsables importants de sa campagne, ne se privent pas eux de laisser scier leur ressentiment, et même de brandir des menaces : « Après tout, il ne faut pas croire que nous sommes obligés de voter Dukakis », a expliqué l'un d'entre eux. Et une dame noire un peu âgée, simple électrice, a lancé devant un micro : « J'en ai assez d'être utilisée par les démocrates ».

En calculateur réaliste, M. Dukakis, et avec lui l'essentiel de l'appareil démocrate, a toujours considéré que le pasteur Jackson et ses partisans n'auraient en fait pas d'autre choix que de se rallier, et qu'il valait donc mieux concentrer les efforts sur une autre partie de l'électorat. C'est sans doute vrai. Mais la fête risque d'être gâchée.

JAN KRAUZE.

Asie

AFGHANISTAN : l'aide au retour des réfugiés

L'ONU évalue à plus de 1 milliard de dollars l'assistance nécessaire pendant dix-huit mois

Au cours d'une conférence de presse, le mardi 12 juillet à Paris, le prince Sadrudin Agha Khan, coordinateur des Nations unies pour l'Afghanistan, a estimé à 1,166 milliard de dollars la contribution financière nécessaire, pendant les dix-huit premiers mois, pour mener à terme les missions de l'ONU et des organisations non gouvernementales (ONG) sur le terrain. Cette période couvre trois récoltes.

L'essentiel de cette aide doit être affecté aux opérations de déminage et à la relance de l'économie, notamment de l'agriculture. Cependant, dans un premier temps, il s'agira surtout d'aider de trois à cinq mil-

lions de réfugiés à rentrer chez eux, surtout en identifiant les zones d'accueil et en remettant sur pied une infrastructure.

« Les besoins de l'Afghanistan sont immenses », a déclaré le prince Sadrudin. Le pays a été privé d'aide multilatérale pendant dix années de guerre, alors qu'il aurait dû recevoir, en période normale, des dons s'élevant à quelque 3 milliards de dollars. Il a tenu à souligner l'importance de l'aide humanitaire au regard des conditions politiques prévalant en Afghanistan. « Un désengagement militaire ne doit pas être suivi par un désengagement politique », a-t-il pour-

suivi, en précisant qu'il opérait en étroite relation avec Kaboul, Islamabad et Téhéran. Il s'est, en outre, déclaré encouragé par les conversations qu'il a eues à Moscou la semaine dernière.

Avant de s'adresser à la presse, le prince avait été reçu à l'Élysée et à Matignon. M. François Mitterrand lui a déclaré que la France doublerait sa contribution financière en le portant à 100 millions de francs. Outre son soutien financier, la France compte mettre à la disposition de l'ONU des experts en déminage ainsi que des spécialistes agricoles ou économiques.

un peu artificiel, que ces 2 milliards de dollars ne correspondent pas à une estimation scientifique des besoins dont personne, par la force des choses, n'a une idée exacte ».

Les organismes des Nations unies, c'est-à-dire notamment le HCR (haut commissariat pour les réfugiés), fidèles à leur ligne de conduite, n'ont de relations qu'avec les gouvernements en place et n'ont donc pas travaillé à l'intérieur de l'Afghanistan. Les seuls qui aient une connaissance du terrain sont les médecins, logisticiens et infirmiers des ONG qui, depuis le début de la guerre, ont fait ce qu'on appelle ici du « cross border » (traversée de la frontière) à leurs risques et périls, et qui sont, notamment, français.

Ces organisations sont aujourd'hui les interlocuteurs obligés des Nations Unies, et ce « dialogue » se passe plus ou moins bien. Le principe est acquis : une partie de la manne onusienne devra nécessairement être versée à certaines ONG. Dire que les agences des Nations Unies envisagent cette perspective avec enthousiasme serait sans doute aller trop loin. Pour le moment, nul ne sait quelle est la part de l'aide qui ira aux ONG (et qui seront les « heureux élus ») et celle qui sera distribuée par les différentes agences des Nations Unies.

La question la plus politique — prudemment éludée par les ingénieurs — est aussi de savoir si l'ONU va considérer que le gouvernement de Kaboul doit recevoir une partie de cette aide, à charge pour lui de la distribuer, ou s'en doute, en toute impartialité. Les ONG installées à Peshawar s'efforcent depuis plusieurs semaines d'empêcher ce qu'elles appellent une « monstruosité ».

Les chefs de la Résistance, de leur côté, sont très critiques de l'attitude adoptée depuis huit ans par les agences des Nations unies (plusieurs sont présentes à Kaboul où elles ont un rôle en œuvre des programmes il est vrai limités) et certains commandants, pour cette raison, refusent tout contact avec le HCR. Abdul Haqq, commandant prestigieux de la région de Kaboul,

est rendu récemment à New-York à la fois pour demander que le lancement des opérations de reconstruction n'ait pas lieu avant la fin définitive des combats et pour souligner que l'aide transitant par Kaboul ne ferait que renforcer le régime du président Najibullah et donc prolonger la guerre.

Selon un haut fonctionnaire du HCR, l'aide ne pourra pas transiter par les commandants de la résistance, parce que, par principe, « une aide humanitaire ne peut pas être versée à des combattants ». Or les commandants sont sans doute les seuls qui savent avec exactitude les besoins de leurs vallées et plusieurs d'entre eux (Massoud dans le Nord-Est, Ismail Khan dans la région d'Herat, pour ne citer que les plus connus) disposent d'une véritable administration locale. Le HCR, contre toute logique, « espère » s'appuyer sur les « structures traditionnelles », c'est-à-dire les mollais, les malké et les khân (1), dont l'autorité en raison de la guerre a été sapée par les chefs moudjahidins. De même, parce que ce serait « faire un choix politique », le HCR ne compte pas passer par les partis politiques de la résistance, « sauf au coup par coup ».

« Déclaration sur l'honneur »

Le HCR apparaît, d'autre part, extrêmement méfiant vis-à-vis des organisations humanitaires, la plupart poursuivant, selon lui, des « buts politiques », certaines ayant même servi de couvertures pour faire transiter des armes à l'intérieur de l'Afghanistan (2). Pour ces raisons, les ONG qui auront été sélectionnées devront signer une « déclaration sur l'honneur », stipulant qu'elles ne poursuivent aucun but politique. Le HCR de toute façon n'a pas expliqué ce même responsable — « se réserve le droit de contrôler leur activité et, si nécessaire, de leur couper les vivres ».

Dans un premier temps, le dispositif des Nations unies au Pakistan va être augmenté (de deux cents personnes actuellement, les effectifs vont rapidement passer à trois cents), notamment par la constitu-

tion de stocks de vivres et de médicaments. Puis, lorsque le mouvement de retour s'amorcera, des équipes se rendront à l'intérieur de l'Afghanistan pour « distribuer et contrôler la distribution ». Des accords ont été passés avec les gouvernements d'Ismaïlahad et de Kaboul, le HCR entendant se rendre dans toutes les régions du pays (et à partir de n'importe quel point d'entrée) de façon tout à fait officielle. Certaines organisations humanitaires ont déjà prévu une augmentation très importante de leur dispositif. Médecins sans frontières (MSF), par exemple, a décidé de multiplier par cinq ou six ses effectifs présents à l'intérieur du pays, soit de passer de vingt à cent vingt personnes.

L'ampleur de ces préparatifs (de nouvelles organisations, notamment américaines, commencent à arriver à Peshawar), pourrait laisser croire que le retour des réfugiés afghans est imminent, ce qui n'est pas le cas. Aucun mouvement d'ensemble n'est perceptible, et les partis politiques de la résistance afghane font manifestement pression (des cas de violence auraient même lieu) pour que les réfugiés ne bougent pas.

LAURENT ZECCHINI.

(1) Les malké sont les chefs de village, et les khân des propriétaires fonciers, dont l'autorité peut s'étendre sur plusieurs villages, voire sur toute une vallée.

(2) Cette accusation n'est pas dénuée de fondement. L'une des rumeurs de Peshawar est que la ville occupe plus d'une centaine de « sociologues » américains.

● Nouvelle protestation soviétique. — L'URSS a, de nouveau, accusé le Pakistan de violer l'accord de Genève sur l'Afghanistan dans une note de protestation communiquée, le mardi 12 juillet, au chargé d'affaires pakistanais à Moscou, convoqué au ministère soviétique des affaires étrangères, et a demandé à Washington de faire pression sur Islamabad pour la respect de cet accord. Dans une « communication orale » transmise par l'ambassadeur des États-Unis dans la capitale soviétique. — (AFP.)

Lloyd Bentsen, un patricien du Sénat

WASHINGTON
de notre correspondant

Si M. Dukakis est fils d'immigré grec et d'athésisme, son collègue, Lloyd Bentsen, est, lui, pasteur fils d'immigré danois et protestant. Les parents de l'un et de l'autre ont fort bien réussi, les Bentsen encore mieux que les Dukakis, puisque M. Bentsen père a amassé une jolie fortune au Texas, que son fils, aujourd'hui âgé de soixante-sept ans, a largement développée, en particulier grâce à des sociétés d'assurances.

Diplômé de droit à l'université du Texas, Lloyd Bentsen a — comme le vice-président Bush — servi dans l'évolution pendant la guerre, participant à des bombardements au-dessus de l'Allemagne. Il a débüté dans la vie politique dès 1948 avant de se consacrer aux affaires et de devenir sénateur du Texas en 1970. Président de la commission des finances du Sénat, c'est un patri-

en compétent et respecté, courtisé avec ses subordonnés mais sachant aussi conserver une certaine distance avec ses collègues.

En 1976, le sénateur s'est lancé dans la course à l'investiture démocrate pour la présidence, mais la tentative a très vite tourné court. À l'époque, une journaliste lui avait déclaré qu'il avait « le charisme d'un pigeon mort ». Il est resté assez peu expansif mais à un visage ouvert et belle allure.

Il parle parfaitement espagnol : il l'a appris auprès des domestiques qui servaient dans sa famille. A maints égards il est clairement un conservateur, mais en matière de droits civiques il s'est montré plutôt progressiste, en tout cas légèrement en avance sur son temps : en 1963, un grand hôtel qu'il possède au Texas a été le premier à ouvrir ses portes aux noirs, un an avant que la loi ne l'impose.

J. K.

● M. Thornburgh officiellement désigné comme attorney général. Le président Reagan a annoncé, le mardi 12 juillet, la nomination de M. Richard Thornburgh pour succéder à M. Edwin Meese, attorney général démissionnaire (le Monde du 12 juillet). La Maison Blanche a souligné la réputation d'intégrité de M. Thornburgh, sa bonne connaissance du département de la justice, et la baisse du taux de criminalité en Pennsylvanie pendant son mandat de gouverneur (jusqu'en 1987). Ce choix d'un républicain réputé modéré pour succéder au très controversé M. Meese devrait rendre

aisée la confirmation de cette nomination par le Sénat. — (AFP, Reuters.)

● COLOMBIE : nouveaux incidents meurtriers. — Vingt-cinq personnes ont trouvé la mort, le mardi 12 juillet, en Colombie. Une quinzaine de militaires et un nombre inconnu de rebelles ont été tués dans un affrontement entre l'armée et le mouvement Coordination nationale de la Guépilla (CNG) dans la province d'Antioquia. A Medellin, des coups de feu tirés par des inconnus ont fait quatre morts, tandis que des attaques attribuées à la Guépilla ont causé la mort de cinq paysans dans le nord du pays. — (AFP.)

FRANCE... AU... NATIONAL... L'ONU... Société de... terminal de... ensemble du... Société de service... renouvel, le S.L.I... environ 300... vente Lot... National... pas import... des soc... internationale... Société de... traitement de... Société de la... nouveau de comp... l'un des... et le premier... 6000 trava... National... française. Le term... campagne de... Signature des... représentants... National, sont...

MAIRIES DE FRANCE
MAIRIE-EXPO88

La Fondation Nationale pour la Prévention des Risques Naturels

La proclamation des résultats du concours organisé en 1987 par la Fondation a eu lieu l'année dernière à Toulouse dans le cadre de MAIRIE-EXPO.

Plus d'une centaine de communes ont participé à ce concours dont le prix de 250 000 F versé par la Caisse Centrale de Réassurance a été décerné à Alexandre UGO, Maire de LA ROQUETTE SUR VAR dans les Alpes Maritimes.

Des mentions spéciales ont été, en outre, attribuées aux communes de SAINT SAULVES dans le Nord, LAMBESC dans les Bouches du Rhône et SAINTE EGREVE dans l'Isère.

La première « Marianne d'Or » de la prévention des risques naturels a été attribuée à la Ville de NANCY dans la Meurthe et Moselle ainsi que des mentions spéciales aux villes de GIVORS dans le Rhône et MONTPELLIER dans l'Hérault.

Création à NANCY de la première banque de données des Risques Naturels.

Aujourd'hui la municipalité de NANCY, dont le Maire est André ROSSINOT, est prête, en collaboration avec les universitaires nancéens concernés, à étudier l'hébergement sur les installations dont dispose la ville, d'une banque de données des risques naturels dont la Fondation serait le maître d'ouvrage.

Cette année encore une « Marianne d'Or » récompensera une action en matière de prévention des Risques Naturels.

Contact : Olivier MEYER, Secrétaire Général
Tél. : (1) 40.54.28.00.

Le Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur présent à Mairie-Expo...

Provence-Alpes-Côte d'Azur... Une région...

913 communes : Saint Véran, le plus haut village d'Europe, mais aussi Marseille, technopole régionale aux multiples facettes... Région, Commune.

Des compétences spécifiques au service d'un même objectif partagé : le mieux vivre des 4 058 800 habitants de Provence-Alpes-Côte d'Azur, qu'ils soient Niçois, Toulonnais, Avignonnais ou Marseillais.

Un axe fort : la réhabilitation et la rénovation de l'habitat et de l'environnement principalement dans les centres anciens. Mais aussi, des partenariats Etat, Région, Commune en matière d'Education-Formation, d'animation culturelle ou protection de l'environnement.

Un outil privilégié de la communication entre la Région et ses 913 partenaires : Info-Maire, un périodique qui profitera de l'opportunité de Mairie-Expo pour présenter son nouveau « look » et sa nouvelle périodicité.

CIVISME ET MECENAT

Onze « Entreprises citoyennes » surveillent notre patrimoine forestier

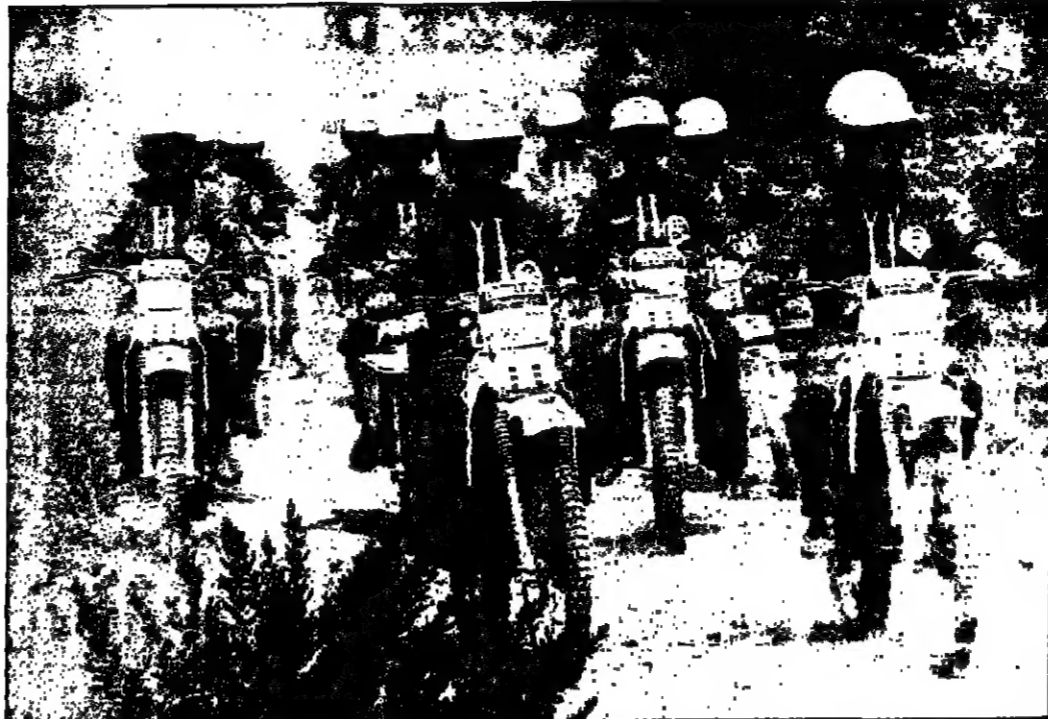
Depuis le début de l'été, 11 entreprises financent 60 % de la mission « Casques Verts » 1988. 374 000 hectares répartis dans 4 départements du Sud-Est (Bouches-du-Rhône, Haute-Corse, Var, Vaucluse) sont placés sous la surveillance de 150 jeunes garçons (chômeurs, étudiants, harkis) en liaison avec les sapeurs-pompiers professionnels.

Fumeurs impénitents, adeptes du barbecue et autres pyromanes doivent entendre raison.

Puissent ces jeunes motocyclistes casqués de vert convaincre le grand public qui reste encore à responsabiliser.

Dès 1987, le Ministre de l'Intérieur a lancé un véritable appel à la mobilisation : « la fatalité n'existe pas... un grand feu n'est jamais qu'un petit feu qu'on laisse grandir... il faut intervenir très rapidement sur les feux naissants et pour ce faire surveiller la forêt ».

Le Gouvernement a



donné l'exemple et renforcé les moyens de prévention et de lutte en augmentant les crédits de 50 %. Les pompiers professionnels ou volontaires, les forestiers, les harkis, les comités communaux de forêt se sont mo-

bilisés. Les bombardiers d'eau légers et les hélicoptères ont survolé les massifs sensibles, prêts à intervenir sur chaque feu naissant. Le résultat fut encourageant : la surface détruite par le feu a diminué de 75 %.

Surveiller, éduquer les promeneurs, prévenir les imprudents, traquer les pyromanes, telle est la mission des jeunes « Casques Verts » symbole d'une saine occupation dans le cadre d'un « mécénat vert ».



L'ADJOINT INFORMATIQUE



• Pour les collectivités locales, un interlocuteur unique. Depuis plus de 10 ans, la SOMEI propose une palette complète de services informatiques parfaitement rodés :

- Matériel, installation, maintenance
- Logiciels évolutifs
- Formation adaptée
- Monitorat personnalisé
- S.O.S. téléphonique
- Financement préférentiel

- Un centre de calcul et une équipe de développement

- Equipe d'assistance aux Maires.
- Plus de 120 mairies déjà équipées, plus de 500 logiciels déjà installés :
- Paie, comptabilité M12, M11...
- Gestion de personnel
- Population, élections, Etat-Civil
- Régie scolaire
- C.C.A.S., Aides ménagères
- Services techniques.

Pour vous, SOMEI Services, c'est l'assurance de trouver (enfin !) un interlocuteur - et un seul - capable de comprendre vos problèmes et d'y apporter la solution, toujours adaptée à vos besoins.



SOCIETE MEDITERRANEE D'ETUDES ET D'INFORMATIQUE
Distributeur BERGER-LEVRAUD sur PACA et Rhône-Alpes

115, rue St-Jacques 13006 MARSEILLE
18, rue Claude-Veyron 69007 LYON
Tél 91 01 97 87 - Tél ex SOMEI 402949 Tél 72 73.46.76

CREDIT

LES INVESTISSEMENTS LOCAUX ATTEIGNENT UN NIVEAU RECORD EN 1988

Observateur privilégié des Collectivités Locales, le groupe financier Caisse des Dépôts, Crédit Local de France vient de publier ses prévisions sur la situation des finances locales en 1988.

Les finances locales, ce sont plus de 50 000 acteurs : communes et leurs groupements, départements et régions ainsi que chambres de commerce, bureaux d'aide sociale...

Face à cette multiplicité d'acteurs, la note de conjoncture de la Caisse des Dépôts publiée chaque année en juillet et novembre depuis 1984, synthétise en 15 postes leur activité.

Ce qui apparaît particulièrement frappant en 1988 est la poursuite de la croissance des investissements.

Atteignant 128 milliards de francs, les dépenses d'équipement connaissent une quatrième année consécutive de forte hausse en volume : + 6 % en 1985, + 4,3 % en 1986, + 3,7 % en 1987, + 3 % en 1988. La poursuite de cette tendance, à peine infléchie, est d'autant plus remarquable qu'en 1987 l'investissement des APUL avait atteint les niveaux records de 1976 et 1982, années qui suivaient un plan national de relance et précédaient des élections municipales.

Avec ce niveau record, les investissements locaux représentent aujourd'hui près des 3/4 du total des investissements publics et 12 % du total de la FBCF française.

L'essentiel des investissements locaux correspond à des travaux de BTP. Pour ce secteur d'activité, les Collectivités Locales représentent aujourd'hui 23 % du chiffre d'affaires sur le marché national.

Les communes qui pèsent pour 80 % dans les investissements locaux totaux ont plus particulièrement développé en 1988 les travaux d'assainissement et de viabilisation. Quant aux départements et régions, leurs investissements nouveaux ont concerné les routes ainsi que les équipements scolaires (lycées et collèges).



Le volume des autres postes de dépenses est pratiquement stable par rapport à 1987. En particulier, pour la première fois en 1988, les charges liées à la dette arrêtent pratiquement d'augmenter grâce aux premiers effets de réaménagement du stock de dette.

Au total, ce mouvement initié par la Caisse des Dépôts, le Crédit Local de France et les Caisses d'Epargne a porté sur près de 1/3 du stock de dette. La part de l'encours souscrit à un taux supérieur à 13 % qui atteignait 8,2 % début

1987 a de ce fait été réduite à 3,8 %. Le taux moyen de l'encours de dette auprès du Crédit Local de France a diminué dans le même temps de plus de 1 %.

Du côté des recettes, les Collectivités Locales bénéficient en 1988 de la reprise de la croissance économique. Les recettes fiscales augmentent en volume de plus de 4 %, moins du fait des taxes d'imposition qui sont stables pour les communes et dont d'augmentation se modère pour les départements et les régions que de l'évolution automatique de l'assiette fiscale. L'assiette de quatre taxes directes augmentent ainsi de 6 % en francs constants.

Egalement liées à l'activité économique, les subventions de fonctionnement et d'investissement de l'Etat ont aussi augmenté en volume.

Les Collectivités locales ont ainsi pu auto-financer la croissance de leurs investissements. Leur recours à l'emprunt est donc stabilisé à environ 54 milliards de francs.

La modernisation du financement local accomplie depuis 2 ans a profondément modifié la structure de la dette : le traditionnel « prêt à taux fixe » est devenu minoritaire face aux nouveaux produits indexés sur le marché monétaire, en écu...

De même, les établissements prêteurs se sont diversifiés autour d'Etablissement de référence, le Crédit Local de France.

Rendez-vous



MAIRIES DE FRANCE

MAIRIE-EXPO88

CNIT PARIS - LA DEFENSE

Rendez-vous le 14 juillet 1989

Par Christian PELLERIN P.D.G. du Groupe SARI

Bientôt le CNIT, Centre des Nouvelles Industries et Technologies, retrouvera sous sa voûte majestueuse, dans le respect d'une architecture extérieure épurée, les fonctions économiques qui lui avaient été attribuées à l'origine de sa construction. Il avait été édifié pour être « au service de l'industrie française et de sa productivité ». Il le sera plus encore, au-delà même des espérances de ses premiers auteurs, son objet pourtant clair, n'ayant pas été totalement rempli.

frant des structures adaptées aux ambitions des entreprises et à l'emploi des plus hautes technologies de gestion et de communication.

Le CNIT voici 30 ans, a été, lors de son édification, décrié, critiqué, disqualifié. On rapporte à son sujet des propos qui font aujourd'hui sourire ! Faudra-t-il en entendre à nouveau ? Tout est possible... Il est des esprits chagrins qui partout, en tous temps, récussent par habitude la novation et la réalité.

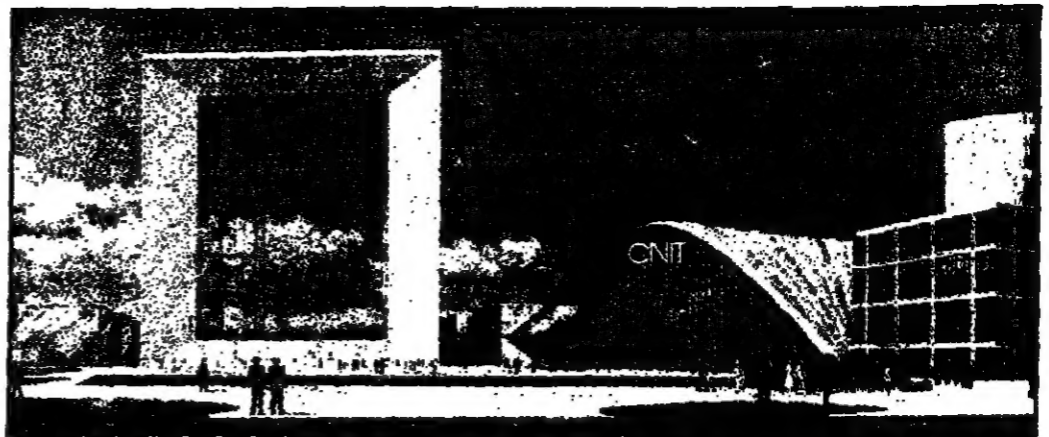
Mais l'histoire donne finalement raison à ceux qui entreprennent ; encore faut-il que par l'usage, la vitalité et l'expansion, les initiatives soient justifiées et, par la clairvoyance, impose une juste appréciation des contraintes du moment et des buts à atteindre.

On sait l'attachement que j'éprouve à l'art de construire, comme à l'architecture. Je crois avoir démontré par nos ouvrages que je n'étais assujéti à aucune idéologie et savais m'écarter des querelles d'écoles ; je demeure pragmatique. On comprendra à cela que le CNIT, appelé à devenir un instrument fonctionnel exemplaire, servira dans ses formes intérieures la beauté de sa voûte et celle de ses façades, la réputation de ses maîtres d'œuvres et d'ouvrages et de ceux qui, pour le compte de l'administration et des bâtiments de France, en ont approuvé le nouveau dessin. Est-ce présomptueux d'espérer que la SARI, ses associés et les collaborateurs, qui autour de moi contribuent avec passion à la renaissance du bâtiment, en soient pour leur part remerciés, au terme des travaux le 14 juillet 1989.



Par un équipement intérieur ambitieux, fonctionnel, dense et puissant, il s'ouvrira 365 jours par an au développement des affaires et des échanges internationaux, en of-

Christian PELLERIN Président-Directeur Général du Groupe SARI



En 1989, le CNIT rénové deviendra, le cœur de La Défense. En effet, il accueillera un ensemble d'équipements au service des entreprises installées sur un site qui constitue déjà le plus grand pôle tertiaire en Europe.

Premier équipement : Informatique, la cité des affaires de l'informatique, où 150 entreprises d'informatique, de bureautique et de télécommunications présenteront, en permanence, les matériels et logiciels destinés aux marchés de la communication.

Deuxième équipement : le « World trade center » qui regroupera, sur 40 000 mètres carrés, tous les services indispensables aux entreprises et aux agents intervenant dans le domaine des échanges internationaux.

Troisième équipement, enfin : le centre de congrès avec 30 000 mètres carrés de surface d'exposition divisibles, des salles et auditoriums et un complexe hôtelier de haut niveau. Cet ensemble d'équipements fera du CNIT, le nouveau Palais de l'économie, de la

technologie et de l'entreprise.

Dans un rayon de quelques centaines de mètres autour du CNIT, prendront place, par ailleurs :

— une cité ludique et aquatique dans le nouveau quartier Valmy avec un ensemble hôtelier de 600 chambres,

— une cité de l'automobile à côté du centre commercial des Quatre Temps avec un musée et un centre d'exposition des principales marques.

HYMNE LA MARSEILLAISE... DE MARSEILLE

Parti de la Salle du Jeu de paume phocéenne... la Marseillaise : « un chant de guerre devient hymne national ».

Des murs lépreux, une corniche mal recouverte d'une peinture bleu sale : c'est là, au 25 de la rue Thubaneau, au cœur du quartier arabe de Marseille, qu'est née « La Marseillaise ». C'est de là tout au moins, de cet immeuble ravagé par le temps et transformé désormais en hammam, qu'un banal chant patriotique est parti sur les chemins qui devaient le conduire au rang d'hymne national...

On était en juin 1792. La Révolution avait trois ans et la fragilité de son âge. Malgré le veto de Louis XVI, l'Assemblée législative avait donc décidé de constituer un camp de vingt mille hommes près de Paris. Et, chose promise (au Ministre de l'Intérieur Roland) chose due, l'avocat Barbaroux avait entrepris d'envoyer un contingent marseillais afin de le soutenir. Cinq cents hommes se regroupèrent donc dans cet immeuble de quatre étages de la rue Thubaneau qui abritaient, depuis deux ans, la salle du Jeu de Paume phocéenne. Et attendirent l'arrivée de deux députés venus de Montpellier pour convenir d'une date de départ commune aux bataillons constitués dans chacune des deux cités méditerranéennes.

L'un s'appelait Henri GOGUET, l'autre François MIREUR. Et si l'histoire a oublié leurs noms, elle a retenu que leurs poches étaient bourrées d'exemplaires du chant de guerre composé deux mois plus tôt par Rouget de Lisle et chanté seulement, jusqu'à lors, chez le Maire de Strasbourg H. DIETRICH.

On ne l'appelait encore que « Chant de guerre pour l'armée du Rhin ». Et une plaque de marbre gris, plantée entre deux fenêtres de l'immeuble, vient aujourd'hui encore le rappeler aux rares curieux qui passent par là :

« Ici fut chantée pour la première fois à Marseille, par François MIREUR, l'hymne de Rouget de Lisle (un capitaine du Génie qui n'était pas un vrai révolutionnaire et quitta très tôt le service pour ne pas trahir son serment au roi) dut attendre la Monarchie de juillet

Martelé tout au long du chemin, il devint, en arrivant aux Tuileries, ce « Chant des Marseillais » que Dumouriez fit entonner à ses troupes, un moment découragées, aux combats de Jemmapes. Et se transforma purement et simplement, après l'insurrection du 10 août, en « Marseillaise ».

De ce chant-là, officialisé hymne national par un décret du 26 messidor an III (14 juillet 1795), rien n'a changé. Sinon le dessin mélodique qui a été régularisé, et le septième couplet (dit



Robert P. VIGOUROUX, Maire de Marseille et le sculpteur CESAR travaillent actuellement sur un projet de monument dédié à La Marseillaise et qui prendrait tout naturellement place dans la ville de Marseille l'année prochaine.

let pour obtenir une pension après avoir été emprisonné sous la Terreur : le député languedocien était doté d'un joli brin de voix. Et il souleva tant d'enthousiasme parmi les Fédérés phocéens, en entonnant ce chant patriotique, que le « Journal des départements méridionaux » publia le lendemain l'intégralité du « Chant de guerre aux armées des frontières ».

Aussitôt imprimé, on le distribua à chaque soldat du bataillon marseillais qui le chantèrent, avant de partir vers la capitale, sous les vivas d'une foule rassemblée autour de l'Arbre de la Liberté récemment planté sur le Cours Saint Louis.

C'était le 2 juillet 1792.

« des enfants », que l'on a ajouté ultérieurement...

Quant à l'immeuble de la rue Thubaneau, son heure de gloire dura quelques temps encore. Pas longtemps. De siège de l'Assemblée des « Amis de la Constitution », il se transforma d'abord en « Club des Jacobins » qui accueillit le poste de commandement de la Révolution à Marseille. Puis devint, après la Terreur, un théâtre où l'on donnait un spectacle quotidien de comédies et de vaudevilles. Et de salle de concert enfin, il se mua en établissement de bains après qu'un incendie en ait dévoré la toiture en juin 1834. Symbole d'un centre-ville en pleine mutation sociologique, le voilà aujourd'hui hammam...

AVEC L'ARBRE JE SUIS 100% MAIRE



BULL, un des tout premiers groupes informatiques, bureautique et télématique européens, est aussi le premier partenaire informatique des maires, des départements et des régions.

BULL propose une offre cohérente dans tous les domaines du traitement de l'information : et participe ainsi à chacun des événements de la vie du citoyen : état civil, élections, culture, santé, cadastre, informations, aide sociale.

Pour me permettre de me consacrer pleinement à mes administrés, BULL se charge de la gestion des stocks, de la gestion du personnel, de la gestion financière, et de la comptabilité en un mot de toutes les affaires courantes.

Du micro-ordinateur aux grands systèmes, il existe une solution BULL adaptée à la taille de toutes les collectivités.

Avec BULL, j'y gagne, mes maires y gagnent, mes administrés y gagnent à 100 %.

Pour tous renseignements, télégrammes à Fininvest 24, Châtillon, responsable Collectivités Territoriales, tél. (39.02.48.37) ou (39.02.56.61).



CENAT notre patrimoine forestier



Surveiller, protéger, gérer les forêts... C'est le rôle des forestiers. Ils assurent la gestion durable de nos richesses forestières.

DIJON RECORD EN 1988

Les élections municipales de Dijon ont été marquées par un record de participation. Plus de 80% des électeurs ont voté, témoignant de leur intérêt pour les affaires locales.

MAIRIES DE FRANCE MAIRIE-EXPO88

CONFLANS SAINTE-HONORINE

UN PROJET D'ENTREPRISE POUR UN MEILLEUR SERVICE PUBLIC

« Une démarche de projet d'entreprises dans une mairie peut paraître originale et même quelque peu inappropriée pour un service public... » C'est Michel Rocard, lui-même, qui le disait en présentant en janvier 87 son projet d'entreprise, en compagnie de son Premier Adjoint, Jean-Paul Huchou, devenu son directeur de cabinet à Martignon. Le maire de Conflans-Sainte-Honorine ajoutait aussitôt: « Il n'y a pourtant aucune contradiction à mettre derrière le mot entreprise, le mot performance et derrière le mot qualité, dans une mairie comme ailleurs ». Et il est vrai que dans une certaine mesure, la mairie de Conflans-Sainte-Honorine est une grande entreprise avec 650 agents. C'est même la 2e entreprise de la ville, qu'il faut gérer au mieux.

Gérer au mieux, ce n'est plus se contenter d'administrer, mais c'est prendre en compte l'évolution de la vie communale. Depuis dix ans, beaucoup d'équipements ont été réalisés et de nombreuses activités nouvelles sont apparues. En 1977, les équipements de Conflans étaient ceux d'une ville de 15 000 habitants alors qu'elle en comptait 31 000. Enfin, l'idée de projet d'entreprise correspond à l'arrivée de nouveaux élus et à l'évolution du personnel d'encadrement, plus compétent, plus motivé et aspirant eux-aussi à devenir de vrais « managers ». La caractéristique du projet d'entreprise est de faire appel à la participation de tous et donc d'être le reflet de l'expression de l'ensemble du personnel.

LA PARTICIPATION DE TOUS LES AGENTS

Les responsables de services ont animé 69 groupes d'expression entre février et mai 87. Plus de 550 participants ont pu s'exprimer sur le fonctionnement de leur service, leurs relations avec les élus... Selon le secrétaire général, Marie-Renée Toulecc, trois types de problèmes préoccupent les agents: les conditions et l'organisation du travail, les relations internes (avec les élus, l'encadrement...) et enfin l'information et la communication.



Michel ROCARD, Maire de Conflans-Sainte-Honorine et Jacques TOUBON, Maire du 13e, ont choisi la Marianne Doreuse sur le stand de La Caisse des Dépôts et Consignations à Mairie Expo 88 LYON.

Une seconde étape a démarré en juin 87 avec l'organisation de journées interactives permettant questions et réponses en direct et en toute confidentialité. Basée sur le volontariat, la participation à ces journées a été excellente puisque 75% des agents y ont assistés et 217 questions ont été posées. Michel Rocard attribue le succès de ces journées à la transparence de la démarche, la non-censure de l'expres-

DES PROPOSITIONS CONCRETES

En effet, dès la rentrée de

septembre 87, des commissions créatives ont été mises en place pour trouver des réponses concrètes aux problèmes soulevés pendant les journées interactives. Ces séances de travail ont fait l'objet de rapports — « Des solutions pour l'amélioration des services » — présentés aux élus et à l'encadrement.

Le projet d'entreprises est donc en voie d'achèvement et se compose de deux volets: un plan d'action à court terme reprenant les propositions avalisées par le maire et une description plus qualitative du fonctionnement de la mairie, sorte de règles du jeu interne. Pour crédibiliser la démarche, des mesures d'accompagnement avaient été prises: information du personnel sur le budget, octroi à 100 agents d'un crédit de 1 000 F chacun pour améliorer la qualité de ses conditions de travail, actions de formation...

LA MAIRIE DE L'AN 2000

Encore très orienté vers le fonctionnement interne de la mairie, le projet d'entreprise doit aboutir à l'amélioration de la qualité du service public. En instituant un véritable management participatif, c'est la mairie de l'an 2000 que préparent Michel Rocard et son équipe.

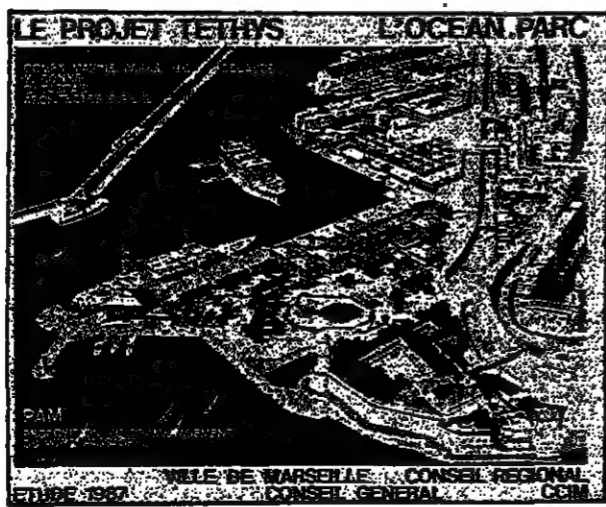
MARSEILLE LE DYNAMISME AVEC LA MER

Née de la mer, après avoir peut-être trop tourné le dos à l'horizon qui l'ouvre sur le Monde, Marseille mire son nouvel avenir dans l'eau de son port.

Eclosion de projets nés de l'imaginaire des architectes, discussions et débats, prises de position, tout s'agit derrière les grilles du port autonome pour la reconstruction d'espaces portuaires jugés très urbanisables...

L'idée n'est pas nouvelle. Dès 1973, on avait osé proposer l'implantation d'un palais des Congrès, sur ces cinq hectares magiques, au pied du Fort Saint Jean, face au Fort Saint Nicolas, à l'entrée du vieux port. C'était bien trop tôt pour demander au port l'éventuel abandon de ce terrain.

D'ailleurs, le Maire de Marseille Robert VIGOUROUX, refuse avec force toute idée qui serait, si peu soit elle, contraire aux activités du port. « Marseille tire une part prépondérante de ses emplois directs et indirects de l'activité portuaire. Je suis bien sûr favorable, dit-il à toute idée novatrice, susceptible de renforcer cette activité primordiale. Tout doit être fait pour développer le trafic marchandises, et le trafic passager dont on sous-estime l'importance ».



« OCEAN PARC » Le projet des architectes Yves BONNEL et Bernard TARRAZI et de la COMEX, Robert P. VIGOUROUX ne cache pas l'intérêt qu'il porte à ce projet. 1 million de visiteurs pourraient ainsi découvrir Marseille.

Trois projets sont sortis des cartons, et soumis par l'initiative du Grand Quotidien de Marseille « Le Méridional » à l'appréciation de ses lecteurs.

André STERN, Architecte a beaucoup construit en Afrique. Il jette le premier le pavé dans la mare et propose un vaste port de plaisance entouré d'un ensemble bureaux-commerces. Un geste architectural non sans souffle qu'il appelle le Triangle Or Bleu.

Atelier 9. Groupe pluridisciplinaire d'architecture et d'urbanisme, propose

née. De plus, je souhaite également que le Port soit plus ouvert aux Marseillais et le projet Thetys-Océan Parc crée les conditions d'accueil indispensables à ces retrouvailles.

Les Marseillais jugeront-ils ?... Il reste aux décideurs, Port autonome, ville de Marseille de prendre la mesure du temps et savoir écrire vite, très vite cette nouvelle page de l'histoire du Port de Marseille.

Pour sa part, le Maire Robert VIGOUROUX est tout prêt à être dans cette partie, un partenaire actif.

une vaste réflexion sur tout le domaine portuaire urbain, du Fort Saint Jean à l'estaque, plus de 200 ha livrés la reconversion. Une dimension internationale dans cette proposition qui prévoit également des logements, et la relocalisation de centres de décisions tels que Mairie, Hôtel de région, Foire de Marseille, Palais des Congrès, etc...

La prestigieuse Société COMEX, présidée par F.G. DELAUZE, et les architectes Y. BONNEL et B. TARRAZI avec le projet « Océan Parc » apportent l'idée forte d'un parc à terme autour du « sous-marin ». Plus d'un million de visiteurs pourraient ainsi découvrir les charmes de Marseille en venant pour le parc.

Robert VIGOUROUX ne cache pas l'intérêt qu'il porte à ce type de programme. Je retrouve, dit-il dans cette proposition « un ensemble tout à la fois susceptible de rénover l'image de notre ville et celle de son port, mais aussi de conserver à ce site le caractère portuaire indispensable. Je suis très attaché à la création proposée d'une gare maritime de croisières qui devrait permettre à notre ville de devenir une des principales escales en Méditerranée ».

FETES ET CEREMONIES



Le Maire de NEW-YORK, Edward L. KOCH, a reçu au CITY HALL de NEW-YORK, Alain TRAMPOGLIERI, Commissaire Général de MAIRIE-EXPO. Le Premier Magistrat lui a fait les honneurs de l'Hôtel de Ville, lui faisant visiter notamment le service de presse. Le Commissaire Général de MAIRIE-EXPO lui a fait part de son souhait de le recevoir comme invité d'honneur à MAIRIE-EXPO MARSEILLE. N'oubliant pas qu'Alain TRAMPOGLIERI est aussi Conseiller Municipal à SAINT-TROPEZ, Edward L. KOCH lui a demandé spontanément des nouvelles de Brigitte BARDOT.



Alain POHER, Président du Sénat, a remis à Marius BROUSSIER le prix Roland POZZO DI BORGO le sacrant père le plus méritant de France. Monsieur et Madame BROUSSIER ont élevé 17 enfants. Il est aussi Maire de la commune de RANG DU FILIERIS, une commune de 3 500 habitants du Pas de Calais. Roland FAURE, Président de RADIO FRANCE, avait tenu à venir féliciter ce couple méritant et le « Père Maire » le plus méritant de France.



Mireille MATHIEU vient d'enregistrer l'Hymne National accompagnée par l'Orchestre Symphonique de la Garde Républicaine, placé sous la direction du Colonel Roger BOUTRY. L'Hymne de la Liberté dit « des Marseillais » (1792) de Rouget de Lisle arrangé à grand cœur et orchestré par Gossec sera un enregistrement de 4'35 de prestige qui sortira en décembre prochain. Ce sera un des grands événements de 1989, année du Bicentenaire.



Le Tour de France du tableau SAINT-THOMAS s'est terminé début juillet à TOULOUSE où Christian PELLIER, Président Directeur Général de la SARI était accueilli par le Député-Maire de la ville, Dominique BAUDIS.

MAIRIES DE FRANCE Réalisation: Christian HOYOS Photocomposition: Flash Compo RELATIONS PUBLIQUES DE FRANCE 7 bis, Place du Palais Bourbon - 75007 PARIS - Tél. (1) 47.53.93.16 Prochaine parution: 8 septembre 1988

Les députés du Haut-Karab... le rattachement de leur ré... (Publicité) ...

Politique

Réorganisation à l'Elysée pour le second septennat

La nouvelle panoplie du président

Les collaborateurs du chef de l'Etat

Secrétaire général M. Jean-Louis Bianco. Chef de l'état-major particulier Général d'armée aérienne Jean Fleury. Directeur du cabinet M. Gilles Ménage. Secrétaire général adjoint M. Christian Sautter. Porte-parole M. Hubert Védrine, conseiller pour les questions stratégiques et le désarmement.

Chargés de mission auprès du président de la République M. Jacques Attali. Chargés de mission au service de presse du président de la République M. Gérard Colé (communication); Jean-Christophe Mitterrand (affaires africaines et malgaches).

A lui seul, pour les initiés, il incarne jadis un symbole redouté. Tout au long du premier règne de François Mitterrand, Alain Boubill, aux yeux de l'établissement industriel, personnifiait le conseiller élyséen omnipotent et mystérieux, gardien sourcilieux de l'orthodoxie socialiste, dressant dans l'ombre les trônes et les échafauds.

Une autre forte personnalité vient de quitter le « châteaufort ». Pour avoir été nommé directeur de la presse qu'il avait dirigée pendant le second septennat, pour avoir eu, précisant sans se lasser le temps des beaux petits plats, chacun s'incline devant la mécanique intellectuelle d'un Bernard Pêcheur, brillant énar-

regarde plus les énarques avec les mêmes yeux. On les considérait, en 1981, comme des ennemis de classe a priori, qu'il importait de noyer dans un bain d'écrivains, d'intellectuels ou de syndicalistes. La maison jette aujourd'hui sur eux le regard de la ménagère sur son four à micro-ondes, émerveillée d'avoir su se doter du dernier cri en matière de « gouverner moderne », mais regrettant sans se lasser le temps des beaux petits plats.

De quoi rabattre les ambitions ministérielles de plus d'un technocrate. Seule zone de turbulence dans une maison désormais studieuse et sage, la communication, sur laquelle règne un publicitaire qui vend du camembert. Gérard Colé, l'homme s'est forgé quelques solides inimicités pendant la cohabitation et la campagne électorale, périodes hantées par les principes élevés à la hauteur de dogmes - le président doit être rare, il est le président avant d'être candidat et doit donc bénéficier d'un traitement de faveur - Gérard Colé n'a jamais hésité à rejeter sans douceur les suggestions émanées par les conseillers.

Ainsi, quand on suggère à y a quelques années que François Mitterrand se montre avec Michel Guillbert, fondateur d'une association de handicapés, aujourd'hui ministre, Colé s'opposait : « Ce n'est pas la France qui gagne », François Mitterrand passera outre. Quand on envisage une rencontre présidentielle avec l'historien Georges Duby, Colé biffe la note d'un sec : « Duby, c'est qui ? »

De ces micro-drames qui déchirent le cœur, François Mitterrand, de son calme bureau du premier étage, a-t-il conscience ? Depuis qu'il a pénétré, il a toujours eu à cœur de préserver sa vie hors les grilles. Son irrigation, loin s'en faut, ne prend pas seulement sa source à l'Elysée. Que pèse après tout une semaine de notes diverses contre une heure de conversation avec Patrick Pelet, le vieux compagnon de ses balades parisiennes ? La Nièvre, les Landes, les réseaux interurbains constitués tout au long d'une carrière politique presque cinquantenaire, tout cela ne compte-t-il pas davantage que les avis bien ronds de ses têtes d'oaf ?



Séjourné

que l'ancien promu conseiller aux affaires sociales. Mais tout le monde se souvient que son poste fut magnifiquement occupé par Jeannette Laot, permanente de la CFDT.

Silence, on bose

Plus que jamais, l'Elysée est un lieu silencieux. Une grosse moitié des membres de l'ancien cabinet élyséen n'est jamais déstabilisée de carte du PS. « Voici sept ans, soixante, encore abasourdi, une familiarité de chef de l'Etat, qui aurait pu paraître qu'un Gilles Ménage deviendrait un jour directeur du cabinet ? »

Une zone de turbulence. Avoir-t-il trop parlé ? Ou plutôt lui avait-on trop parlé ? Pas seulement. Le président, ne cessant de répéter ses conseillers, ne reconnaît à l'action politique qu'une légitimité : l'élection. Pas d'homme politique digne de ce nom qui n'ait glané ses titres sur les foirails et dans les

Une zone de turbulence

Avant-trop parlé ? Ou plutôt lui avait-on trop parlé ? Pas seulement. Le président, ne cessant de répéter ses conseillers, ne reconnaît à l'action politique qu'une légitimité : l'élection. Pas d'homme politique digne de ce nom qui n'ait glané ses titres sur les foirails et dans les

M. Gilles Ménage, directeur du cabinet

Un homme de l'ombre

Il est de ceux à qui l'on prête beaucoup, sans doute plus qu'il n'en fait et plus encore qu'il ne consent à en dire. Cette réputation d'homme de l'ombre est moins le produit de sa personnalité - plutôt chaste, au demeurant - que la conséquence des fonctions qu'il a occupées, six ans durant, auprès de M. Mitterrand chargé notamment, et surtout, des affaires de police, de terrorisme et de renseignement.

Dies a moins besoin de missionnaires. Quant aux errements interventionnistes du passé, ils ne sont érogés qu'avec des soupçons contrits. « L'époque l'exigeait », assurent les uns. « Que voulez-vous, on n'avait pas eu de pouvoir depuis vingt-cinq ans, les ministres étaient inexpérimentés », s'excentent les autres.

Dies a moins besoin de missionnaires

Bref, Dies a désormais moins besoin de missionnaires que d'expérimentés. Et l'attachement, l'attachement d'un renouveau. Il n'y a pas, globalement davantage d'énarques aujourd'hui qu'en 1981 dans les bureaux élyséens, mais comme ils sont voyants, et influents ! Au point que François Mitterrand lui-même juge son équipe « un peu trop énarquée ». L'Elysée se

« tour de France » du nouveau secrétaire général. « Il n'est pas question de transplanter au RPR les mœurs et les usages historiques du PS », déclare M. Alain Juppé.

« tour de France » du nouveau secrétaire général

M. Alain Juppé a commencé, le mardi 12 juillet, à Paris, son « tour de France » des comités départementaux du RPR, par une assemblée des députés de l'Ile-de-France.

« tour de France » du nouveau secrétaire général. « Il n'est pas question de transplanter au RPR les mœurs et les usages historiques du PS », déclare M. Alain Juppé.

« tour de France » du nouveau secrétaire général

« Il n'est pas question de transplanter au RPR les mœurs et les usages historiques du PS », déclare M. Alain Juppé.

« tour de France » du nouveau secrétaire général. « Il n'est pas question de transplanter au RPR les mœurs et les usages historiques du PS », déclare M. Alain Juppé.

« tour de France » du nouveau secrétaire général

« Il n'est pas question de transplanter au RPR les mœurs et les usages historiques du PS », déclare M. Alain Juppé.

« tour de France » du nouveau secrétaire général. « Il n'est pas question de transplanter au RPR les mœurs et les usages historiques du PS », déclare M. Alain Juppé.

« tour de France » du nouveau secrétaire général

« Il n'est pas question de transplanter au RPR les mœurs et les usages historiques du PS », déclare M. Alain Juppé.

« tour de France » du nouveau secrétaire général. « Il n'est pas question de transplanter au RPR les mœurs et les usages historiques du PS », déclare M. Alain Juppé.

« tour de France » du nouveau secrétaire général

« Il n'est pas question de transplanter au RPR les mœurs et les usages historiques du PS », déclare M. Alain Juppé.

On ne peut pas jouer avec les mots... M. Mitterrand

Les succès du RPR en Aquitaine et en Champagne-Ardenne placent le débat sur les alliances avec l'extrême droite

Des messages pour le Front national ?

ennat du président

qui, malgré la Cour...

Les élections dans les conseils régionaux

Le succès du RPR en Aquitaine et en Champagne-Ardenne

relancent le débat sur les alliances avec l'extrême droite

Les élections dans les conseils régionaux

Les succès du RPR en Aquitaine et en Champagne-Ardenne

relancent le débat sur les alliances avec l'extrême droite

Les élections dans les conseils régionaux

Les succès du RPR en Aquitaine et en Champagne-Ardenne

relancent le débat sur les alliances avec l'extrême droite

Les élections dans les conseils régionaux

Les succès du RPR en Aquitaine et en Champagne-Ardenne

relancent le débat sur les alliances avec l'extrême droite

Les élections dans les conseils régionaux

Les succès du RPR en Aquitaine et en Champagne-Ardenne

Après les propositions de M. Gorbatchev sur le désarmement en Europe

« On ne peut pas jouer avec les mots » déclare M. Mitterrand

A Luzzell (Haute-Saône), où il s'est fait présenter le premier escadron opérationnel d'avions Mirage 2000...

« L'écho que j'ai entendu est intéressant », a déclaré le président de la République...

Les élections dans les conseils régionaux

Les succès du RPR en Aquitaine et en Champagne-Ardenne relancent le débat sur les alliances avec l'extrême droite

La succession de M. Jacques Chaban-Delmas en Aquitaine et celle de M. Bernard Stasi en Champagne-Ardenne...

Des assurances pour le Front national ?

Si accord il y a, il ne s'agit pas de traduire par un « renouvellement »...

Se traduirait-il sous une autre forme ? M. Subtil s'est assuré après le scrutin avoir « reçu des assurances »...

Face à cet embarras contrasté, la gauche ne pouvait qu'enfoncer le clou. M. Fontalirand...

Le PS tire prétexte de ces deux scrutins pour agiter l'épouvantail de la Pen...

Au cabinet du Premier ministre. M. Tony Dreyfus, secrétaire d'Etat...

Théoriquement, M. Kaltenbach ne disposait que d'un potentiel de 23 voix...

Politique

Un entretien avec M. Jean-Pierre Chevènement

« La France, promesse d'une Europe de la défense »

(Suite de la première page.)

L'armée française ne saurait compenser par la qualité reconnue de son encadrement et par la valeur et la motivation de ses hommes...

La loi de programmation a été votée à une très forte majorité du Parlement...

L'effort de défense peut s'analyser comme un investissement sur la liberté future de notre peuple...

Effectuer des coupures dans les enveloppes prévues des crédits d'équipement conduirait à renchérir le coût de nos principaux programmes...

« Est-ce que vous portez un programme de missiles balistiques stratégiques mobiles ? »

« La France dispose aujourd'hui de trois programmes militaires stratégiques : les sous-marins nucléaires lanceurs d'engins (SNLE) »

« Cette diversité de nos forces stratégiques est un élément de la crédibilité de notre dissuasion »

« Les SNLE forment à coup sûr la composante principale de notre dissuasion »

« Pas de missile vagabond »

« Ce missile sera implanté sur le site d'Albion. Il pourrait être déployé, si la décision en était prise, sur un petit nombre de bases »

« Si la capacité nucléaire de la France dispose en Europe un fait, sans conteste, la troisième puissance militaire mondiale »

donnée par les États-Unis, il y a plus de vingt ans...

« Quels arguments pourriez-vous présenter aux Allemands de l'ONU sur les contraintes de l'intérêt des missiles nucléaires pré-stratégiques français ? »

« Comme l'a dit François Mitterrand à Hanovre, l'an dernier, « toute arme nucléaire, quel que soit son type, appartient à la stratégie de dissuasion » »

« C'est la raison pour laquelle le premier ministre a indiqué le 29 juin, dans sa déclaration de politique générale devant l'Assemblée nationale, que la France poursuivrait l'effort de modernisation de sa défense dans le sens indiqué par la loi de programmation votée l'an dernier par le Parlement »

« Effectuer des coupures dans les enveloppes prévues des crédits d'équipement conduirait à renchérir le coût de nos principaux programmes »

« Est-ce que vous portez un programme de missiles balistiques stratégiques mobiles ? »

« La France dispose aujourd'hui de trois programmes militaires stratégiques : les sous-marins nucléaires lanceurs d'engins (SNLE) »

« Cette diversité de nos forces stratégiques est un élément de la crédibilité de notre dissuasion »

« Les SNLE forment à coup sûr la composante principale de notre dissuasion »

« Pas de missile vagabond »

« Ce missile sera implanté sur le site d'Albion. Il pourrait être déployé, si la décision en était prise, sur un petit nombre de bases »

« Si la capacité nucléaire de la France dispose en Europe un fait, sans conteste, la troisième puissance militaire mondiale »

« Je rappelle ce qu'a dit le président de la République (Lettre à tous les Français) : « La stratégie de la dissuasion repose sur l'idée que l'arme nucléaire change la nature d'un conflit »

prises d'otages, la guerre du Golfe font apparaître de nouvelles menaces auxquelles nos concitoyens sont particulièrement sensibles.

« D'où l'idée de mettre l'accent sur la mobilité de nos forces, dessein auquel a répondu en 1983 la création de la force d'action rapide »

« Faut-il pour autant remettre en cause le service national, qui je le rappelle, constitue l'ossature de l'armée de terre »

« La République, c'est aussi pour les citoyens le droit, et j'ajoute le devoir, de porter les armes au service de la liberté »

« Autant que nécessaire, avez-vous déjà eu l'occasion de dire qu'il faudra moderniser et diversifier davantage les modalités du service national ? »

« Moderniser : cela signifie mieux adapter le service militaire à la fonction opérationnelle des armées »

« On ne peut mettre sur le même pied les armées françaises et les armées américaines et soviétiques »

« Diversifier : le service militaire est la forme principale du service national »

« L'armée de terre, même si elle est en train d'opérer une véritable mutation technologique »

« Le concept de riposte graduée n'est pas le nôtre »

« Le concept de riposte graduée n'est pas le nôtre »

« Le concept de riposte graduée n'est pas le nôtre »

« Le concept de riposte graduée n'est pas le nôtre »



Un missile Hadès à 500 kilomètres

Si chacun peut comprendre l'inquiétude des Allemands à l'égard des armes nucléaires « de théâtre »

« Pour adresser cet ultime avertissement la France dispose aussi désormais d'un missile stratégique air-sol à moyenne portée »

« La France est en train de modifier son principe de suffisance »

« L'armée de terre française redonne de la crédibilité à sa participation à la défense de l'Europe »

« L'armée de terre française redonne de la crédibilité à sa participation à la défense de l'Europe »

« L'armée de terre française redonne de la crédibilité à sa participation à la défense de l'Europe »

« L'armée de terre française redonne de la crédibilité à sa participation à la défense de l'Europe »

« L'armée de terre française redonne de la crédibilité à sa participation à la défense de l'Europe »

« L'armée de terre française redonne de la crédibilité à sa participation à la défense de l'Europe »

La promesse de l'Europe

« Cependant, les équilibres de sécurité en Europe ont commencé à se modifier »

« Demain, les Européens prendront en charge, par la force des choses, une part plus grande de leur sécurité »

« La couple Mirage 2000-ASMP procure une flexibilité et l'allonge qui l'urgence d'un concept européen de défense »

« À quelle conditions la France doit-elle s'associer à une négociation sur les missiles nucléaires à courte portée »

« Les Soviétiques et les Américains n'ont pas, pour l'instant, entamé de négociations sur les missiles nucléaires à courte portée »

« Le principe de suffisance nucléaire »

« La France est en train de modifier son principe de suffisance »

« L'armée de terre française redonne de la crédibilité à sa participation à la défense de l'Europe »

« L'armée de terre française redonne de la crédibilité à sa participation à la défense de l'Europe »

« L'armée de terre française redonne de la crédibilité à sa participation à la défense de l'Europe »

« L'armée de terre française redonne de la crédibilité à sa participation à la défense de l'Europe »

« L'armée de terre française redonne de la crédibilité à sa participation à la défense de l'Europe »

Le devoir de porter les armes

« Les équilibres de l'Europe, et d'abord à l'Est et au centre, sont en train de changer »

« Les équilibres de l'Europe, et d'abord à l'Est et au centre, sont en train de changer »

« Les équilibres de l'Europe, et d'abord à l'Est et au centre, sont en train de changer »

« Les équilibres de l'Europe, et d'abord à l'Est et au centre, sont en train de changer »

« Les équilibres de l'Europe, et d'abord à l'Est et au centre, sont en train de changer »

« Les équilibres de l'Europe, et d'abord à l'Est et au centre, sont en train de changer »

« Les équilibres de l'Europe, et d'abord à l'Est et au centre, sont en train de changer »

« Les équilibres de l'Europe, et d'abord à l'Est et au centre, sont en train de changer »

« Les équilibres de l'Europe, et d'abord à l'Est et au centre, sont en train de changer »

« Les équilibres de l'Europe, et d'abord à l'Est et au centre, sont en train de changer »

JACQUES ISNARD.

JUSTICE

Mise en place d'une nouvelle haute hiérarchie judiciaire

M^{me} Myriam Ezratty est nommée premier président de la cour de Paris

M^{me} Myriam Ezratty, avocat général à la Cour de cassation, a été nommée, le 12 juillet, premier président de la cour d'appel de Paris, par le Conseil supérieur de la magistrature, en remplacement de M. Pierre Dral, nommé quelques jours plus tôt premier président de la Cour de cassation.

M. Jean-Pierre Cochard, avocat général à la Cour de cassation, a été nommé président de la chambre sociale de la même cour.

La nomination de M. Pierre Arpaillange au ministère de la justice, le départ à la retraite de M^{me} Simone Rozès avaient laissé vacantes les deux fonctions les plus prestigieuses de la magistrature : procureur général près la Cour de cassation et premier président de la même cour. Nommé il y a quelques jours, M. Pierre Dral remplacait M^{me} Rozès. Il fallait donc, dans cet étrange jeu de « chaises musicales », de la haute hiérarchie judiciaire où l'on doit doser ses choix avec des précautions d'apothicaire en tenant compte de la compétence, du talent, mais aussi de la susceptibilité des magistrats et des inévitables sympathies politiques, poursuivre la tâche.

Le choix de M^{me} Ezratty était attendu. Elle est titulaire de la poste qu'elle va occuper est particulièrement sensible, qu'il ne puisse s'agir de « chaises musicales », c'est la règle, faire l'unanimité, il ne viendrait à l'idée de personne de mettre en cause ni le talent, ni la compétence, de cette grande femme douce, pleine de charmes, dont le sourire et l'intelligence ont

convaincu, aiant que la fermeté. Membre du Syndicat de la magistrature jusqu'en 1981, directrice de l'éducation surveillée du temps de Robert Badinter, puis directrice de l'Administration pénitentiaire, elle a laissé à ses interlocuteurs les moins proches le souvenir d'une femme de dialogue et de contact. A ce poste elle avait sa (ses) successeurs ont compris comme l'est difficile) dialogue avec les personnels pénitentiaires, tout en inspirant une politique à laquelle par nature ils n'étaient guère enclins. Convaincus de l'insuffisance du « tout-carcéral », M^{me} Ezratty n'avait pas voulu jouer les prolongations à la tête de l'Administration pénitentiaire à l'arrivée de M. Chalandon. Elle avait, fidèle à ses convictions, cédé la place sans tapage pour rejoindre la Cour de cassation. Très « en phase » avec M. Arpaillange, le nouveau premier président de la cour de Paris sera en toute indépendance l'efface relais de sa politique pénale.

D'autres nominations sont attendues — au parquet général de la Cour de cassation notamment et aux parquets de Paris et de Versailles. Choisir les hommes ou les femmes idoines est une tâche délicate et l'harmonie dans la conduite de l'action publique un point d'équilibre difficile à trouver.

Ag. L.

M^{me} Ezratty

[Née le 7 décembre 1929 à Nice, M^{me} Myriam Ezratty est magistrat depuis 1950. Elle a occupé différentes fonctions : à la cour de cassation, à la cour de Paris, à la direction de l'éducation surveillée, où elle a passé six ans, puis à la direction des

affaires civiles. Avant d'être nommée conseiller à la cour d'appel de Paris en juin 1978, M^{me} Ezratty avait été conseiller technique de 1974 à 1978 au cabinet de M^{me} Simone Veil, ministre de la Santé. Directrice de l'éducation surveillée de 1981 à 1983, puis directrice de l'Administration pénitentiaire jusqu'en 1986, M^{me} Ezratty avait dirigé la Cour de cassation où elle avait rang d'avocat général.]

M. Cochard

[Né le 14 février 1927 à La Rochelle (Charente-Maritime), M. Jean Cochard est licencié en droit, diplômé d'études supérieures de droit. Major du concours d'entrée dans la magistrature en 1952, il commence sa carrière comme substitut à Briey (Meurthe-et-Moselle) en 1953. Détaché en janvier 1957 au service de documentation de la Cour de cassation, il est affecté en 1962 au cabinet du directeur des affaires criminelles et des grâces au ministère de la Justice. Il devient, en décembre 1963, substitut au tribunal de la Seine, puis, en décembre 1969, premier substitut au tribunal de Paris. En mars 1972, il occupe les fonctions de secrétaire général du parquet du tribunal de grande instance de Paris. Nommé ensuite directeur de la gendarmerie et de la justice militaire (mai 1973), il est promu au grade d'avocat général près la cour d'appel de Paris en décembre 1975, avant de rejoindre la magistrature au poste d'avocat général près la Cour de cassation en 1979.]

● M. Lucazeau procureur général à Nîmes. — La *Journal officiel* du 13 juillet publie de son côté un décret nommant M. Gilles Lucazeau procureur général près la cour d'appel de Nîmes en remplacement de M. Jean Dufour, nommé procureur général près la cour d'appel de Nîmes.

MAURICE PEYROT.

Au tribunal de Paris

Une offre d'emploi « discriminatoire »

« Société de nettoyage recherche pour Paris-16^e. Trois ouvriers (fres), un chef d'équipe. Horaires 17-20. Place stable. Carte d'électeur obligatoire. »

La dernière mention de cette annonce parue dans le numéro de *Carrières et Emplois* daté du 2 au 8 décembre 1984 a entraîné mardi 12 juillet la condamnation à 2 000 F d'amende de M. Thiébaut Renger, président-directeur général de la société Lambda Services reconnu coupable par la 17^e chambre correctionnelle de Paris d'avoir soumis une offre d'emploi à une condition fondée sur l'origine, le sexe, les moeurs, la situation de famille, l'appartenance ou la non-appartenance à une ethnie, une nation, une race ou une religion déterminées.

I F symbolique

Les poursuites avaient été engagées par la CFDT qui a obtenu le franc symbolique de dommages et intérêts qu'elle réclamait et dans son jugement le tribunal relève que la formule employée « carte d'électeur » a pour but évident d'exclure les candidats qui ne seraient pas français.

Cependant la défense de M. Renger avait justifié l'attitude de l'entreprise en apportant la preuve que les emplois proposés étaient destinés à l'exécution d'un marché portant sur le nettoyage des locaux de la direction nationale de la gendarmerie. Or le ministre de la défense impose que le personnel fasse l'objet d'une habilitation particulière qui ne peut être normalement accordée qu'à une personne jouissant de la nationalité française.

Malgré l'argument, le tribunal n'a pu le prendre en considération car les juges constatant que si la loi prévoit l'éventualité d'un « motif légitime » pour refuser un bien ou un service à une personne à raison de son appartenance à une nation, l'article 416-3 relatif aux propositions d'emploi « dans une réclamation actuelle, ne prévoit pas la possibilité pour le prévenu d'échapper à toute répression s'il justifie d'un motif légitime de refus alors que les articles 1 et 2 définissent le prévenu expressément. »

M. Robert Hersant, directeur de publication de *Carrières et Emplois* a été relaxé : sa complicité dans une infraction n'est pas un délit de presse ne pouvant être envisagé que si un acte postérieur a pu être établi à son encontre.

M. P.

SPORTS

Le Tour de France

Tous en danseuse !

C'était la journée des routiers sprinters néerlandais... et sprintesses néerlandaises. Jean-Paul Van Poppel a gagné, mardi 12 juillet, la dixième étape Belfort-Besançon tandis que Monique Knol réglaient le peloton du Tour féminin. Le Canadien Bauer et la Française Jeanie Longo conservent le maillot jaune.

Pendant ce temps, Patrice Esnault se battait furieusement, et inutilement du reste, dans l'espoir d'arriver seul à Besançon. C'était sa façon de rendre hommage à Jean De Gribaldy, son ancien directeur sportif, mort l'an passé, qui fut aussi le meilleur coureur bicoureur. Ce passionné de cyclisme auquel on doit la découverte de Joaquim Agostinho et de Sean Kelly, aimait les coureurs de tempérament. Une race retrouvée à laquelle appartenaient Jérôme Simon, Victor, Cornillet, Casado, Abadie et Joël Pelier, le régional de l'étape.

JACQUES AUGENREDE.

Les classements

Dixième étape : Belfort-Besançon (149,5 kilomètres)
1. Van Poppel (P-B), 3 h 28 min 31 s ; 2. Bontempi (It.), sans même temps ; 3. Planckaert (Bel.) ; 4. Jorge Dominguez (Esp.) ; 5. Elliott (G-B).
Classement général. — 1. Bauer (Can.), 34 h 0 min 3 s ; 2. Simon (Fr.), 44 s ; 3. Breukink (P-B), 43 s ; 4. Yates (G-B), 43 s ; 5. Meittes (Fr.), 41 min 1 s.

TOUR DE FRANCE FÉMININ

Dixième étape : Lure-Besançon (76 kilomètres)
1. Knol (P-B), 1 h 58 min 44 s ; 2. Meijer (P-B), même temps ; 3. Sidel (RFA) ; 4. Branneman (E-U) ; 5. Schenkenberger (Sué).
Classement général. — 1. Longo (Fr.), 4 h 34 min 1 s ; 2. Canis (It.), 4 s ; 3. Vikowitz-Nyman (Fin.), 56 s ; 4. Chiappa (It.), 1 min 3 s ; 5. Hepple (Aut.), 1 min 6 s.

● **FOOTBALL** : coupes d'Europe. — Le tirage au sort des coupes européennes, effectué le 12 juillet, n'a pas favorisé les représentants français, à l'exception de Monaco qui rencontrera les Islandais de Valur dans l'épreuve des champions. En Coupe des vainqueurs de coupes, Metz sera opposé à Anderlecht. En Coupe de l'UEFA, Bordeaux retrouvera les Soviétiques de Dniepropetrovsk tandis que Montpellier jouera contre le Benfica Lisbonne, finaliste de la dernière Coupe des clubs champions. Metz et Montpellier recevront leurs adversaires le 7 septembre pour les matches aller. Les matches retour sont programmés le 5 octobre. Monaco a changé les dates de ses rencontres et jouera le 6 septembre et le 4 octobre.

● **TENNIS** : Coupe Davis. — Pour rencontrer la Suède, du 22 au 24 juillet à Bastad en demi-finale de la Coupe Davis, l'équipe de France aura la composition suivante : Yannick Noah, Henri Leconte, Guy Forget, Thierry Tulasne et Jean-Philippe Fleurian. La formation suédoise sera composée de Mats Wilander, Stefan Edberg, Anders Jarryd et Kent Carlsson.

La Cour de cassation déclare irrecevable la requête en révision du procès Vandapuy

Man-Ernest Vandapuy, traité six ans, condamné le 21 mai 1984 par la cour d'assises des Alpes-Maritimes à quinze de réclusion criminelle pour tentative de meurtre sur des policiers, ne sera pas réjugé. La chambre criminelle de la Cour de cassation, saisie d'une demande de révision présentée par son procureur général à la requête du ministère de la Justice, a rendu mardi 12 juillet une arrêt d'irrecevabilité (*Le Monde* daté 8-9 mai).

L'enquête sur une série d'attentats à Marseille

Les quatre personnes interpellées dans le Gard mises hors de cause

Les quatre personnes interpellées vendredi dans le Gard et transférées lundi 11 juillet à Marseille pour y être entendues dans le cadre de l'enquête sur une série d'attentats à l'explosif commis contre des agences bancaires de la ville dans la nuit du 29 au 30 mars dernier, ont été remises en liberté mardi soir, au terme de leur garde à vue.

La loi d'amnistie Un recours du RPR devant le Conseil constitutionnel

La mise en œuvre de la loi d'amnistie adoptée vendredi 8 juillet par le Parlement et qui devait être effective dès sa publication au *Journal officiel* devrait être retardée en raison d'un recours déposé par le RPR devant le Conseil constitutionnel. L'amnistie, en effet, ne peut entrer en vigueur qu'après l'avis du Conseil constitutionnel.

Comme prévisible (*Le Monde* daté 10-11 juillet), cette haute juridiction a été saisie par le RPR sur deux points de la loi : la réintégration des salariés licenciés et l'application de la loi aux DOM-TOM. Le Conseil constitutionnel dispose, en principe, d'un mois pour rendre son avis. Mais au ministère de la Justice, on indiquait, mardi 11 juillet, que cette décision pourrait être signifiée avant la fin du mois.

Les détenus convaincus, 4 400 environ, vont donc devoir attendre plusieurs semaines avant d'être libérés.

Vandapuy observe une grève de la faim depuis le 6 juin, et le 19 juin il a tenu de mettre fin à ses jours à l'aide d'une lame de rasoir.

A l'occasion de la demande de révision, il avait sollicité une suspension de peine. La Cour a estimé que, compte tenu de l'irrecevabilité prononcée, il n'y avait pas lieu de statuer sur ce point. Il faudra que d'autres procédures soient engagées pour que Vandapuy puisse espérer être réjugé.

des charges utilisées au mois de mars par les auteurs des attentats. Après vérifications, les enquêteurs n'ont retenu aucun élément contre M. Robert Wéry, candidat aux législatives de 1986 sur une liste du Front d'opposition nationale, et contre les trois autres personnes.

La série d'attentats du mois de mars avait d'ailleurs été revendiquée le 14 avril par l'ex-FLNC (Front de libération nationale de la Corse) dans un communiqué authentifié, ainsi que nous l'indiquions dans notre précédente édition.

● M^{me} Monique Pelletier : « Moins de procès et moins de lois. » M^{me} Monique Pelletier (UDF), ancienne secrétaire d'Etat à la Justice, a déclaré à l'Assemblée nationale le 12 juillet sur RMC, à l'occasion de la séance parlementaire et le gouvernement devrait « faire moins de lois, car notre législation très compliquée augmente les litiges, les conflits, les contentieux, et ce serait une bonne action pour que la justice soit mieux rendue ». « L'insuffisance législative a refusé depuis des années tout ce qui était proposé comme conciliation pré-procès. Il y a une grande quantité de litiges qui trouveraient une solution avant de devenir un procès ». « Si je devais un jour avoir une responsabilité dans ce secteur, la première action que je mènerais serait de développer ces lieux de conciliation. »

● Bon footballeur, mauvais conducteur : six mois avec sursis. — Le tribunal correctionnel de Bordeaux a condamné, mardi 12 juillet, à six mois de prison avec sursis, 15 000 F d'amende, un an de suspension de permis de conduire et deux amendes de 5 000 et 2 500 F le footballeur international José Touré, poursuivi pour délit de fuite, outrage à magistrat, conduites sans permis, coups et blessures involontaires. Les faits motivant ces délits s'étaient déroulés le 5 juin. Le footballeur avait causé un accident au volant d'un véhicule qui lui conduisait à vive allure sans permis (*Le Monde* du 8 juin).

Le Monde
7, RUE DES ITALIENS, 75427 PARIS CEDEX 08
Tél.: (1) 42-47-97-27
Télex MONDPA 650572 F
Télécopieur: (1) 45-23-06-81

Édité par la SARL Le Monde
Gérant: André Fontaine, directeur de la publication
Anciens directeurs: Elbert Beuve-Méry (1944-1969), Jacques Favret (1969-1982), André Lauvès (1982-1985)

Durée de la société: cent ans à compter du 10 décembre 1944.
Capital social: 620 000 F
Principaux associés de la société: Société civile « Les Rédacteurs du Monde », Société anonyme des lecteurs du Monde, Le Monde-Entreprises, MM. André Fontaine, gérant, et Elbert Beuve-Méry, président.

Administrateur général: Bernard Wosts
Rédacteur en chef: Daniel Varner
Correspondant en chef: Claude Salaes

Reproduction interdite de tous articles, sauf accord avec l'administration
Commission paritaire des journaux et publications, n° 57 437
ISSN: 0395-2037
Microfilms et index du Monde
Renseignements au (1) 42-47-99-81

Le Monde
TÉLÉMATIQUE
Composé 36-16 - Tapex LEMONDE

ABONNEMENTS
BP 507 09 75427 PARIS CEDEX 09 Tél.: (1) 42-47-98-72

TARIF	FRANCE	BENELUX	SUISSE VIELLE BRUSSEL	AUTRES PAYS
3 mois	354 F	399 F	504 F	687 F
6 mois	672 F	762 F	972 F	1 337 F
9 mois	954 F	1 089 F	1 404 F	1 952 F
1 an	1 200 F	1 380 F	1 800 F	2 530 F

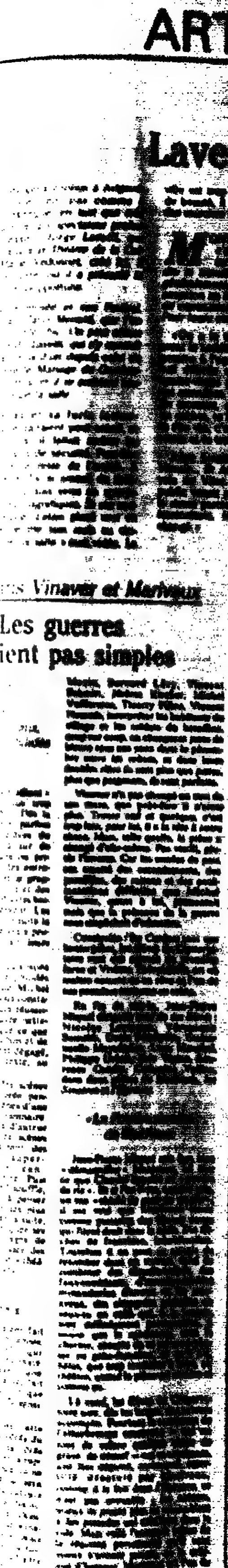
ÉTRANGER: par voie aérienne tarif sur demande.
Pour vous abonner, RENEVOYER CE BULLETIN accompagné de votre règlement à l'adresse ci-dessus ou par MINITEL: 36-15 LEMONDE code d'accès ABO

Changements d'adresse immédiats ou provisoires: nos abonnés sont invités à formuler leur demande deux semaines avant leur départ. Joindre la dernière bande d'envoi à toute correspondance.

BULLETIN D'ABONNEMENT
DURÉE CHOISIE
3 mois 6 mois 9 mois 1 an
Nom: _____ Prénom: _____
Adresse: _____
Code postal: _____
Localité: _____ Pays: _____

Veuillez avoir l'obligeance d'écrire tous les noms propres en capitales d'imprimerie.

Le Monde
PUBLICITE
5, rue de Monttessuy, 75007 PARIS
Tél: (1) 45-55-91-82 ou 45-55-91-71
Télex MONDPA 206 136 F



ARTS ET SPECTACLES

AVIGNON 88

Lavelli, l'homme des festivals

ON rencontre des gens connus à Avignon, mais ils n'y viennent pas comme à Cannes, par exemple, en tant que tels. Ils sont là en spectateurs. En spectateur professionnellement intéressé : Jorge Lavelli, qui accueillera à Paris, dans son Théâtre de la Colline, Tir et Lit de Marie Redonnet, créé ici. Il arrive tout juste de Spoëte, où il a présenté la pièce de Copi Une visite inopportune.

Spolète est une ville musée et son Festival, toujours dirigé par Gian Carlo Menotti, que l'on appelle « le Duc », est plutôt chic. On peut même dire snob, c'est ce que dit Lavelli, qui s'y connaît en festivals, il en a fait plus d'un depuis celui de Berlin où il avait donné Le Mariage de Gombrowicz, il y a bien longtemps, et il se souvient seulement de la disposition de la salle.

ville est trop prenante, les Vénitiens sont saturés de beauté, il faudrait leur donner, je ne sais pas, des marches militaires.

MONTER un spectacle pour un festival, c'est quoi ? C'est commencer à répéter dans un endroit fermé, et reprendre le travail dans une autre ville, en plein air généralement, c'est-à-dire de nuit, en faisant très attention au bruit. C'est se plier à toute une série de contraintes inévitables. Alors quoi ? Pourquoi ? Pour toute cette tension ?

« On a la tête vide et on cherche désespérément la lucidité. Il n'y a pas d'échappatoire. C'est comme à l'opéra. On demande au chanteur un travail difficile et pas gratifiant. On a devant soi quatre-vingt personnes de mauvaise humeur, et qui attendent. Avec les comédiens, tu peux partir un moment, dire « je dois téléphoner », prendre un cachet, te laver la figure et revenir. Non, là, si tu l'en vas, c'est la pagaille, ils sont trop. Alors tu restes et tu trouves. »

Jorge Lavelli a fait Aix-en-Provence, Munich, Vienne... Et Avignon : « J'ai aimé surtout les festivals de Villar. Ils étaient plus désinvoltes. Le public venait pour se défendre. Maintenant, c'est le stress partout. Chez les spectateurs et les professionnels. Mais c'est peut-être moi qui ai changé. »



Jorge Lavelli est venu en spectateur. Il a connu Caracas la chaude, Venise l'indifférente. Il garde une préférence pour l'Avignon de Villar.

Le Tour de France Tous en danseuse !

La journée des revolvers... et autres...
Pendant ce temps, Paris...
L'assaut de l'été...
L'assaut de l'été...
L'assaut de l'été...

Les classements

Maxime Page, Ildefonso...
1. Maxime Page...
2. Ildefonso...
3. ...
4. ...
5. ...

Le Tour de France féminin

Maxime Page, Ildefonso...
1. Maxime Page...
2. Ildefonso...
3. ...
4. ...
5. ...

ABONNEMENTS

Le Monde...
1. ...
2. ...
3. ...
4. ...
5. ...

Le Monde

1. ...
2. ...
3. ...
4. ...
5. ...

Elèves dans Vinaver et Marivaux Les guerres n'étaient pas simples

Le Conservatoire est là.
Les élèves de Jean-Pierre Miquel se débattaient de Marivaux, ceux de Viviane Théophilidès font redécouvrir Michel Vinaver.

La définition de l'étranger de théâtre n'est plus trop précise, aujourd'hui. Dès la première rentrée d'octobre, parfois même auparavant, les élèves du Conservatoire jouent déjà sur de « vraies » scènes, publiques ou privées. De la même façon, des entreprises industrielles mettent le grappin, à l'avance, sur des filles et des garçons qui préparent Polytechnique, Normale, ou les réserves. Les seniors eux, mettent tout de suite la main à la pâte, et sont de vrais professionnels d'avoir fait leurs classes.

Ce n'est pas justice. Nous voyons la classe de Viviane Théophilidès jouer la première pièce de Michel Vinaver, les Coréens, et nous constatons que ces jeunes acteurs réussissent à faire vivre une œuvre nettement plus forte et belle que ce que les professionnels de Planchon et de Serreau avaient déchargé, naguère, avec le même talent, au moment de sa création.

Vinaver fait alterner des scènes de la vie d'un village en Corée, pendant la guerre, avec des scènes d'une action de corps expéditionnaire. Vinaver faisait ses débuts d'auteur dramatique. Les premières scènes étaient plutôt lourdes, traitées des godaillots littéraires, super-brechtien, très « saint-jean-bouche-d'or », à ras de terre. Puis Vinaver acquiescent un second souffle, se met à écrire aisément, à penser libre, et il donne l'une de ses plus belles pièces, parce que par la suite, assez vite, il s'est mis à traquer ses œuvres, à opérer des collages de phrases en l'air, à entrechoquer des banalités, c'était la mode, le « théâtre du quotidien », du pain sec.

Manoury, Boulez et l'IRCAM

Le temps des reconversions

Pluton, création mondiale de Philippe Manoury, marquera la Nuit de l'IRCAM, le 15 juillet, à Avignon. Bonne occasion d'interroger ce compositeur français de trente-six ans sur ses sept années de collaboration à l'IRCAM et sur la place qu'y occupe Pierre Boulez, héros musical de ce festival.

Son témoignage contrepointe et prolonge celui de Gerald Bennett paru dans le Monde du 7 juillet et qui concernait les premières années de fonctionnement de l'institut parisien. Rappelons que celui-ci, actuellement en cours d'agrandissement, vient d'être ébranlé par le départ de Giuseppe Di Giugno, inventeur de la 4X (1) pour la maison de fabrication de jouets musicaux électroniques, Bouzemp, en Italie (Le Monde du 10 mai), et par celui de David Wessel, chercheur américain chargé à Paris de l'ensemble des « systèmes personnels » ou synthétiseurs domestiques.

Il est nécessaire que les scientifiques qui s'intéressent au domaine aient un rapport quelconque à la musique, même si c'est une musique tout à fait différente. David Wessel, par exemple, s'intéressait au jazz, ce n'est pas tout à fait le genre de la maison. Pourtant, nous nous comprenons très bien.

« Contrairement à ce que suggère Bennett, la recherche pure n'a pas été abandonnée depuis 1980. Jean-Marie Adrien effectue actuellement un travail sur la synthèse par modèle physique (simulation d'une corde, d'un chevalot, du poids d'un archet, etc.). Pour l'instant c'est inutilisable mais on espère pouvoir s'en servir un jour.

« Je travaille avec Miller Puckette, un mathématicien du MIT (2), sur des programmes gra-

phiques, puissants et intuitifs, permettant un meilleur dialogue avec une machine quelconque qui produira du son. Puckette me semble avoir délégué une situation qui était crispée : celle du dialogue entre musiciens et machines. Notre collaboration fonctionne : il comprend ce qui se passe en musique.

« Puckette a commencé son programme « Patcher » en juillet dernier. Je me suis mis à composer Pluton, ma pièce pour piano, en 4X, dès septembre. Dans une de mes pièces antérieures, Jupiter, la musique de synthèse pouvait déjà être interprétée en temps réel, la 4X suivait exactement les temps d'un flûtiste. Mais la flûte déclenchait le début et la fin d'un processus, rarement elle pouvait intervenir sur son déroulement interne. Ce sont, cette fois, tous les paramètres d'une interprétation au piano, sauf les changements de pédale (intensity, temps, etc.) qui contrôleront en temps réel les réactions de la 4X.

« Contrairement à Stockhausen ou Xenakis, les compositeurs de notre génération ne raisonnent plus comme des pionniers. L'association des instruments et de l'électronique est acquise ; les machines sont désormais utilisées comme des instruments plus puissants et plus conceptuels.

« La Poudre de riz » de Marivaux

Jean-Pierre Miquel sait fort bien « démaquiller » Marivaux, lui ôter ce que Claudel appelle sa « poudre de riz ». Et si l'on évite, comme cela, un ton « chichi de gens du monde », il est vrai que Marivaux lance comme personne des flèches nettes qui filent droit dans le mille. Des flèches de franchise, inhabituelles. Toutefois il ne peut se résoudre à retomber dans un travers, celui de combiner des chasses-croisées, des faux-semblants, d'inraisemblables minauderies d'aveux et de non-aveux, des simagrées gratuites en vau-là en voilà qui, à la longue, sont difficilement partageables, à moins que le spectateur, sous le charme, accepte de se métamorphoser en gobe-mouches, ce qu'il n'a, hélas, que trop tendance à faire, au théâtre, quand la pièce est comme ci comme ça.

L'apport des années de paix

Planchon et Serreau avaient fait des mises en scène brechtiennes, intellectuelles, têtes plutôt, qu'exacerbent les faiblesses du texte. Viviane Théophilidès, avec une finesse de touche remarquable, fait se dresser au contraire tout ce que cette pièce avait de sincère, de sensible, d'intelligent.

Nous voyons et écoutons cette guerre coloniale. Des deux côtés du front. Et même de bien des côtés parce que les attachements et la rupture, avec ces terres lointaines, ce ne fut jamais simple, ce ne sera jamais n'y a qu'à lire des auteurs aussi différents que Duras et Saint-John Perse, et tant d'autres. Donc nous assistons aux Coréens de Vinaver, nous entendons « Coré », nous traduisons « Vietnam » ou « Cochinchine », et nous voyons ces étudiants acteurs de vingt ans et des poussières, Nathalie Cerda, Zoé Lebrun, Nathalie Akoua, Isabelle

« Réponse » de Boulez, jusqu'au 19 juillet, à Avignon, le 15 juillet, 22 heures.

(1) Système de traitement numérique de signal dont le premier prototype a été réalisé en 1981 par l'équipe de Giuseppe Di Giugno. Ce périphérique d'ordinateur, capable d'effectuer très rapidement des calculs sur un flot d'échantillons sonores, peut faire successivement ou simultanément office de synthétiseur surprenant, d'appareil de transformation ou d'analyse de signaux.

(2) Massachusetts Institute of Technology, une des universités américaines les plus cotées et les plus riches dans le domaine de l'informatique appliquée aux arts.

OFF

Comédien à Saint-Etienne

ON peut, aujourd'hui, faire une carrière de comédien - un début de carrière au moins - en habitant Saint-Etienne. André Tardy en est la preuve : il vient des ateliers de formation du Centre dramatique. Il a reçu l'enseignement de permanents comme Prosper Des et de professeurs invités comme Miesguy, Dougnac, Boëlle, Maratrat. De 1980, où il termine son apprentissage, à 1986, il a joué avec la Comédie stéphanoise, avec ses anciens professeurs et aussi chez Savary dans Cyrano de Bergerac. C'est au cours des représentations qu'il a conçu le projet de mettre en scène Hughie d'O'Neil.

André Tardy a monté l'affaire avec deux acteurs de la région. Comme il était décidé à faire des choses tout en étant comédien, il lui a fallu créer la « structure » qui lui permettrait de monter les textes de son choix. Il a donc fondé, en décembre 1986, Acte Contact, pour produire son spectacle à l'occasion du quarantième anniversaire de la Comédie de Saint-Etienne, puisque Daniel Benoin avait convié quelques compagnies régionales à y participer. On a vu

Hughie dans une ancienne salle de cinéma mise à la disposition d'Acte Contact par la Caisse d'épargne.

Le lieu était confidentiel. Il avait fallu répéter dans une petite salle de la maison de la culture de Firminy. Néanmoins le spectacle a été bien accueilli. Si bien que le conseil général de la Loire et la ville ont attribué à la compagnie des subventions respectives de 70 000 F. et de 10 000 F. D'autre part, la direction régionale des affaires culturelles a apporté une aide pour la création de la musique originale du scénariste Jean Siatout.

Muni de ce matériel, André Tardy lui entraîne pourtant avec lui entre les deux comédiens, un attaché de presse et un attaché de production) a envisagé sans angoisse sa participation à Avignon « off » : au pie, l'opération serait blanche. Il espérait se faire connaître, trouver un public que rassure la caution de la Comédie de Saint-Etienne - qui produit le spectacle et l'inscrit à son programme de la saison prochaine.

J.-L.L.

* Hughie, un Cheval fon. 23 h 30, du 9 juillet au 3 août.

Propos recueillis par ANNE REY.

(1) Système de traitement numérique de signal dont le premier prototype a été réalisé en 1981 par l'équipe de Giuseppe di Giugno. Ce périphérique d'ordinateur, capable d'effectuer très rapidement des calculs sur un flot d'échantillons sonores, peut faire successivement ou simultanément office de synthétiseur surprenant, d'appareil de transformation ou d'analyse de signaux.

(2) Massachusetts Institute of Technology, une des universités américaines les plus cotées et les plus riches dans le domaine de l'informatique appliquée aux arts.

* Réponse, de Boulez, jusqu'au 19 juillet, à Avignon, le 15 juillet, 22 heures.

ABONNEMENT

1. ...
2. ...
3. ...
4. ...
5. ...

MUSIQUES

Rossini perdu et (presque) retrouvé

Du bon usage de l'ornement

La création française d'Armida au Festival d'Aix-en-Provence cette semaine confirme la renaissance du musicien de Pesaro. Grâce à lui revit aussi un art du beau chant longtemps oublié.

On n'en finit pas, décidément, de découvrir Rossini... Cette année encore, après Adelaide di Borgogna, au Festival de Paris, et la Gazza ladra, au Théâtre des Champs-Élysées, le Festival d'Aix-en-Provence présente Armida en création française, une œuvre presque inconnue - encore que Maria Callas l'ait chantée dès 1952 - qui devrait faire l'objet chez EMI d'un enregistrement, le premier « officiel » : en attendant qu'il sorte, les amateurs de disques pourront dès l'automne se consoler avec la Zelmira que Claudio Scimone prépare actuellement pour Erato.

Le temps est loin où un nouveau Barbier de Séville suffisait à faire événement, où il fallait justifier une reprise du Comte Ory à l'Opéra-Comique... C'était il y a quinze ou vingt ans à peine. Il est vrai que pendant plus d'un siècle Rossini a eu la chance un peu trouble d'être l'immortel autour du Barbier de Séville. On le savait capable de plus de sérieux et de profondeur, car on jouait régulièrement son ultime ouvrage, Guillaume Tell (créé à l'Opéra de Paris en 1829), mais on préférait le Barbier et l'on ne se souciait guère d'aller voir ce qui valaient les opéras, au nombre d'une quarantaine, sortis de sa plume entre 1810 et 1829.

Cette indifférence à l'égard d'un compositeur pourtant illustre peut sembler étrange alors qu'on connaît aujourd'hui la valeur de ce qu'on désignait ainsi. Déformés par la légende d'un compositeur heureux et indolent, on avait peine à imaginer que l'action qu'il exerça sur le théâtre lyrique italien pouvait se comparer, pour sa vigueur un peu despotique, à celle d'un Beethoven dans le domaine de la musique instrumentale à la même époque.

La distance qui sépare Rossini de ses prédécesseurs, Cimarosa et Paisiello, apparaît infiniment plus grande que celle que ses successeurs, Bellini, Donizetti et le jeune Verdi, ont mise entre eux et lui. En comparaison des uns et des autres, l'art de Rossini se révèle infiniment plus riche et complexe. Ce n'est pas sans raisons que ses compatriotes, impressionnés par l'importance qu'il accordait aux accompagnements et par les audaces de son harmonie, l'avaient surnommé « il Telesco » (« l'Allemand »). Sous une apparence joviale et débonnaire, il cachait certainement une volonté bien arrêtée et savait obtenir de ses interprètes des prouesses assez inhabituelles, quoique toujours favorables à l'expression de leur talent.

En effet, si la musique de Rossini n'est jamais ingrate, elle se révèle singulièrement exigeante. De là son succès éclatant au son temps, lié à celui des chanteurs, puis son oubli progressif au fur et à mesure que disparaissaient ceux qui étaient capables d'en maîtriser les difficultés. Rossini vécut assez longtemps pour assister au déclin de l'art du chant, qui avait brillé d'un ultime éclat dans ses œuvres, car s'il cessa d'écrire pour le théâtre en 1829, après Guillaume Tell, il mourut seulement en 1868, universellement admiré et généreusement traité par ses interprètes.

Massacre à la vocalise

Ce qui caractérise le style vocal des opéras de Rossini, c'est l'abondance, la luxuriance de l'ornementation. Personne après lui n'osera demander une telle agilité du gosier et, faute de chanteurs capables d'assez d'aisance pour donner un semblant de naturel à ces artifices raffinés, l'écriture de Rossini parut bientôt inutilement chargée et incompatible avec la vérité dramatique. On fit une exception pour ses œuvres comiques, car la vocalise, assimilée à l'éclat de rire ou à l'expression de la joie, semble mieux en situation que dans les drames. On en vint même à traiter les coloratures comme des plaisanteries.



Yoshitaka Yamaji, Rockwell Black et Rand Gimenez dans Armida, mise en scène de Jean-Claude Fall à Aix.

L'époque n'est pas si lointaine où, dans les représentations du Comte Ory, les acteurs montraient des signes d'impatience, à la grande joie du public, tandis que l'un d'eux massacrait d'interminables vocalises avec l'air navré d'un mauvais élève obligé de réciter une leçon de morale.

Comme on ne pouvait aller plus loin dans la caricature, on a dû faire machine arrière, et la renaissance qui porte ses fruits actuellement est l'aboutissement naturel du mouvement de redécouverte du bel canto entrepris au lendemain de la dernière guerre.

Contrairement à ce que l'on croit parfois, le dix-neuvième siècle n'a pas vu en effet l'apogée du bel canto, mais le déclin progressif d'un art du chant qui brillait de tous ses feux au dix-huitième, à l'époque où les chanteurs italiens travaillaient essentiellement la souplesse de leur voix, étudiaient les rudiments de la composition et se distinguaient par l'art d'orne-menter adroitement une ligne mélodique réduite sur le papier à sa plus simple expression. Les castrats, par exemple, passaient plusieurs années à étudier exclusivement une série d'ornements

raffinés dont ils émaillaient ensuite leur chant et qui leur valait l'admiration des connaisseurs.

Le principe de l'ornementation, qui s'étendait à la musique instrumentale, veut qu'on exécute d'abord ce qui est écrit puis, lorsqu'une phrase, une période ou toute une partie d'un air est reprise, qu'on l'agrémente avec goût, en respectant le caractère général, étant entendu qu'un virtuose inspiré pourra toujours dépasser sans dommage la mesure ordinaire. Peu avant la fin, un point d'orgue laisse le chanteur entièrement responsable de la chute, bonne ou mauvaise, de l'air; c'est ce qu'on appelle, à proprement parler, la cadence (ou, comme on dit au théâtre, la « chute »).

Dans les partitions antérieures au dix-neuvième siècle, il est assez rare de voir écrites ces reprises variées ou ces cadences qui appartiennent à la tradition orale. Il est vraisemblable que la partition des airs ou des concertos de Mozart ne constitue, en certains endroits, qu'un canevas.

Vingt ans après Mozart, Beethoven fixera lui-même les

cadences de son Concerto pour violon ou du Concerto « l'Empereur »; dans sa Cinquième symphonie, il notera en toutes lettres une brève cadence de hautbois que tout autre aurait seulement indiquée d'un signe. Il entendait ainsi, sans renoncer pour autant à l'effet de la cadence, mettre des bornes à une tradition qui n'était sans doute plus assez vivante au début du dix-neuvième siècle pour s'élever au-dessus de la routine.

C'est précisément à cette époque que Rossini, pour les mêmes raisons, s'applique à écrire très précisément tous les ornements qu'il souhaite voir exécuter, sans exclure par ailleurs la possibilité que les bons chanteurs puissent encore y ajouter.

Il est vraisemblable que l'imagination de Rossini a dépassé ce qu'aurait pu concevoir les chanteurs les plus inspirés de la période précédente, et qu'il porta ainsi le bel canto à un ultime sommet; d'autant qu'il étendit aux duos, aux trios et même aux ensembles des raffinements réservés jusque-là, de par leur complexité, aux seules arias. Seul un compositeur peut maîtriser

une telle profusion de fioritures et obtenir un miraculeux équilibre.

Etendant ce principe à l'orchestre, Rossini tire un parti fructueux de la virtuosité instrumentale qu'il fait briller non seulement dans les ouvertures, mais aussi dans les airs et les ensembles. Le mépris qui pèse encore sur la virtuosité ne doit pas faire oublier qu'en plaçant l'interprète dans une situation critique, aux deux sens du terme, elle porte l'enjeu dramatique dans l'exécution musicale elle-même. Ce n'est pas à négliger à l'Opéra. Ainsi une vocalise bien conduite peut-elle se révéler plus émouvante, musicalement parlant, qu'un récitatif tragique soutenu par les trémoins de l'orchestre.

Tandis que les progrès de la facture des instruments à vent accomplissent à cette époque suscitant un développement de la virtuosité des exécutants, qui s'est encore accentuée de nos jours, celle des chanteurs n'a cessé de s'atrophier, rendant de plus en plus problématique l'exécution fructueuse des partitions de Rossini, et chimérique l'espoir d'y briller.

Esthétique matérialiste

A présent que, sans avoir encore retrouvé l'art de l'ornementation libre (qui reste l'appanage des spécialistes de la musique ancienne), il existe de plus en plus de chanteurs capables de tirer un parti avantageux des pages conçues par l'imagination débordante de Rossini, le public à son tour s'intéresse à un répertoire oublié. A l'occasion, on prend conscience de la grande diversité de ces partitions, de l'opéra buffa au grand opéra romantique. On remarque aussi la qualité de l'orchestration, d'une nouveauté et d'une puissance (dans la force comme dans la douceur) qu'on ne soupçonnerait pas.

Peut-être aussi le caractère « objectif », sinon matérialiste, de cette esthétique a-t-il quelques mauvaises raisons de paraître séduisant aujourd'hui. Il y aurait là certainement un malentendu, mais ce ne serait pas le premier. GÉRARD CONDÉ.

Advertisement for 'Flotats' by Compañia. It lists three evenings: 'L'ÎLE DE LA MÉMOIRE' (Jean Vilar), 'LORENZACCIO', and 'LE MISANTHROPE' (Elvire Jouvét 40). It is directed by Josep Maria Flotats at the Poliorama theatre in Barcelona.

Advertisement for 'De diableries en féeries' at the San-Carlo de Naples. It features 'Un opéra qui déconcerta Naples' and 'Armida n'était pas le premier opéra écrit de Rossini'. The text discusses the composer's style and the production's quality.

Advertisement for 'Clichés Enregistrer' and 'Oncle Carroll'. It includes promotional text for recording services and a mention of 'Le Livre de l'Opéra'.

Advertisement for 'Portraits d'outre-t'. It features a large headline and several columns of text, likely related to a book or publication.

EXPOSITIONS

Clichés du dix-neuvième siècle à Orsay et au CNP

Enregistrer

Apparue simultanément en France et en Grande-Bretagne, la photographie offre l'occasion, à travers Le Gray et Fenton, de confronter deux grandes collections nationales.

PANORAMA de l'évolution d'un art de 1839 à 1918, roman d'aventures, catalogue d'émotions, album pittoresque d'un siècle héroïque, c'est un peu tout cela que proposent les 240 pièces choisies parmi les 13 000 œuvres du fonds collecté depuis 1979 pour le Musée d'Orsay par Françoise Heilbrun et Phillips Néagu.

Ce vaste survol permet de voir comment la photographie, depuis son invention, n'a cessé de conquérir de nouveaux domaines pour devenir une technique aux multiples applications. Des épreuves positives directes de Bayard au premier négatif de Talbot, si précieux qu'on le couvre d'un voile, les pionniers, artisans amateurs ou « artistes-photographes », oscillent entre deux orientations contraires : les objectifs inspirés de

l'art et l'attachement au rendu réaliste de la nature.

La photographie, miroir de la mémoire, garde d'abord la trace des visages et des lieux. Le daguerrétype archive les quais de la Seine, un bout de jardin ou les arènes de Nîmes. Le portrait n'est pas encore une industrie. Grâce au négatif papier, le tableau de genre permet d'épicer les mœurs de nos aïeux : Robert Schumann pose avec Clara au piano ; proscrit et exilé, Victor Hugo défie la France de son rocher.

Espace urbain, laïc de ruelles, site naturel, tout excite l'œil. L'exotisme est une manie. En voyage d'agrément ou lors d'expéditions scientifiques, on va à Jérusalem, à Athènes, au Caire. L'Orient offre une place au rêve. Palmiers, palais et vestiges piquent la curiosité de ces « documentaristes » intrépides, à la fois archéologues, géographes, explorateurs et ingénieurs. Dans des conditions difficiles (matériel lourd, procédés compliqués), on fixe les Indiens de la tribu Mio-Mac. Alors qu'en atelier, sans accessoire ni fond peint, Debureau mime une panoplie d'expressions



Indiens Mio-Mac, Terre-Nevée, 1859.

sous l'œil complice du grand Nadar. Activités commerciale et artistique se conjuguent. L'abandon du daguerrétype au profit du pro-

et rêver

point qu'un critique s'écrie : « On dirait que les saints artistes du Moyen Age avaient prévu la photographie. »

La collection d'Orsay, vouée aux primitifs français, s'ouvre aussi aux étrangers : Autrichiens, Américains et surtout Anglais. Chef de file de la photo d'art, à la fin du dix-neuvième siècle, la Grande-Bretagne a pour vedettes de tête Octavius Hill, Rejlander, Coburn et, bien sûr, Cameron. Mais aussi Lewis Carroll (voir encadré), avec deux négatifs originaux au collodion (1855) dont celui de la célèbre actrice Helen Terry, enchaînée, dans un rôle de composition.

Balade initiatique

A la fin du siècle, la photographie dépasse enfin l'information objective. L'instantané séduit Degas, Bonnard et Zola. Mélangé à l'artifice et le naturalisme, le picturalisme s'épanouit de 1890 à 1910. New-York pointe ses gratte-ciel sous l'œil impressionniste de Stieglitz. Son *Entreposé* (1907) relie symboliquement la fin du siècle et l'ère contemporaine. A la demande de Cocteau, Man Ray portraiture Proust, de profil, sur son lit de mort. Nous sommes le lundi 20 novembre 1922. Une page de l'histoire est tournée.

Cette balade initiatique, répartie sur 1 200 mètres carrés, se conclut par un hommage à Gustave Le Gray, chef d'école des primitifs français, qui fut un des premiers à tenter de faire de la photographie un art. Il est célèbre pour ses études académiques, assez convenues, sur la nature (forêt, océan, ciel). Emphatiques et glacées, ses « marines » sont si liches qu'il devait dompter l'élan même des vagues. Ou les couchers de soleil larmoyants obtenus par l'astucieuse technique dite des « ciels rapportés ». Exemplar de chaleur et de sensibilité, ce technicien hyper-appliqué, desservi par

un accrochage terne, s'avère ennuyeux jusque dans ses portraits (Mistral, Dumas ou lui-même) qu'il considérait comme une corvée.

Du naturalisme d'Emerson aux visions allégoriques de Cameron, c'est l'Angleterie qui incarne au mieux les caractères opposés de la prise de vue et de la création d'images. Comme le montre un aperçu des collections de la Royal Photographic Society, la photographie anglaise se singularise par un lyrisme dont Roger Fenton fut le chantre. Il est connu pour sa série sur les squelettes humains et son reportage sur la guerre de Crimée. Mais il témoignait aussi d'une imagination formelle dont était bien incapable Le Gray. Son sens prodigieux de la composition, l'absence de l'axe, d'une éblouissante netteté, tirent subtilement la photo vers la fiction. Sa « galerie des Antiquités » (1857), nimbée d'une lueur céleste, est une merveille de perception, d'équilibre et d'harmonie.

La majesté des laes, des parcs ou des jardins, est toujours ramenée à des proportions humaines par la présence de silhouettes posées dans le décor comme des personnages de film. Le réalisme magique de Fenton devance Hamish Fulton et Atget. Ces cinquante-cinq pièces aux tons sépia, prémices de la modernité, restituent sans mélancolie l'enchantement du passé. L'œil serpe et vagabonde et se perd avec délices au sein de cette nature saisie comme un théâtre.

PATRICK ROEGIERS.

* La Photographie au Musée d'Orsay, au choix des collections 1839-1918, et Gustave Le Gray, photographie (1820-1882), organisée par l'Art Institute de Chicago. Musée d'Orsay, jusqu'au 14 août.

* La Photographie britannique, des origines au pictorialisme, à travers les collections de la Royal Photographic Society, présentée par le CNP, Palais de Tokyo, jusqu'au 15 septembre.

Oncle Carroll

L'AUTEUR d'*Alice au pays des merveilles* était un parfait photographe. Des centaines d'« amies-enfants » sont passées devant son objectif. Égéries dolentes et sournaies, élargies par la longueur de la pose mais tantôt tête à l'objectif, déguisées, gavées de cadeaux, de gâteaux, de baisers, elles posent en plein air, devant des murs lépreux, des portes closes ou dans le studio que Lewis Carroll s'était fait bâtir au-dessus de son appartement. Interchangeables, toutes différentes, exhibant un même visage contraint, à l'air grave et déconcerté, elles constituent l'album d'une famille imaginaire de plus de huit

cents petites filles, sorte de société en réduction classée avec soin dans trente-trois volumes répertoriés par le photographe selon un code connu de lui seul. Et qui, à travers cette multiplicité de visages innocents, cent fois renouvelés, le temps d'une pose, dérobait à l'enfant quelques lambeaux d'éternité.

P.R.

* Lewis Carroll, trente-cinq tirages, présentés par la CNP au Palais de Tokyo, jusqu'au 15 septembre et au Musée d'Orsay, jusqu'au 15 août.

Holbein le Jeune à Bâle

Portraits d'outre-tombe

Bâle honore superbement Hans Holbein, qui fut citoyen de la ville et s'exila à Londres. C'est l'occasion d'y voir plus clair dans une œuvre faussement simple.

C'EST entendu : Holbein le Jeune fut un des plus grands portraitistes de tous les temps. Maître du dessin auquel bien peu peuvent se comparer, le Bâlois émigré à la cour d'Henry VIII d'Angleterre semble avoir passé toute sa vie, qui dura à peine quarante-cinq ans, la pointe d'argent ou de charbon à la main, l'œil sur d'innombrables modèles. Froidement, paisiblement, il a tracé avec une impeccable précision les détails de leur vêtement et de leur tête. On chercherait en vain la moindre erreur comme la plus petite rupture de rythme ou de style. Holbein dessine avec une sérénité presque exaspérante, la sérénité de qui ne redoute ni défaillance ni surprise, de qui sait aller de l'esquisse au portrait achevé sans peine ni hésitation.

Le plus souvent, la feuille est blanche et il rehausse l'effigie d'un peu d'aquarelle ou de craie, blond ou roux d'une chevelure, bleu ou jaune safran d'une robe. Quelquefois, le papier a été choisi coloré, rosé, presque mauve, et l'artiste écrase davantage son trait, afin que le noir et le gris contrastent avec la teinte du fond. On pourrait à l'infini décrire et exalter la finesse et l'exactitude du dessin des narines, des sourcils, des phalanges, des lèvres, des dentelles et des coiffes. On pourrait encore redire quelle référence fut Holbein pour des portraitistes de la force d'Ingres et de Degas. On le pourrait, mais sans en finir avec le soupçon que ces chefs-d'œuvre ne sont pas exactement ce qu'ils semblent, pure transparence et apogée d'un genre.

L'hommage que Bâle rend magnifiquement à son peintre est lui-même construit avec quelque perspicacité. Il semble conçu afin

de confirmer la grandeur de Holbein le portraitiste. Il réunit en effet les deux ensembles majeurs de ses dessins, celui de Bâle naturellement, que l'on ne voit point d'ordinaire présenté si généreusement, et celui du château de Windsor, propriétés de la couronne de Grande-Bretagne, que d'ordinaire l'on ne peut voir. Or cette dernière collection, composée des dessins que Holbein fit à Londres entre 1525 et 1528, puis de 1532 à sa mort, en 1543, contient des feuilles incomparables, dont celles consacrées à la famille de Thomas More et celles où Holbein, peintre à la mode, passe en revue le gotha de l'Angleterre d'Henry VIII. Sa seule présence au Kunstmuseum Basel justifierait un pèlerinage.

Entre ces deux cabinets de visages, complétés de croquis d'architectures, d'études d'anatomie et de figures de saintes et de saints, on a laissé en place les peintures de Holbein que possède le musée, sans chercher à obtenir le prêt des *Ambassadeurs* et de quelques autres toiles fameuses. Or cette modestie — si l'on peut parler de modestie à propos d'une telle exposition — est plus instructive que tout effort d'exhaustivité. Dans ses peintures, comme dans ses gravures, judicieusement installées à proximité, Holbein le Jeune n'a guère qu'un sujet, qu'il déguise et révèle selon les circonstances. Ce sujet, c'est la mort.

Des preuves ? Le *Christ mort* de 1521, évidemment, image scrupuleusement exacte dans le genre morbide, image qui ne fait grâce ni des plaies séchées, ni de la peau qui verdit, ni des veines pérorées sans que Holbein cède pour autant à l'expressionnisme de Grünewald. Ou la *Cène*, victime de l'icôneclisme de la Réforme, qui la mit littéralement en pièces à coups de hache, et enfin convenablement restaurée : il n'y a pas un trait, il y a autant de traits que d'apôtres à ce festin autour d'un Christ qui sait les souffrances à venir. Ou son portrait d'une vieille femme. Ou, plus évidemment funèbres encore, ces

admirables petites peintures en caméléon de brun rouge de quelques crânes abandonnés devant un soubriail et les planches d'un étrange recueil, imprimé à Lyon en 1538 et nommé *Histoires et Faces de la mort*. Dans chacune d'elles, un squelette annonce à quelque vivant de variable condition qu'il doit trépasser sur l'heure. Le vivant, prélat, guerrier, labourneur, reme, courtisane ou nourrice, lève la main, se cache la face, fait mine de fuir et s'éponge. Le motif est répété plus de quarante fois, de la manière la plus impitoyable et la plus moqueuse. Il n'est pas excessif de prétendre reconnaître là tous les signes de l'obsession morbide.

Sans doute l'histoire s'en est allée en la matière quelques raisons à donner, moins l'histoire de Hans Holbein homme privé, époux d'une Bâloise demoiselle Schmid, que celle de Holbein dit le Jeune, qui eut le malheur de se faire peindre à un moment où naissait la Réforme. De celle-ci, il a souffert cruellement. Elle a détruit une bonne part des œuvres religieuses et lui a interdit d'en exécuter de nouvelles. Elle a prétendu le confiner dans la décoration des façades et des salles municipales, et l'a contraint deux fois à se réfugier à Londres, là où il pouvait espérer que la tolérance religieuse le laisserait en paix. Que des méaventures si tragiques, la peur, la vue des premières luttes, aient accentué un penchant au pathétique, sans doute. Mais le mal et la manie viennent de plus loin. Holbein, dès avant les thèses de Wittenberg, participe de la mélancolie douloureuse qui a inspiré la *Nef des fous* de Sebastian Brant et l'*Eloge de la folie* d'Erasmus, Erasme qui fut le modèle de Holbein et lui conseilla de s'établir à Londres, où le protégé avait son ami Thomas More.

Il n'est pas fortuit que Holbein ne représente des Ecritures que les épisodes les plus violents, Passage de la mer Rouge et Sacrifice d'Abraham, ni qu'il illustre la Passion de visions où passe, en



Holbein : « Chemin de croix ».

dépit de sa retenue, un peu de la fureur satirique de Bosch. Il n'est pas davantage accidentel qu'il ait copié *Ecce Homo* de Lucas de Leyde, ni qu'il reprenne la scène et en exaspère le sens : encore la mort, encore la condamnation. Sa foi, qui ne choisit ni Luther ni Rome, semble n'avoir qu'un moteur, l'horreur de l'homme. Elle ignore la charité, la grâce et les indulgences. Peut-être ignore-t-elle le paradis.

Interdit d'art sacré

Et l'on vanterait les portraits d'un tel peintre, on admirerait leur pureté sans voir aucune malice ? Il suffirait de professor que Holbein, interdit d'art sacré, s'est voué au portrait sans souffrir d'un tel renoncement, lui dont on sait par ailleurs avec quelle attention il a regardé ce qu'il a pu connaître de l'art italien contemporain, art religieux par excellence. Peut-être conviendrait-il plutôt de scruter chevaliers et nobles épouses, Elizabeth, lady

Hoby et Sir John Wyatt, avec à l'esprit le *Christ mort* et les gravures macabres. Tous ces portraits, si limpides, si élégants, ont en commun l'immobilité et l'absence de sentiment. Les lèvres demeurent closes, ni pincées ni à peine ouvertes sur le souffle ; fermées et pâles. Les yeux ne regardent rien, ni le portraitiste, ni un visiteur, ni un objet. Le poète Nicholas Bourbon lui-même, quoiqu'il tienne à la main une plume, a oublié papier et encrier. Les autres ont les yeux baissés ou vides. Les traits sont sans mouvement ni expression. Holbein se montre fort étrangement indifférent à toute psychologie, pour un portraitiste. Dürer, Cranach, son père Holbein l'Ancien même, ne dédaignent pas d'évoquer la colère, le mépris et la coquetterie. Rien de tel ici, mais ce n'est pas flatterie de peintre mondain, car Holbein ne se fait pas scrupule de dessiner un nez trop pointu et un menton trop lourd.

Ces défauts, il les observe et les transcrit comme les irrégularités et particularités d'étranges objets parés d'étoffes et de fourrures.

Holbein, visionnaire trista, voit moins des visages et des êtres que des masques mortuaires. Il détourne l'art du portrait de son emploi ordinaire et en fait subrepticement un art terrible. Les distinctions sociales de ses glorieux et riches modèles, marquis de Northampton et duc de Wiltshire, leurs passions, leurs vies, tout s'efface. Il reste des volumes, des surfaces, le grain de la peau et du velours, la texture des cheveux, le froid des colliers d'ordre et des bijoux. De l'animé, un cadavre paré pour l'exhibition finale, le buste d'un gisant en somme. L'exercice qui devrait conserver au-delà de leur disparition l'image et la réputation de ceux qui exigent de s'y soumettre se révèle épreuve de dissolution. Le modèle est comme déjà mort, nature morte, sous le regard de celui qui voit le deuil et l'anémissement en lui et partout. Ces portraits muets sont d'outre-tombe. Autrement dit, des vanités.

PHILIPPE DAGEN.

* Musée des beaux-arts, 16, Saint-Alban-Graben, Bâle. Jusqu'au 4 septembre.

ment

[Faint vertical text on the left margin, likely a continuation of an article or a list of items.]

féeries

[Faint vertical text on the left margin, likely a continuation of an article or a list of items.]

ARTS ET SPECTACLES

THEATRE DE L'ATHENE LOUIS JOUVET

SAISON 88-89
29 SEPTEMBRE - 10 NOVEMBRE
SIMPLEMENT COMPIQUE
THOMAS BERNHARD
mise en scène C. COLIN
ATELIER 11 - MC 93 BOISSY-FESTIVAL D'AVIGNON
FESTIVAL D'AUTOMNE - C.A.C. SOUAI

LES AMANTS MAGNIFIQUES
MOLIERE ET LULLY
mise en scène J.-L. PALUIS
direction musicale J.-M. HASLER
chorégraphie C. BAYLE
RÉVÉLÉ/FAUS - C.B.N. LA MOUSINE

THEATRE NATIONAL DE CHAILLOTT
LA PETITE/ONCLE VARRA
Richard / May Erivanov
Théâtre d'Art de Moscou

NILS DARDÈL Musée des Arts décoratifs,
bibliothèque, 109, rue de Rivoli (42-60-32-14). T.l.j. sf lun. de 11 h à 18 h 30 à 18 h, dim. de 11 h à 18 h. Entrée : 15 F. Jusqu'au 14 août.

LES DUBUFFÉ. Portraits d'un siècle d'évangélistes parisiens. Musée du Luxembourg, 15, rue de Vaugirard (42-34-25-95). T.l.j. de 11 h 30 à 18 h 30. Jusqu'au 31 juillet.

LA COTE-D'IVOIRE AU QUOTIDIEN. Grand et petit foyer. Jusqu'au 29 août.
DESIGN FRANÇAIS, 1960-1990. Forum. Jusqu'au 26 septembre.

LES AMANTS MAGNIFIQUES
MOLIERE ET LULLY
mise en scène J.-L. PALUIS
direction musicale J.-M. HASLER
chorégraphie C. BAYLE
RÉVÉLÉ/FAUS - C.B.N. LA MOUSINE

LES AMANTS MAGNIFIQUES
MOLIERE ET LULLY
mise en scène J.-L. PALUIS
direction musicale J.-M. HASLER
chorégraphie C. BAYLE
RÉVÉLÉ/FAUS - C.B.N. LA MOUSINE

LES AMANTS MAGNIFIQUES
MOLIERE ET LULLY
mise en scène J.-L. PALUIS
direction musicale J.-M. HASLER
chorégraphie C. BAYLE
RÉVÉLÉ/FAUS - C.B.N. LA MOUSINE

EXPOSITIONS

Centre Georges Pompidou
Platon Bombourg, rue Saint-Martin (42-77-12-33). T.l.j. sf mar. de 12 h à 22 h, sam., dim. et jours fériés de 10 h à 22 h.
LES ANNÉES CINQUANTE. Quelques aspects de l'art contemporain, grande galerie. Petit foyer. Jusqu'au 17 octobre.

Musée d'Orsay
1, rue de la Harpe (49-49-00-14). T.l.j. sf lun. de 10 h à 18 h, dim. de 9 h à 18 h, juv. de 10 h à 17 h.
LA RECHERCHE DES FILMS PERDUS. Exposition dossier. Entrée : 23 F. Jusqu'au 4 septembre.

Palais du Louvre
Séance preview sur la part des Tutériens (42-60-30-26). T.l.j. sf mar. de 9 h à 17 h.
L'AN Y : DESSEINS DES GRANDS MAITRES. Pavillon de Flore (2e étage). Entrée : 20 F (gratuit le dim.). Jusqu'au 26 septembre.

LE DÉCOR INTÉRIEUR DES TUTÉRIENS SOUS LE RÉGNE DE LOUIS XIV. Pavillon de Flore. Entrée : 20 F. Jusqu'au 18 septembre.

NOUVELLES ACQUISITIONS DU DÉPARTEMENT DES SCULPTURES 1964-1987. Pavillon de Flore (salle basse). Jusqu'au 26 septembre.

Musée d'Art Moderne de la Ville de Paris
KIROINE-YANKEL-CHANA OROFF. Peintures-sculptures. Musée Bourdelle, 16, rue Antoine-Bourdelle (45-48-67-27). T.l.j. sf lun. de 10 h à 17 h 40. Entrée : 15 F. Jusqu'au 2 octobre.

LES ANNÉES CINQUANTE. Quelques aspects de l'art contemporain, grande galerie. Petit foyer. Jusqu'au 17 octobre.

LA COTE-D'IVOIRE AU QUOTIDIEN. Grand et petit foyer. Jusqu'au 29 août.

DESIGN FRANÇAIS, 1960-1990. Forum. Jusqu'au 26 septembre.

LA HUNE. Salle d'art graphique. Jusqu'au 17 octobre.

Musée d'Art Moderne de la Ville de Paris
KIROINE-YANKEL-CHANA OROFF. Peintures-sculptures. Musée Bourdelle, 16, rue Antoine-Bourdelle (45-48-67-27). T.l.j. sf lun. de 10 h à 17 h 40. Entrée : 15 F. Jusqu'au 2 octobre.

LES ANNÉES CINQUANTE. Quelques aspects de l'art contemporain, grande galerie. Petit foyer. Jusqu'au 17 octobre.

LA COTE-D'IVOIRE AU QUOTIDIEN. Grand et petit foyer. Jusqu'au 29 août.

DESIGN FRANÇAIS, 1960-1990. Forum. Jusqu'au 26 septembre.

LA HUNE. Salle d'art graphique. Jusqu'au 17 octobre.

LES ANNÉES CINQUANTE. Quelques aspects de l'art contemporain, grande galerie. Petit foyer. Jusqu'au 17 octobre.

LA COTE-D'IVOIRE AU QUOTIDIEN. Grand et petit foyer. Jusqu'au 29 août.

DESIGN FRANÇAIS, 1960-1990. Forum. Jusqu'au 26 septembre.

LA HUNE. Salle d'art graphique. Jusqu'au 17 octobre.

LES ANNÉES CINQUANTE. Quelques aspects de l'art contemporain, grande galerie. Petit foyer. Jusqu'au 17 octobre.

LA COTE-D'IVOIRE AU QUOTIDIEN. Grand et petit foyer. Jusqu'au 29 août.

DESIGN FRANÇAIS, 1960-1990. Forum. Jusqu'au 26 septembre.

Musée d'Art Moderne de la Ville de Paris
KIROINE-YANKEL-CHANA OROFF. Peintures-sculptures. Musée Bourdelle, 16, rue Antoine-Bourdelle (45-48-67-27). T.l.j. sf lun. de 10 h à 17 h 40. Entrée : 15 F. Jusqu'au 2 octobre.

LES ANNÉES CINQUANTE. Quelques aspects de l'art contemporain, grande galerie. Petit foyer. Jusqu'au 17 octobre.

LA COTE-D'IVOIRE AU QUOTIDIEN. Grand et petit foyer. Jusqu'au 29 août.

DESIGN FRANÇAIS, 1960-1990. Forum. Jusqu'au 26 septembre.

LA HUNE. Salle d'art graphique. Jusqu'au 17 octobre.

LES ANNÉES CINQUANTE. Quelques aspects de l'art contemporain, grande galerie. Petit foyer. Jusqu'au 17 octobre.

LA COTE-D'IVOIRE AU QUOTIDIEN. Grand et petit foyer. Jusqu'au 29 août.

DESIGN FRANÇAIS, 1960-1990. Forum. Jusqu'au 26 septembre.

LA HUNE. Salle d'art graphique. Jusqu'au 17 octobre.

LES ANNÉES CINQUANTE. Quelques aspects de l'art contemporain, grande galerie. Petit foyer. Jusqu'au 17 octobre.

LA COTE-D'IVOIRE AU QUOTIDIEN. Grand et petit foyer. Jusqu'au 29 août.

DESIGN FRANÇAIS, 1960-1990. Forum. Jusqu'au 26 septembre.

Musée d'Art Moderne de la Ville de Paris
KIROINE-YANKEL-CHANA OROFF. Peintures-sculptures. Musée Bourdelle, 16, rue Antoine-Bourdelle (45-48-67-27). T.l.j. sf lun. de 10 h à 17 h 40. Entrée : 15 F. Jusqu'au 2 octobre.

LES ANNÉES CINQUANTE. Quelques aspects de l'art contemporain, grande galerie. Petit foyer. Jusqu'au 17 octobre.

LA COTE-D'IVOIRE AU QUOTIDIEN. Grand et petit foyer. Jusqu'au 29 août.

DESIGN FRANÇAIS, 1960-1990. Forum. Jusqu'au 26 septembre.

LA HUNE. Salle d'art graphique. Jusqu'au 17 octobre.

LES ANNÉES CINQUANTE. Quelques aspects de l'art contemporain, grande galerie. Petit foyer. Jusqu'au 17 octobre.

LA COTE-D'IVOIRE AU QUOTIDIEN. Grand et petit foyer. Jusqu'au 29 août.

DESIGN FRANÇAIS, 1960-1990. Forum. Jusqu'au 26 septembre.

LA HUNE. Salle d'art graphique. Jusqu'au 17 octobre.

LES ANNÉES CINQUANTE. Quelques aspects de l'art contemporain, grande galerie. Petit foyer. Jusqu'au 17 octobre.

LA COTE-D'IVOIRE AU QUOTIDIEN. Grand et petit foyer. Jusqu'au 29 août.

DESIGN FRANÇAIS, 1960-1990. Forum. Jusqu'au 26 septembre.

Musée d'Art Moderne de la Ville de Paris
KIROINE-YANKEL-CHANA OROFF. Peintures-sculptures. Musée Bourdelle, 16, rue Antoine-Bourdelle (45-48-67-27). T.l.j. sf lun. de 10 h à 17 h 40. Entrée : 15 F. Jusqu'au 2 octobre.

LES ANNÉES CINQUANTE. Quelques aspects de l'art contemporain, grande galerie. Petit foyer. Jusqu'au 17 octobre.

LA COTE-D'IVOIRE AU QUOTIDIEN. Grand et petit foyer. Jusqu'au 29 août.

DESIGN FRANÇAIS, 1960-1990. Forum. Jusqu'au 26 septembre.

LA HUNE. Salle d'art graphique. Jusqu'au 17 octobre.

LES ANNÉES CINQUANTE. Quelques aspects de l'art contemporain, grande galerie. Petit foyer. Jusqu'au 17 octobre.

LA COTE-D'IVOIRE AU QUOTIDIEN. Grand et petit foyer. Jusqu'au 29 août.

DESIGN FRANÇAIS, 1960-1990. Forum. Jusqu'au 26 septembre.

LA HUNE. Salle d'art graphique. Jusqu'au 17 octobre.

LES ANNÉES CINQUANTE. Quelques aspects de l'art contemporain, grande galerie. Petit foyer. Jusqu'au 17 octobre.

LA COTE-D'IVOIRE AU QUOTIDIEN. Grand et petit foyer. Jusqu'au 29 août.

DESIGN FRANÇAIS, 1960-1990. Forum. Jusqu'au 26 septembre.

Musée d'Art Moderne de la Ville de Paris
KIROINE-YANKEL-CHANA OROFF. Peintures-sculptures. Musée Bourdelle, 16, rue Antoine-Bourdelle (45-48-67-27). T.l.j. sf lun. de 10 h à 17 h 40. Entrée : 15 F. Jusqu'au 2 octobre.

LES ANNÉES CINQUANTE. Quelques aspects de l'art contemporain, grande galerie. Petit foyer. Jusqu'au 17 octobre.

LA COTE-D'IVOIRE AU QUOTIDIEN. Grand et petit foyer. Jusqu'au 29 août.

DESIGN FRANÇAIS, 1960-1990. Forum. Jusqu'au 26 septembre.

LA HUNE. Salle d'art graphique. Jusqu'au 17 octobre.

LES ANNÉES CINQUANTE. Quelques aspects de l'art contemporain, grande galerie. Petit foyer. Jusqu'au 17 octobre.

LA COTE-D'IVOIRE AU QUOTIDIEN. Grand et petit foyer. Jusqu'au 29 août.

DESIGN FRANÇAIS, 1960-1990. Forum. Jusqu'au 26 septembre.

LA HUNE. Salle d'art graphique. Jusqu'au 17 octobre.

LES ANNÉES CINQUANTE. Quelques aspects de l'art contemporain, grande galerie. Petit foyer. Jusqu'au 17 octobre.

LA COTE-D'IVOIRE AU QUOTIDIEN. Grand et petit foyer. Jusqu'au 29 août.

DESIGN FRANÇAIS, 1960-1990. Forum. Jusqu'au 26 septembre.

Avec MKS c'est tous les jours 14 juillet

VOTRE TABLE CE SOIR
DINERS
RIVE DROITE
JOHN JAMESON
AU PETIT RICHE
LE CORSAIRE
RIVE GAUCHE
LA MAHARAJAH
RESTAURANT THOUHEUX
LA CRÉOLE
TERRASSES - PLEIN AIR
LA TOUR D'ARGENT

SALLES 14 JUILLET
18 Écran à Paris
14 juillet Odéon
14 juillet Bastille
14 juillet Beaugrenelle
14 juillet Parnasse

THEATRE

De Ne sont pas jouées le mercredi.

Les autres salles

BERRY (43-57-51). O. Poches : 18 h 30. Red. dim. lun. (excepté). O. Trop, c'est trop : 20 h 30. Red. dim. (excepté).

LE GRENIER (43-80-01). Ely : son univers impitoyable : 22 h.

MON PETIT CAFE-THEATRE (43-22-7870). Folies d'été : 21 h 30.

MONTGOLFIER (40-60-30). Olivier France, 22 h, mer., ven., sam. (excepté).

NEW MORNING (43-25-51-41). Thomas Jamaaladea, James Blood Ulmer, 21 h 30.

CINEMA

La Cinémathèque

PALAIS DE CHAILLOT (47-84-24-24) MERCREDI

Le Vent (1928), de Victor Sjostrom. 16 h ; Sally in our Alley (1931), v.o., de Maurice Elvey, 18 h ; Les Femmes de la nuit (1933), v.o., d'Herold Shimm, 21 h.

LES FILMS NOUVEAUX

L'ATTAQUE DES MORTS-VIVANTS (*) Film italien de Claude Luce, v.o. ; Les Femmes de la nuit (1933), v.o., d'Herold Shimm, 21 h.

LES EXCLUSIVITES

LA VIE EST BELLE (Bel-zouk) : Utopia Champillon, 5 (43-26-84-65) ; Studio 43, 9 (47-70-63-40).

BOUFFES PARISIENS (42-96-62-24). Si jamais je ne puis : 21 h, sam. 18 h, dim. 15 h 30. Red. dim. soir. lun. (excepté).

CAVEAU DE LA REPUBLIQUE (43-78-84-85). Et vote le gabriel : 21 h, dim. 15 h 30. Red. dim. soir. lun. (excepté).

MUSIC-HALL

L'ARLEQUIN (43-89-43-22). Les frères Lamar, 20 h 30, mer., jeu., ven. (excepté).

PETIT JOURNAL SAINT-MICHEL (43-26-29-59). Jazz at Five, 21 h, ven. Et son Middle Jazz Quartet, Denis Morin Sky Way Jazz Band, 21 h 30, lun. Claude Bolling Trio, 21 h 30, mar.

LE CINEMA FRANCAIS DES ANNEES CINQUANTE

Le Cinéma français des années cinquante : Nez de cuir (1951), d'Yves Allégret, 14 h 30 ; Mère et Filles (1950), de Gilles Grangier, 17 h 30 ; Avant le décollage (1953), d'André Cayatte, 20 h 30.

LA BRUYERE (43-74-76-99). O. Co que ça fait (Fall) : 21 h (jeu., ven., sam. (excepté)).

LE PROLOGUE (43-75-33-15). Si on fait le soir juste une minute ? 21 h, sam. 18 h 30 et 21 h. Red. dim. lun. (excepté).

THEATRE MUSICAL DE PARIS (42-21-00-86). Ballet de France, 20 h 30, mer., jeu., ven. (excepté).

THEATRE DES ARENES DE MONTMARTRE (42-23-90-90). Les Quatre Saisons, 21 h 30, mer., jeu., ven. (excepté).

LES CONCERTS

AUDITORIUM DES HALLES. Quatuor Vio Nov, 19 h, mer. ; Concert de Wolf Schumann, Beethoven, dans le cadre du Festival de Paris.

LES SEANCES SPECIALES

AFTER HOURS (A. v.o.) : Grand Pavois, 15 (43-54-46-85) mer. 22 h 20, jeu. 19 h 10, dim. 20 h 40, lun. 15 h 30.

CAVES-THEATRES

AU BEC FIN (43-29-23-35). Devez-vous, je l'ai rencontré : 20 h 30, sam. 19 h, Red. dim. L'Instant Prévert : 22 h 15. Red. lun. Le Transmuseur : 23 h 30. Red. mer. D'après l'essai de Jean-Louis Baudry : 23 h 30.

BAISER SALLE (43-33-37-71). Ultra-réalist. Jean-Jacques Lussan, 21 h 30, mer., jeu., ven. (excepté).

ALPHA DU LION (43-29-22-38). Narcisse Alvarez, 23 h, mer., jeu., ven. (excepté).

BAISER SALLE (43-33-37-71). Ultra-réalist. Jean-Jacques Lussan, 21 h 30, mer., jeu., ven. (excepté).

BAISER SALLE (43-33-37-71). Ultra-réalist. Jean-Jacques Lussan, 21 h 30, mer., jeu., ven. (excepté).

BAISER SALLE (43-33-37-71). Ultra-réalist. Jean-Jacques Lussan, 21 h 30, mer., jeu., ven. (excepté).

BAISER SALLE (43-33-37-71). Ultra-réalist. Jean-Jacques Lussan, 21 h 30, mer., jeu., ven. (excepté).

Mercredi 13 juillet

Radio-télévision. Les programmes de la nuit et de la matinée sont publiés chaque semaine. Les programmes de la soirée sont publiés chaque jour.

Jeudi 14 juillet

Table with columns for time slots (19h, 20h, 21h, 22h) and program titles. Includes programs like 'L'Attaque des Morts-Vivants', 'Les Aventures de Chatran', 'Birdy', 'Le Dernier Narab', etc.

Radio-télévision

Informations « services »

LES FILMS NOUVEAUX

Les programmes complets de radio et de télévision sont publiés chaque semaine dans notre supplément de samedi...

Mercredi 13 juillet

TF1 20.40 Théâtre: Hôtel du Brac échange. Comédie en trois actes de Georges Feytaud, avec Jean Poiret, Marthe Mercadier...

A2 20.35 Jeux sans frontières. Emission présentée par Fabrice et Marie-Ange Nardil. En direct du col des Saisses, en Savoie...

FR3 20.30 Théâtre: Moutons en collège. De William Ward, avec Donna Reed, Larry Wilcox, Diane Franklin...

CANAL PLUS 20.35 Théâtre: L'Accuse de Florence. De Lacey Sandys, avec Marita Himm, Daniel Massey, Sky Dumont...

Jeudi 14 juillet

TF1 13.15 Spécial en direct de l'Elysée. Yves Monroux interviewé avec le président de la République François Mitterrand...

A2 13.40 Feuilleton: Jeunes docteurs. 14.20 Jeu: Bing parade. Emission présentée par Thierry Bécarré...

FR3 13.30 Série: Cap danger. Karle et la balaine. 14.00 Magazine: 40^e à l'ombre de la 3 (suite)...

FR3 13.30 Série: Cap danger. Karle et la balaine. 14.00 Magazine: 40^e à l'ombre de la 3 (suite)...

FR3 13.30 Série: Cap danger. Karle et la balaine. 14.00 Magazine: 40^e à l'ombre de la 3 (suite)...

FR3 13.30 Série: Cap danger. Karle et la balaine. 14.00 Magazine: 40^e à l'ombre de la 3 (suite)...

FR3 13.30 Série: Cap danger. Karle et la balaine. 14.00 Magazine: 40^e à l'ombre de la 3 (suite)...

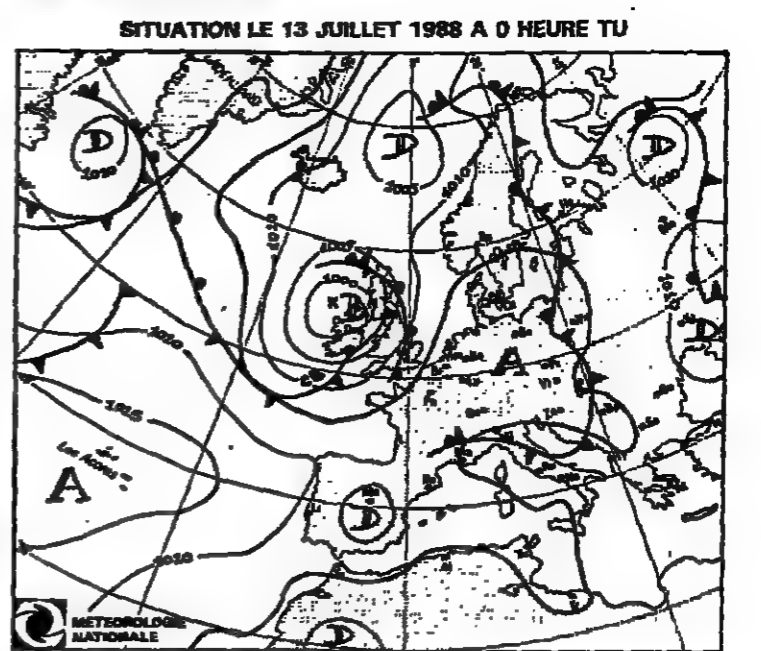
Audience TV du 12 juillet 1988

Table with columns: HORAIRE, FOYERS AYANT REGARDÉ LA TV (en %), TF1, A2, FBS, CANAL +, LA 5, M6. Shows audience share for various channels and programs.

Les services ouverts ou fermés le 14 juillet

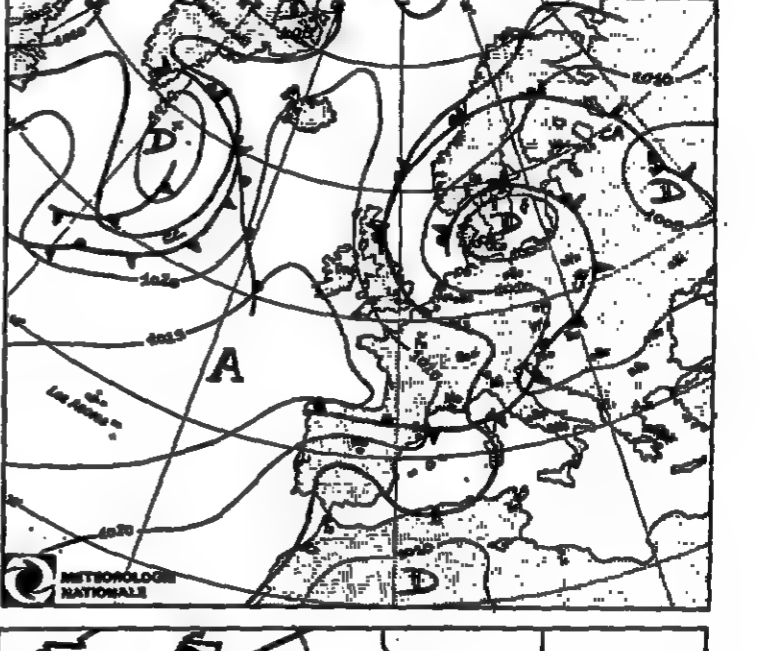
La plupart des administrations et des entreprises seront fermées le jeudi 14 juillet. La Bourse sera fermée jeudi 14 et ouverte le vendredi 15...

MÉTÉOROLOGIE



Evolution probable du temps en France entre le mercredi 13 juillet à 0 heure et le jeudi 14 juillet à 24 heures. La dépression centrée sur la Grande-Bretagne d'origine en direction des pays scandinaves...

PRÉVISIONS POUR LE 15 JUILLET A 0 HEURE TU



MOTS CROISÉS. PROBLÈME N° 4786. Grid with clues for words. Includes horizontal and vertical clues.

TEMPÉRATURES maximales - minimales et temps observé

Table of temperatures and weather conditions for various cities in France and abroad. Columns include city name, temperature, and weather.

★ TU = temps universel, c'est-à-dire pour la France: heures légales moins 2 heures en été; heure légale moins 1 heure en hiver.

Enquête

Les thérapies

Revenu minimum : le lent cheminement de

(Suite de la première page.)
Et pourtant, deux ans plus tard, on revendiquerait encore le droit au réajustement ? C'est ce que met en place un revenu « d'insertion » n'est pas seulement verser une prestation nouvelle, la montée en charge a été progressive, malgré la publicité faite par le département. Deux cents contrats, signés en juin-juillet 1986, trois cent dix-huit ménages aidés sur l'année entière, soit quatre cent-soixante personnes, sept cent six ménages en 1987 (neuf cent cinquante adultes), une bonne partie des contrats ayant en fait été prolongée d'une année sur l'autre. Le stock devrait se stabiliser autour de cinq cents à six

cents ménages aujourd'hui. La renégociation de la convention avec l'Etat, après le changement de gouvernement — les nouveaux pouvoirs publics conditionnaient le versement de l'aide à un travail, une activité des bénéficiaires ou, au moins, comme le souhaitait le département, à une formation, — n'a pas seule ralenti le mouvement.

Les pauvres se cachent

Les pauvres, en fait, se cachent. Malgré l'enquête préalable et la simplicité du système d'attribution — ce sont les travailleurs sociaux qui, dans chacune des quatre circonscriptions du département, reçoivent les demandes, vérifient les ressources, décident du montant à verser, établissent le « contrat » fixant les obligations du bénéficiaire, en pleine concertation avec lui, — malgré cela, il a fallu du temps pour les connaître, voir ce que l'on pouvait faire avec eux. « Nous avons vu apparaître des gens inconnus, des marginaux, par exemple. Ou bien des isolés, vivants dans de petits logements vétustes du centre-ville ou hébergés par leur famille, qui arrivaient à se nourrir en cherchant renouvelables, avec un maximum de deux ans. Dans la pratique, elle est d'un an pour la plupart des bénéficiaires. L'aide de l'Etat ne porte que sur les 246 personnes ayant un « travail d'utilité sociale » ou une formation, les autres étant entièrement à la charge des partenaires locaux. Pour les travaux d'utilité sociale, les dépenses sont prises en charge à 40 % par le département, à 10 % ou 20 % par la commune d'accueil, selon le cas (par exemple, les HLM prennent 10 %). Au total, en 1987, le département a payé 83,5 % des dépenses, l'Etat 15,1 %, les autres partenaires 1,4 %.

2 000 F par personne

Le montant du complément de ressources, dans le Territoire de Belfort, est de 2 000 F pour une personne seule, de 2 600 F pour deux, de 3 300 F pour trois, avec 400 F de plus par enfant supplémentaire. En fait, la plupart des ménages bénéficiaires sont proches du maximum : en 1987, 45 % avaient moins de 500 F de revenu mensuel et seulement 21 % plus de 2 000 F. La durée de versement, au départ de trois mois renouvelables, a été portée ensuite à six, également renouvelables, avec un maximum de deux ans. Dans la pratique, elle est d'un an pour la plupart des bénéficiaires.

On a commencé par payer, mais, avec le temps, l'extrême diversité de la pauvreté et la lenteur de la réinsertion sont apparues au grand jour. Il y a les dynamiques, comme cette jeune femme qui lave et brosse avec énergie le sol d'entrée d'une HLM de Valdoie, dans la banlieue, à l'heure des retours d'école. Un travail d'utilité sociale qu'elle effectue vingt heures par semaine, pas encore découragée par le laisser-aller de certains locataires. « Au moins, c'est un travail, dit-elle ; mais ça laisse le temps d'en chercher : il faut demander partout, dans les usines, les bureaux, à l'agence

pour l'emploi, autour de soi... Bobineuse à l'usine Alsthom pendant quatre ans, elle a « quitté son emploi sans raison, pour faire la fête ; j'étais jeune, je n'avais rien dans la tête... Depuis deux ans, je n'ai trouvé que des remplacements, trois mois au maximum », le dernier dans un bar-restaurant ; elle en espère un autre pour l'été dans un hôtel. Revenu minimum et travail d'utilité sociale, qu'on peut interrompre et reprendre ensuite, donnent une sécurité, explique-t-elle, « sinon, on n'a rien ». Car son mari, un chômeur lui aussi, n'est plus indemnisé.

Claude D., trente-deux ans, est également « inscrit partout ». Il espère un emploi de gardien à mi-temps dans un dépôt de mazout où travaille son frère, après des remplacements de-ci, de-là, pour l'entretien des bus et un travail d'utilité sociale aux espaces verts de Belfort, travail qu'il voit s'achever avec regret : il a appris à tailler les arbres et les fleurs et à se servir des machines. Mécanicien, il n'avait eu que le tort d'aller travailler en Suisse, après un passage chez Peugeot, à la chaîne. Il s'est retrouvé au chômage à partir de 1984, la fabrique de boîtiers de montres qui l'employait ayant fermé. Après un stage de cariste, il a fait toutes les agences ; « mais on vous demande partout si vous avez un moyen de déplacement ». Pour lui, sa jeune femme et sa petite fille de onze mois, le revenu minimum était la seule ressource.

Travaux d'utilité sociale

D'autres sont plus fatalistes, comme ces deux ouvriers qui viennent d'achever un stage de peintre en bâtiment et ramassent les papiers sur les pelouses d'une autre cité HLM ; « Ça occupe », dit l'un d'eux. Le reste du temps, il va à la pêche...

A ceux-là, on a pu progressivement proposer près de cent soixante-dix travaux d'utilité sociale (TUS), à raison de quinze à vingt heures par semaine dans les HLM, les services commu-

naux ou divers établissements publics (collège ou maisons de retraite, le département assurant le plus clair du financement). « Un chiffre maximum, compte tenu des crédits disponibles jusqu'à présent », affirme M. de Koeberlé, directeur départemental de la solidarité. Mais on n'y est pas parvenu sans mal : « Les collectivités et même les associations offrent plus volontiers des TUC pour les jeunes, souligne Christian Prost : les pauvres font peur, on craint de s'engager à leur égard ».

De fait, note un travailleur social, certains bénéficiaires aspirent à en faire un travail permanent : « Ils rêvent d'être embauchés à la mairie... »

S'y ajoutent parfois les réticences de syndicats qui craignent

la concurrence d'un sous-salariat. Dans les HLM, on s'est donc efforcé d'utiliser les TUS au moment (le dimanche, par exemple), où les salariés ne veulent pas travailler, ou pour des chantiers trop limités pour des professionnels... Surtout, la plus grande partie des travaux — entretien d'immeubles ou d'équipements publics, notamment des espaces verts, quelquefois emplois aux cuisines, plus rarement accompagnement de personnes âgées ou travail de bureau — ne sont guère accessibles aux femmes, qui représentent pourtant une bonne moitié des personnes secourues. « Nous avons une ribambelle de candidates, mais rien à leur donner », souligne une assistante sociale.



Sortir du piège de la pauvreté...

Beaucoup, surtout, hommes ou femmes, ne sont pas ou plus en état de prendre un travail. Dans les dossiers des travailleurs sociaux, à côté de « survivants », pour qui il faut reconstituer des droits — comme ces vanniers proches de la retraite qui ont toujours vécu de petits travaux, ni salariés ni artisans, — se déclinent toutes les formes de la malchance, tous les degrés de la débile.

Ne plus tenir à rien

Quel « contrat » proposer à M. T., vingt-huit ans, seule avec un enfant, qui n'a jamais travaillé et n'a jamais osé réclamer de pension alimentaire à son ex-mari, qui « n'a pas de niveau », ne s'est inscrite nulle part, et avec qui on a pu seulement négocier le « rééchelonnement » d'une dette de loyer ? A M. B., quarante-sept ans, sans travail depuis quatre ans, après avoir changé d'emploi tous les deux ans, successivement électricien, garde-barrière, surveillant de chaufferie, et qui doit deux années de loyer ? Miné par l'alcoolisme, il dit « ne plus tenir à rien » et refuse toute cure de désintoxication, sa compagne étant encore plus alcoolique que lui. Ou à la famille C., cinq enfants plus ou moins handicapés, où l'éthylisme tend à traverser les générations, et dont le père a également erré d'emploi en emploi, filateur, graisseur ou soudeur, jusqu'à ce qu'il n'en retrouve plus après 1979, en raison de la crise... Ou à cet ancien cafetier en faillite, qui ne songe qu'à négocier avec une marque de bière son autorisation d'ouvrir un débit de boissons ?

On avait surtout tablé sur la formation, conçue à la fois comme un préalable et un moyen de réinsertion. Mais il fallut beaucoup décevoir, personne n'ayant la pratique de ce public dont le motif était encore plus faible que le niveau scolaire — souvent limité à l'école primaire.

Ce n'est que peu à peu, à la fin de 1987, que ce « sas » a pris

Eviter le piège de l'assistance

ASSISTANCE ou insertion ? C'est par ce dilemme que l'on pose généralement la question de la prise en charge des pauvres. C'est de cette façon que raisonne M. Méhaeghe en réclamant une « contrepartie » au versement du « revenu minimum » — reprenant à peu près l'analyse de M. Chirac qui opposait, en décembre 1987, une « activité minimum garantie », facteur de dignité, au projet de « revenu garanti » des socialistes. La réalité est moins simple : parce que le revenu minimum est une des conditions de la réinsertion, parce que la façon dont il est conçu peut aider ou rendre plus difficile celle-ci, enfin parce que l'« activité » dont il est question n'est pas facile à définir et encore moins facile à assurer aux bénéficiaires de ce revenu.

Si « minimal » soit-il — 2 000 ou 3 000 francs ne permettent pas beaucoup de folies, — ce revenu change en effet leur vie. Il permet d'accomplir des actes de l'existence jusque-là difficiles : payer un loyer, ou son électricité, en tout cas cesser de vivre totalement au jour le jour. Encore faut-il que les conditions d'attribution et de versement de ce revenu n'en fassent pas une simple assistance, mais qu'elles aident, au contraire, à en sortir dans un délai variable selon les capacités des individus et les situations locales — en particulier les possibilités de travail. Ni, à l'inverse, qu'elles imposent d'un coup des conditions impossibles à remplir.

Le premier élément qui compte, c'est la durée de versement. Elle doit être suffisante pour donner une vraie « garantie », un minimum de tranquillité, et en même temps pas trop longue pour que le revenu ne puisse apparaître comme assuré ad aeternum. Il faut éviter ce que l'on constate souvent pour l'allocation de parent isolé : on ne se préoccupe

de l'« après » que lorsque arrive la fin de la prestation...

Au ministère des affaires sociales, on juge ainsi trop brève la durée de versement (six mois) du « complément local de ressources » (CLR) créé par M. Zeller, secrétaire d'Etat chargé de l'action sociale dans le gouvernement Chirac. D'ailleurs, le constat a été fait par l'équipe de M. Zeller elle-même, et, depuis 1987, on a autorisé la reconduction des CLR, qui n'étaient pas prévues à l'origine.

La « désincentivation »

Le « revenu minimum d'insertion » sera normalement accordé pour un an et pourrait ensuite être renouvelé par périodes de six mois. Reste en suspens l'éventualité d'un examen périodique des ressources et de l'évolution du bénéficiaire dans l'intervalle (par exemple tous les trois ou six mois). Deuxième nécessité : éviter que l'allocation ne décourage le bénéficiaire de chercher du travail — et des revenus lorsqu'il le peut, ce qui n'est pas toujours le cas, — éviter ce qu'on appelle la « désincentivation » au travail. Le mot peut paraître choquant, obscène, appliqué à des gens qui ont tout simplement besoin de survivre. Mais précisément, pour des personnes sans travail, sans ressources fixes depuis longtemps parfois, il ne faut pas ajouter un motif supplémentaire de découragement.

Cette préoccupation se rencontre dans tous les pays où existent des formules de revenu minimum, par exemple aux Etats-Unis, au Québec ou en Grande-Bretagne, (les « supplementary benefits ») et ne date pas des gouvernements conservateurs de M. Thatcher ou de M. Reagan... Le fait de n'accorder le revenu minimum qu'aux plus de vingt-cinq ans ne lève que partiellement l'obstacle.

Il faut donc que le « revenu minimum » ne soit pas trop pro-

che du « salaire minimum » : les smicards n'auraient aucune raison de travailler treize-neuf heures par semaine s'ils pouvaient arriver presque au même revenu... Cette préoccupation conforte les raisons financières, primordiales, qui ont amené à fixer un montant relativement bas : un demi SMIC, 2 000 F, plus 1 000 F pour la deuxième personne à charge, 600 pour la troisième — un montant correspondant à celui de l'« allocation de solidarité » pour les chômeurs. De même au Québec, où l'« aide sociale » s'élève à 466 dollars pour une personne seule, alors que le salaire minimum est de 689 dollars (1).

Mais il faut surtout faciliter la transition entre rien et le SMIC, entre l'absence complète de travail et le temps plein, car la marche à franchir est trop haute. Le

titulaire du « revenu minimum » doit pouvoir effectuer, s'il en trouve, des petits travaux, à temps partiel ou pour une durée limitée, et en conserver ouvertement le revenu, ou du moins une grande partie. Qui prendrait un travail qui ne rapporte rien ou presque rien ? Plus le « taux de taxation implicite » du travail est élevé, moins on est porté à en rechercher... sauf du travail au noir : on l'a constaté aussi au Québec, où les bénéficiaires de l'« aide sociale » ne peuvent garder que 25 dollars par mois, au plus, de revenu d'un travail.

La nécessité de laisser aux intéressés une bonne partie du revenu acquis par un travail semble avoir été comprise par tout le monde au gouvernement : « Si l'on veut éviter d'avoir à verser dans trois ans

le revenu minimum à 1 500 000 personnes, il faut se montrer un peu généreux au départ... » De toute façon, les sommes reçues pour des travaux temporaires ou limités pendant la durée de versement du « revenu minimum » resteraient acquises : on n'appliquerait de retenue que pour la suite, si le travail dure. Mais il faudra sans doute monter assez haut dans les exonérations, si l'on veut qu'à tout moment le travail au grand jour soit plus rémunérateur que la simple assistance, l'exemple québécois, encore, montre que l'ultime marche vers la sortie ne doit pas être trop élevée, pour permettre aux assistés de sortir du « piège de la pauvreté ».

Définir les contreparties

Quant à la fameuse « contrepartie », elle doit aussi être adaptée à la situation des destinataires du « revenu minimum ». Localement, beaucoup sont demandeurs... en vain. Une bonne partie des départements qui ont signé en 1986-1987 des conventions avec l'Etat pour le versement des « compléments locaux de ressources » élaborés par M. Zeller n'ont pas atteint le nombre fixé, faute de trouver les travaux ou les « tâches d'intérêt général » correspondants : TUC, PIL, PLIF, ont déjà largement occupé le terrain...

En outre, une partie non négligeable des destinataires du « revenu minimum » ne sont pas en état de prendre un véritable travail, même à temps partiel : on l'a constaté aussi dans les collectivités où existent de tels « revenus » : formation insuffisante et surtout incapacité de tenir les contraintes (horaires réguliers, par exemple) à l'issue d'années de chômage, ou faute d'avoir jamais travaillé (par exemple pour les femmes),

dépendance complète de l'assistance reçue...

Aussi beaucoup de responsabilités reposent-elles inévitablement sur les travailleurs sociaux et les associations qui collaboreront au « revenu minimum ». D'abord, ce sont eux qui, dans la pratique, constitueront le dossier de demande, même si les caisses d'allocations familiales (CAF) sont chargées de l'« instruction administrative ».

Cela va changer leur rôle, car aujourd'hui ils consacrent beaucoup de temps à trouver au plus près toutes les aides et subsides possibles. Cette tâche subsistera-t-elle encore ou sera-t-elle dévolue aux CAF, lorsque les personnes concernées ont droit à d'autres prestations « légales » et durables : pension de vieillesse ou d'invalidité, allocation d'adulte handicapé, prestations familiales, allocations de chômage ? Dans ces cas-là, en effet, le « revenu minimum » n'est qu'un complément, ou ne doit être versé que provisoirement, en attendant l'autre prestation — les sommes avancées étant alors récupérées sur celle-ci.

Mais les travailleurs sociaux auront surtout pour tâche, comme c'est déjà le cas pour certains minimums locaux, notamment à Belfort, de définir avec les bénéficiaires les « contreparties » qui font l'objet du « contrat » signé avec eux, de leur proposer un travail et (ou) une formation adaptés, de les suivre et de les soutenir, de s'assurer de l'exécution du contrat, ou de le faire réviser. Ce sont eux qui pourront faire le bilan périodique des progrès et des échecs. C'est donc largement sur leurs épaules que reposera l'espoir d'une insertion pour la majorité des bénéficiaires du futur « revenu minimum ».

G. H.

(1) Un dollar canadien vaut environ 49 francs français.

Enquête

de la pauvreté

L'insertion

... qui atteindra 4,5 milliards de francs en fin d'année. D'après le rapport de la Commission de la pauvreté, les dépenses pour l'insertion professionnelle (au titre de l'AFPA, de l'Agence nationale de formation) ont augmenté de 10 % en 1987, en passant de 1,2 à 1,3 milliard de francs. Mais pour quels effets ? Quel est le rôle de l'insertion ? Quelle est la place de la formation ?

... Certains initiatives vont répondre à la fois de l'insertion et de la formation. C'est le cas de la formation professionnelle, qui est une des principales sources de revenus pour les personnes en difficulté. Mais la formation professionnelle est-elle suffisante ?

Les unités de la gestion économique

... L'exemple bordelais

L'employable décompte des PI

... L'exemple bordelais... L'employable décompte des PI... Les responsables de la formation professionnelle ont constaté que les personnes en difficulté ont souvent des difficultés à trouver un emploi. C'est pourquoi ils ont mis en place des unités de gestion économique, qui ont pour but de faciliter l'insertion professionnelle des personnes en difficulté. Ces unités ont été créées dans plusieurs villes, dont Bordeaux. Elles ont pour mission de suivre les personnes en difficulté, de leur proposer des formations adaptées, et de les accompagner dans leur recherche d'emploi. Elles ont également pour rôle de sensibiliser les entreprises à l'embauche de personnes en difficulté.

Le Monde Immobilier Publicité

Enquête

de la pauvreté l'insertion

forme, préparé par une association départementale de formation, l'IREP 90, après un premier essai pris en charge par la ville de Belfort pour un vingtain de personnes sélectionnées, dont une bonne demi-douzaine ont retrouvé un emploi ou une promesse d'emploi, et autant une formation qualifiante.

Aujourd'hui, cela peut ressembler à une formation traditionnelle, à raison de douze à quinze heures par semaine en plusieurs groupes de niveaux différents et choisis, de l'alphabétisation aux exercices d'anglais. Mais pour la plupart, même si l'on peut « prendre le train en marche », c'est l'aboutissement de cinq ou six mois. Au départ, des discussions avec des psychologues pour faire un « bilan » personnel, reprendre pied, donner l'envie de réfléchir, choisir des thèmes... « Il fallait reconstituer des gens complètement repliés sur eux-mêmes », même les moins désavantagés en apparence, comme cette mère de famille qui avait travaillé neuf ans avec son mari, commerçant, onze ans comme employée de bureau, mais en étant venue à s'enfermer seule dans le noir, volets tirés, raconte Françoise Camst, chargée de mission. On a dû parfois renégocier les horaires pour arriver à une fréquentation régulière. En même temps, on a tenté des programmes « a priori » surprisants, comme une initiation à l'informatic, séduisante bien qu'un effrayant peu.

Progressivement, une soixantaine de personnes se sont engagées dans ce « sas », une centaine à partir de janvier 1988. Peu ont abandonné. Une quinzaine doivent entrer en formation professionnelle qualifiante à la rentrée. Les autres, pour la plupart, sont demandeurs de cycles nouveaux, qu'ils avaient parfois refusés auparavant et qui ressemblent à ceux des « actions de formation collective », de Lormain ou de Nord : couture, dessin, gymnastique... Mais il reste à diversifier la palette, notamment pour les hommes, qui forment un gros tiers de l'effectif à l'inverse des TUS.

La formule doit être systématisée grâce à l'aide financière et technique du Fonds social euro-

péen, qui apportera 4,5 millions de francs en trois ans. Seuls restent en dehors les cas les plus « lourds ». On va aussi rechercher les directions vers lesquelles orienter les stagiaires pour une formation professionnelle (stages de l'AFPA, de l'Agence pour l'emploi, en alternance...) ou un emploi, en essayant de coordonner les efforts des différents institu-

tionnels. Mais pour quels débouchés ? Quel avenir par exemple pour M^{me} H., cinquante-deux ans, qui a encore une fille de quinze ans à charge, et « qui s'est formidablement adaptée à son stage de réinsertion à la crèche », comme l'affirme cette assistante sociale, mais quant à trouver un emploi, « elle a un problème : son âge ».

Les mutilés de la guerre économique

Certaines initiatives visent à y répondre. La ville de Belfort envisage, en donnant une formation, complémentaire aux bénéficiaires d'un TUS, de créer dans une cité HLM une régie de quartier qui pourrait à la fois fournir quelques emplois permanents et encadrer d'autres TUS, de préférence du quartier, pour des travaux d'entretien, voire de remise en état d'appartements que les HLM ou les locataires n'arrivent pas à faire et trop limités pour des professionnels. Ainsi une solidarité locale jouerait-elle. « Il faut améliorer la vie des gens, si l'on ne veut pas que les plus modestes jugent favorisés les bénéficiaires du revenu minimum », dit Christian Froust. Il compte aussi proposer une priorité d'emploi et une « prime à l'embauche » dans les collectivités locales des « départements pilotes » de la lutte contre la pauvreté : « des emplois réservés pour les mutilés de la guerre économique ».

GUY HERZLICH

L'exemple bordelais

L'impitoyable décompte des PIL

A Bordeaux, l'exemple des PIL (programmes d'insertion locale), équivalant des TUC pour les adultes, illustre les obstacles que l'on peut rencontrer quand on essaie de mettre en œuvre un dispositif prévu pour venir en aide à une population précisée.

A l'origine, mille personnes correspondaient aux critères définis pour pouvoir bénéficier de la formule. Chômeurs de longue durée depuis plus de deux ans, indemnisés par l'UNEDIC au titre de l'allocation spécifique de solidarité, financée par l'Etat, ils pouvaient tous prétendre, en théorie, occuper un emploi d'intérim, rémunéré avec 500 F supplémentaires. Dans ce cas précis, le municipal de Bordeaux leur proposait d'assurer la circulation à la sortie des écoles, le torse saisi d'un gilet de sécurité orange et fluorescent.

Sur ce « public » potentiel, trois cents ne se sont pas rendus à la convocation. Plus significatif encore, quatre cents autres considéraient qu'ils n'avaient ni les capacités ni les moyens d'occuper un tel poste. Beaucoup estimèrent que l'emploi était au-dessus de leurs forces et, terriblement découragés, ne purent saisir l'occasion.

Restaient donc trois cents postulants sélectionnés qui, en fait, devinrent vite deux cent cinquante. En effet, il apparut

que cinquante de ces PIL, ne pouvaient raisonnablement se charger d'une telle activité. Certains étaient alcooliques, d'autres étaient psychologiquement perturbés et ne pouvaient être employés sans risques.

Les responsables bordelais reconnaissent que ce décompte, impitoyable, révèle l'ampleur des drames engendrés par le chômage prolongé. Il est difficile d'imaginer une contrepartie en activité, y compris dans le cadre de cette mesure.

La leçon est éprouvante. Même si les pourcentages peuvent varier, il n'en reste pas moins que, sur mille personnes, deux cent cinquante seulement sont aptes à résumer une forme « réduite » d'intégration sociale et à peine professionnelle.

Que, à Bordeaux, sept cent cinquante chômeurs de longue durée et indemnisés n'aient pu être intégrés dans le dispositif décline d'une manière que les difficultés qui risquent de survenir dans l'application du revenu minimum. Si les personnes qui se trouvent dans une situation a priori plus favorable que les nouveaux pauvres n'ont pu accéder à ces mesures, que faut-il penser de l'état des futurs bénéficiaires du revenu minimum ? Plutôt que l'activité, l'insertion paraît la seule réponse adaptée.

A. L.

LE MONDE IMMOBILIER

Publicité

Renseignements : 45-55-91-82
Poste 4138 - 4324

Communication

Rebondissement dans l'affaire Michel Droit

M. de Chaisemartin, principal collaborateur de M. Hersant inculpé de corruption active

M. Yves de Chaisemartin, directeur adjoint de la Socpresse et bras droit de M. Robert Hersant, a été inculpé, le mardi 12 juillet, par le juge Claude Grellier, premier juge d'instruction au tribunal de Paris, de corruption active. M. de Chaisemartin est soupçonné d'avoir versé plusieurs sommes d'argent sur le compte de M. Michel Droit, alors quand que l'académicien

avait déjà quitté la Socpresse pour la CNCL. Celle-ci avait accordé au groupe de presse la Cinq et des autorisations de radio (FUN-FM). L'inculpation de M. de Chaisemartin relance l'affaire Droit au moment où le juge Philippe Boiffin s'apprête à clore l'instruction sur la première accusation de forfaiture par un non-lieu (le Monde du 13 juillet).

publiées dans différents titres du groupe, et au remboursement de frais divers (comme ceux d'un voyage de M. et M^{me} Droit au Canada, estimés à 60 000 francs).

Directeur adjoint de la Socpresse, M. Yves de Chaisemartin était l'interlocuteur privilégié de M. Droit et a signé lui-même de nombreuses lettres confirmant les paiements. M. Robert Hersant, lui, n'en aurait signé que deux - en octobre 1986 et en juin 1987 - pour confirmer l'existence d'un arrangement avec l'académicien sur la question des droits d'auteur. Sa responsabilité pourrait donc être engagée. Mais la qualité de député européen confère au PDG de la Socpresse une immunité parlementaire. Avocat de la partie civile, M^{me} Jean-Louis Bessis s'apprête donc à déposer une requête pour que soit engagée la procédure visant à la levée de cette immunité parlementaire.

Les conséquences de l'affaire pour le groupe de M. Hersant ris-

quent d'être lourdes si ses responsables sont reconnus coupables. La sanction encourue va, selon l'article 177 du Code, de deux à dix ans de prison ferme, l'amende étant directement proportionnelle au prix de l'avantage obtenu. En l'occurrence, il s'agit pas moins que de la Cinq et du réseau de radio FM.

De plus le droit commun stipule que tout avantage obtenu ou octroyé, fût-ce pour une faible partie, grâce à la corruption doit faire l'objet d'une rétrocession. Si l'irrégularité des versements à Michel Droit était avérée, et la thèse de la corruption démontrée, l'affaire déborderait une fois de plus le cadre strictement judiciaire. Les propriétaires de la Cinq, la chancellerie, les services du premier ministre, ne peuvent plus ignorer la question... et son enjeu : la réorganisation du paysage audiovisuel français.

ANNICK COJEAN

Les résultats du CESP sont publiés

Les représentants de la presse magazine menacent de démissionner

Bonne tenue de la presse quotidienne nationale : légère érosion de la presse quinzidienne régionale. Telles sont les principales tendances des résultats d'audience rendus publics, le mercredi 13 juillet, par le Centre d'études des supports de publicité (CESP). A Paris, le Parisien, avec 1 462 000 lecteurs au total, enregistre la progression la plus forte (+ 18 %), immédiatement suivie par celle du Monde (+ 7 %), qui atteint 1 541 000 lecteurs. Libération, l'Equipe et la Croix restent stables.

Quant aux résultats de la presse magazine, qui devraient faire apparaître une baisse de 6 % pour les hebdomadaires et de 13 % environ pour les mensuels, ils devraient être prochainement publiés.

Les trois administrateurs du CESP représentant le collège magazine l'ont en effet accepté, le mardi 12 juillet, malgré leurs réserves sur les changements méthodologiques intervenus depuis l'an dernier et dont ils jugent les résultats « déflationnistes » (le Monde du 8 juillet). Ces trois administrateurs - M^{me} Bertrand de la Villehuchet (groupe Hachette), Jean de Montmort (Marie-Claire) et Francis Morel, PDG des Editions mondiales - qui représentent soixante-dix titres magazine sur un total de cent dix-huit, pourraient néanmoins accepter le CESP sur ces problèmes méthodologiques (l'enquête presse 88 a été réalisée en trois vagues auprès d'un échantillon de 15 628 personnes représentatif de la population française de quinze ans et plus).

En attendant, de nouvelles discussions seront engagées avec le CESP sur ces problèmes méthodologiques (l'enquête presse 88 a été réalisée en trois vagues auprès d'un échantillon de 15 628 personnes représentatif de la population française de quinze ans et plus).

Affaire Droit, acte II. Le raisonnement est d'une logique implacable : il n'est pas de corruption sans corrupteur. L'inculpation, il y a six semaines, de M. Michel Droit pour corruption passive impliquait à court terme celle d'un membre éminent du groupe Hersant pour corruption active.

L'étude des comptes bancaires de l'académicien n'a-t-elle pas fait apparaître - entre novembre 1986 et janvier 1988 - des versements fréquents émanant de plusieurs sociétés du groupe de presse et pour un montant global de plus de 600 000 F ? Versements reconnus d'ailleurs par M. Droit et correspondant, selon lui, à une indemnité de départ du Figaro (200 000 francs) et à la session de « droits d'auteur » sur la rubrique Figaro Histoire dont il est le créateur (400 000 F).

L'attribution de la 5 en question ?

Mais l'explication n'a, semble-t-il, guère convaincu le juge, notamment cette notion de droits d'auteur jusqu'à incertaine en matière de presse. Des sommes variées et irrégulières échappent d'autre part à ces explications. Des sommes qui correspondent notamment au règlement de « piges » (paiement d'un article ponctuel)

Feu vert du gouvernement britannique

M. Murdoch peut garder 20,5 % des actions du « Financial Times »

LONDRES
de notre correspondant

Lord Young, ministre du commerce et de l'industrie, a déclaré, mardi 12 juillet, qu'il ne saisirait pas la commission des monopoles et des fusions à propos de la prise de participation de M. Rupert Murdoch dans la société Pearson, unique propriétaire du Financial Times et des deux tiers des Echoes. M. Murdoch possède actuellement 20,5 % des actions de Pearson. Lord Young estime qu'il est urgent... d'attendre. Il n'a pas l'intention d'intervenir tant que la part de M. Murdoch n'atteindra pas 25 %. Dans ce cas, la commission serait automatiquement saisie. Elle peut recommander la vente des paquets d'actions si elle juge que les règles de la concurrence sont menacées.

M. Murdoch, originaire d'Australie, mais qui a la citoyenneté américaine, est déjà propriétaire de cinq titres de la presse nationale britannique : The Times, The Sunday Times, The Sun, News of the World, et Today. La commission serait vraisemblablement hostile à cause de la participation de M. Murdoch. Au terme d'un compromis, Pearson, qui a déjà acheté les deux tiers des Echoes, pourra acquérir le reste début 1989 si le groupe reste « communautaire ».

DOMINIQUE D'HOMBRES.

Springer prend le contrôle du troisième éditeur espagnol de magazines

Le groupe de presse ouest-allemand Springer vient de prendre le contrôle du troisième éditeur espagnol de magazines, la Sociedad anónima de revistas, periódicos y ediciones (SARPE). Ce groupe publie l'essentiel des magazines féminins en Espagne (Nuevo estilo, Grecia, Prima, Muchomas, Vitadad, etc.) et a réalisé en 1987 un chiffre d'affaires d'environ 170 millions de francs. Le groupe Springer, éditeur du Bild Zeitung, Die Welt, etc., possède désormais 97,5 % de la SARPE.

Premier éditeur ouest-allemand de quotidiens, le groupe, qui a réalisé l'an dernier un bénéfice net de 96,4 millions de DM, regroupe aujourd'hui les quotidiens Bild Zeitung (4 900 000 exemplaires) et ses publications associées, Die Welt (217 000 exemplaires), Berliner Morgenpost (179 000 exemplaires)

Le Carnet du Monde

Naissances

- Joseph, Annie, Estienne, Dippy, sont nés le 11 juillet 1988, à Paris.
- M^{me} Françoise DEHOLLAIN, et leurs enfants, font part du décès de M^{me} Françoise DEHOLLAIN.
- Les obsèques ont lieu ce jour, mercredi 13 juillet 1988, à 14 heures, en l'église Saint-Antoine-de-Padoue, Le Chesnay.
- Les professeurs de l'Institut d'urbanisme et d'aménagement de la Sorbonne, ont le tristesse de faire part du décès de M^{me} Monique DURVILLE, urbaniste, professeur à l'Institut.
- Tous les membres de la famille Genès Et Michel Bruce, ont le deuil de faire part du décès de M. André GESKIS, survenu le 4 juillet 1988.
- Les obsèques et l'inhumation au cimetière de Montparnasse ont eu lieu dans la plus stricte intimité, le vendredi 8 juillet 1988.
- Le président, Le grand rabbin de France, Et les membres de l'Assemblée générale du Consistoire central des communautés juives de France, ont le regret d'annoncer le décès, le 9 juillet 1988, de leur collègue et ami Charles GUTWIRTH, trésorier adjoint.
- Toussaint Agnès Kadjar, sa fille, Chayest Kadjar, sa belle-sœur, Mohamad Ali Mirza Kadjar, son fils, Soltan Ali Mirza Kadjar, son neveu, Keykhorow Mirza Kamran Kadjar, son grand-père, Djahanmir Mirza et Navid Mirza Kamran Kadjar, ses petits-fils, ont le deuil de faire part du décès accidentel, survenu à Thonon-les-Bains, le 2 juillet 1988, de sa quatre-vingt-troisième année, de M^{me} SAI le prince Soltan Makhommed Mirza KADJAR, chef de la maison Kadjar, héritier du trône de Perse.
- L'inhumation aura lieu dans l'intimité, au cimetière nouveau de Neuilly, le 18 juillet, à 16 h 30.
- 126, boulevard Buzano, 92200 Neuilly, 243, rue Saint-Jacques, 75005 Paris.

Décès

- M^{me} Jean Mainié, M^{me} Guy Mainié, M. Philippe Mainié, M^{me} Solange Mainié, et leurs enfants, Dominique et Manuelle, Odile, Bernard et Ama, Colette, Henri et Luc, ainsi que les familles Mainié et Tamony, font part du décès de M^{me} la générale Henri MAINIÉ, qui s'est éteinte dans la paix de Senaour.
- Les obsèques ont lieu ce jour, mercredi 13 juillet 1988, à 14 heures, en l'église Saint-Antoine-de-Padoue, Le Chesnay.
- Le docteur Fatema TAWAB, nous a quittés après une vie dédiée à ses malades, le dimanche 10 juillet 1988, à l'âge de quarante-six ans.
- L'inhumation aura lieu le vendredi 15 juillet, à 9 heures, au cimetière de Père-Lachaise (entrée principale).
- L'acte de constatation des défunts aura lieu en la chapelle de la Communauté des chrétiens, 67, rue Daguerre, 75014 Paris, le samedi 16 juillet, à 10 heures.
- 17, rue de la Convention, 75015 Paris.
- M^{me} Louis Yelda, son épouse, M. Guy Yelda, son fils, les familles Yelda, Amichian et Esnays, ont le deuil de faire part du rappel à Dieu de docteur Louis YELDA, ancien de la France libre.
- leur épouse, père et parent, survenu dans sa quatre-vingt-neufième année.
- La cérémonie religieuse a été célébrée le lundi 11 juillet 1988, en l'église de Saint-Maurice (Val-de-Marne), dans l'intimité familiale.
- Le soir venu, dans leur lit : « Passons sur l'autre rive », Marc IV, 35.
- Cet avis tient lieu de faire-part.

Anniversaires

- En ce dixième anniversaire de la mort de M. Félix NAGGAR.
- Une pensée émue est adressée à ceux qui se souviennent.

Soutenances de thèses

- Université Paris-X-Nanterre, le mardi 11 juillet, M. Erik Pantou a soutenu : « La notion de juridiction constitutionnelle dans la doctrine française : essai d'analyse critique ».

CARNET DU MONDE
Tarif : la ligne HT.

Toutes rubriques 79 F
Abonnés 69 F
Communications diverses 82 F
Renseignements : 42-47-95-03

Nos abonnés, bénéficiant d'une réduction sur les insertions du « Carnet du Monde », sont priés de joindre à leur envoi de texte une des dernières bandes pour justifier de cette qualité.

Le Monde INTERNATIONAL

SWITZERLAND THE BANK FOR INTERNATIONAL SETTLEMENTS, an international institution in Basle, is looking for a STATISTICIAN/DATA BASE TECHNICIAN

INSTITUT PASTEUR HELLENIQUE Chercheur, doctorat en médecine biologie ou biochimie pour le service de biotechnologie.

Recherchons ingénieurs spécialistes études et contrôle des travaux pour adduction d'eau potable et route. Expérience travaux en Afrique. Age 35 - 45 ans.

Trans. en Fort-Noire, RFA, nous cherchons un jeune Français pour un poste de commis de cuisine.

L'IMMOBILIER

appartements ventes 1er arrdt COMEDIE FRANCAISE 4/5 p., 100 m² imm.

13e arrdt AVENUE D'ITALIE 4 p., 95 m² + balcon 30 m²

appartements achats RESEAU ORPI MGN 43-87-71-55

villas A vendre Corse, St-Florent, rénovée, vue imp.

OFFRES D'EMPLOIS Ch. prof. qualité anglaise-française. Julien-Audit

L'AGENDA Antiquités ANTIQVITE ETOILE 13, av. de la Gode-Arrière

Jeune fille au pair Joëlle, 2 ans et demi, cherche une synthèse jeune fille

appartements ventes 15e arrdt CROIX NIVERT dans imm.

locations non meublées offres Paris NATION superbe 2 p.

bureaux Locations DOMICILIATION depuis 90 F/mois

DEMANDES D'EMPLOIS Médical canadien rech. empl. en Europe

Animaux CLUB VACANCES DES ANIMAUX NALLY par Sers 88100

de musique ACHAT VIOLON VIOLONCELLE CONTRABASSE

appartements ventes 17e arrdt TOULVILLE-PERREY 4 p., part. dist.

locations meublées demandes Paris J.F. cherche chambre meublée

propriétés LI PERRELLI Maison du XIXe

automobiles ventes de 5 à 7 CV. A vendre 05 état, année 78

Bijoux TOUS LES BIJOUX ANG. et orna. bijoux complètes

Vacances - Tourisme - Loisirs VILLA A LOUER CAP D'ANTHÈSE

appartements ventes 10e arrdt RUE DES MARTYRS Part. v. sup. 4 a. 80 m²

maisons individuelles MAISON INDIV. A VENDRE MAISON BRETAGNE DU NORD

viagers FONCIAI 45-55-96-18 47, avenue Bouquet

automobiles ventes de 8 à 11 CV. Audi 100 modèles 89

Etoiles OR ETUILE OR Achet. bijoux, argent, pierres

maisons individuelles RUE DES MARTYRS Part. v. sup. 4 a. 80 m²

maisons de campagne VILLERS-SUR-MER Part. vend. petite maison

LA SELECTION DES INSTITUTIONNELS PROCHAINE PARUTION: MERCREDI 20 JUILLET DATÉ 21

DEVALLEY S.A. BNP Appels d'offres restruct. Programme intégré 1988-1990. Lafarge Coppee UAP

AVIS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS

La présente avis est publié à titre d'information seulement.

Juillet 1988



DEVANLAY

DEVANLAY S.A.

ECU 110.000.000

Crédit multi-devises à utilisations multiples à 5/7 ans

BNP Capital Markets Limited Société Générale

Banque Nationale de Paris Société Générale

Crédit Commercial de France Banco Central, Succursale de Paris

Crédit National Istituto Bancario San Paolo di Torino Succursale de Paris

Midland Bank S.A. Société de Banque Suisse

Société Générale Banque Nationale de Paris

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE BNP BNP Capital Markets Limited

LE MONDE IMMOBILIER

Publicité

Renseignements :

45-55-91-82

Poste 4138 - 4324

CAISSE DE GESTION MOBILIERE

CCM

Par décision commune, la Caisse de gestion mobilière et la Société de Bourse B. de Compiègne - G. Augustin Normand S.A. ont décidé de ne pas donner suite aux protocoles d'accords prévoyant la prise de contrôle de la Société de Bourse par la Caisse de gestion mobilière.



LE PREMIER GROUPE ALIMENTAIRE FRANÇAIS

vient d'acquiescer en Grande-Bretagne

auprès du groupe HANSON PLC

deux sociétés spécialisées dans les sauces

HP Foods et Lea & Perrins

BSN a été conseillé par

LAZARD BROTHERS & Co., Limited

et

CL-ALEXANDERS LAING & CRUICKSHANK,

du groupe CREDIT LYONNAIS

qui a initié cette opération

CL-ALEXANDERS LAING & CRUICKSHANK
Mergers & Acquisitions
Piercy House
7 Cophall Avenue
LONDON EC2R 7SE

CREDIT LYONNAIS
Direction Centrale
des Marchés de Capitaux
Affaires Industrielles
20 bis, rue La Fayette
75009 PARIS

LAZARD BROTHERS & Co., Limited
21 Moorfields, LONDON EC2P 2HT

Le Monde
PUBLICITÉ
FINANCIÈRE

Renseignements :
45-55-91-82, poste 4330



Le GROUPE PELEGE, renforcé au niveau de son capital et simplifié dans sa structure, poursuit son développement. Ainsi, les actionnaires de PELEGE SA-SMCI, réunis le 4 juillet 1988 en Assemblée Générale Extraordinaire, ont décidé la fusion des 2 sociétés par absorption de la SMCI par PELEGE SA. Aux termes de cette fusion qui prend effet au 1^{er} janvier 1988, le capital de PELEGE SA est porté à 240 millions de F. (Monsieur Michel PELEGE détient à titre personnel 78,2% de ce capital, le CRÉDIT LYONNAIS : 10,6% et les collaborateurs du Groupe 11,2%). L'activité du Groupe se développe dans tous les secteurs de l'immobilier et de la construction. De la promotion au BTP en passant par l'administration de biens, la finance, l'ingénierie... La forte croissance des résultats et du chiffre d'affaires en 3 ans témoigne du développement très important des activités du Groupe. En effet, les résultats du Groupe après impôts en 1988, hors NORD FRANCE, devraient être supérieurs à 50 Millions de Francs. Au regard des 8,2 Millions de Francs de résultats en 1985, le résultat du Groupe aura été multiplié par 6 en 3 ans. Dans le même temps, le volume d'affaires en promotion et administration de biens a été multiplié par 5 en 3 ans, passant de 686 Millions de Francs en 1985 à une prévision de 3,3 Milliards de Francs en 1988. Avec NORD FRANCE, le chiffre d'affaires 88 de l'ensemble du Groupe devrait être de l'ordre de 5,5 Milliards de Francs.

Appel d'offres restreint - Appel à candidature
Programme intégré méditerranéen pour la région
Midi-Pyrénées

Objet du marché :
Dans le cadre du programme intégré méditerranéen, il est recherché un organisme indépendant qui sera chargé de mesurer l'impact des actions retenues (agriculture, industrie, tourisme, désenclavement) sur l'environnement socio-économique de la région Midi-Pyrénées et de donner son avis sur la mise en œuvre des programmes.

Capacités et qualités des candidats (à justifier) :
Connaissances des sciences économiques, méthodologie d'évaluation au niveau macro et micro économique, analyse, coût bénéfice, programmation rationnelle par objectif. Connaissances en matière d'ingénierie, de programmation et de gestion des projets.

Expérience pratique du fonctionnement de l'administration publique en France et notamment de la gestion financière, de l'organisation et des méthodes de travail administratif et de l'information, dans les exercices antérieurs d'évaluation que ce soit dans le secteur privé ou le secteur public.

Capacité d'expertises spécifiques à la mise en œuvre de toutes les mesures contenues dans le P.I.M. en faisant appel éventuellement à des concours extérieurs mais qui seront bien identifiés le cas échéant dans le dépôt de candidature.

Date limite de réception des candidatures :
Lundi 25 juillet 1988 à 12 heures à la préfecture de la région Midi-Pyrénées - S.G.A.R. - 78, allées Jean-Jaurès, 31000 Toulouse.

Renseignements et modalités :
La consultation ou la communication du cahier des charges relatif au présent marché peut être demandée à la même adresse - M. Claude Saint-Michel, tél. : 61-62-01-49.



Lafarge
Coppee
prend la parole
aux
1^{res} Journées Prospectives
du journal
Le Monde
11.12.13 Octobre 1988 à l'UNESCO
Tél. (1) 47.53.70.70

UAP SICAV DE L'UNION DES ASSURANCES DE PARIS

SOCIÉTÉ D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE	AL.T.O.	AL.T.E.F.I.	ACTIONS FRANCE	ACTIONS SELECTIONNEES	AEDIFICANDI	L'U.A.P. INVESTISSEMENTS
Orientation	Obligations françaises	Obligations françaises et étrangères	60% minimum actions françaises (CFA & Money)	Valeurs françaises dominantes	Placements à caractère immobilier	Valeurs étrangères dominantes
SITUATION AU 30.06.1988						
- Nombre d'actions en circulation	8.280.161	4.852.002	1.617.551	1.417.553	5.727.748	1.128.248
- Actif net total (en millions de F) réparti comme suit :	1.440,48	817,44	423,93	725,32	3.162,64	1.211,25
a) France :						
- obligations classiques et indexées	82,9 %	51,78 %	26,1 %	38,6 %	28,7 %	24,3 %
- obligations convertibles		adant	2,5 %	0,6 %	1,6 %	6,1 %
- actions		adant	67,5 %	42,5 %	49,7 %	24,4 %
b) Etranger : actions et obligations	9,9 %	38,2 %	adant	24,2 %	5,3 %	45,1 %
c) Disponibilités + SICAV de trésorerie	6,2 %	10,1 %	6,6 %	2,5 %	4,7 %	6,1 %
- Valeur liquidative de l'action (en F)	173,77	281,74	416,67	518,58	552,16	397,17
PERFORMANCES QUANTITATIVES						
(dividende net réinvesti lors du détachement)						
Gain total :						
- sur une période de 5 ans (depuis le 30.6.83)	+ 85,7 %	+ 84,7 %	+ 178 - %	+ 150,8 %	+ 183,1 %	+ 68,9 %
- sur une période de 10 ans (depuis le 30.6.76)	+ 284,55 %	+ 255,96 %	-	+ 481,52 %	+ 525,88 %	+ 336,80 %

Souscriptions et rachats reçus aux guichets de
la BANQUE WORMS
45, Boulevard Haussmann, 75009 PARIS (Tél. 42.66.90.10)
et dans ses diverses agences

TEUR HELLENIQUE
laboratoire en médecine
pour le service de biotechnologie.
médecine biologique ou biochimie
médecine ou biologie ou biochimie
médecine et spécialité de virologie.

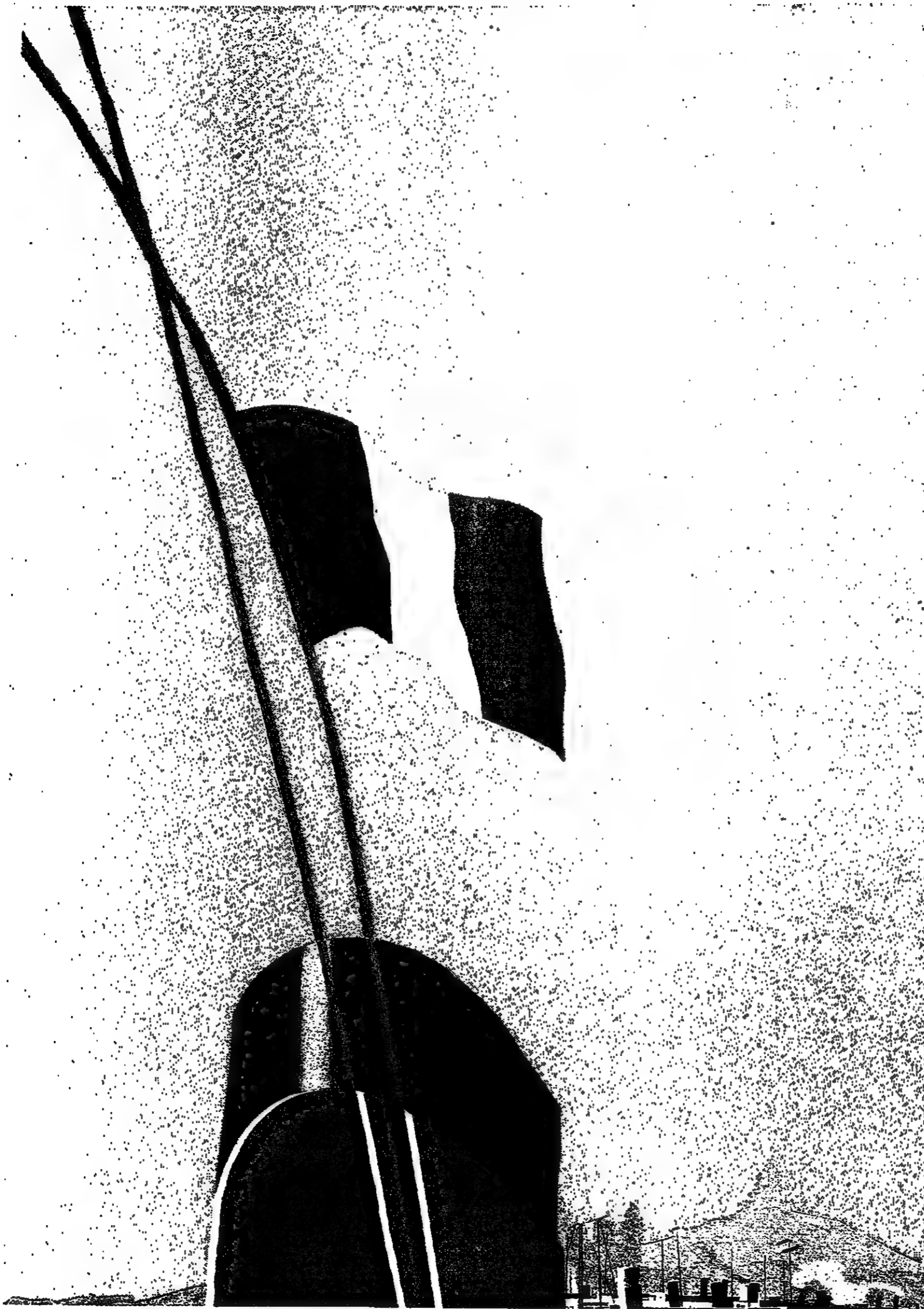
BILIER
villas
bureaux
COMMUNICATIONS
AGENCE 42-94-85
SIEGE SOCIAL
AGENCE 42-94-85
local commercial
fonds de commerce
immobilier information

NON DES INSTITUTIONNELS
OCHIANI
IDI 20 JUILLET DATE 21

(Publicité)

MAIRIE EXPO

Le rendez-vous annuel des élus et décideurs des collectivités locales



MARSEILLE

14-18 OCTOBRE 1988



VILLE DE MARSEILLE



CRÉDIT LOCAL DE FRANCE

SARE

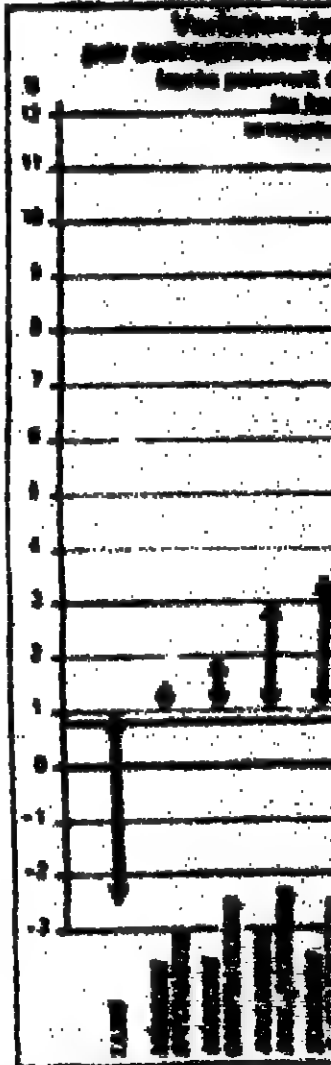


SOCIÉTÉ DES EAUX DE MARSEILLE

Relations Publiques de France, 7 bis, place du Palais Bourbon, 75007 PARIS - Tél.: 47.53.93.16

Avantage REX entrepreneurs et aux indépendants

Le revenu maximal de 100 000 francs par an de plus de 100 par an. Ce chiffre de plus de 100 par an est un chiffre qui a pour origine des...



Le franc a subi une dépréciation de 10% par rapport à son niveau de 1980. Cette dépréciation a entraîné une augmentation de l'inflation...

Marseille a été choisie pour accueillir l'Exposition de 1988. Cette décision a été prise par le Comité d'organisation de l'Exposition...

Marchés financiers

BOURSE DU 12 JUILLET

PARIS

Table of stock market data for Paris, including various indices and individual stock prices.

LA BOURSE SUR MINUTE 36-15 TAPÉZ LEMONDRE

Marché des options négociables le 12 juillet 1988

MATIF table showing market data for MATIF (Marché à Terme International de France).

INDICES table showing various market indices and their values.

Table of exchange rates (Cote des changes) for various currencies.

Table of gold prices (Marché libre de l'or) for various gold products.

Main table titled 'Règlement mensuel' containing detailed financial data, including company names, values, and percentages.

Table titled 'Comptant' and 'SICAV' containing financial data for various companies and funds.

Table titled 'Cote des changes' and 'Marché libre de l'or' containing exchange rates and gold prices.

PUBLICITÉ FINANCIÈRE Renseignements : 45-55-91, poste 4330

© coupon détaché - o : offert - d : droit détaché - d : demandé - p : prix président - * : marché corrélu

ÉTRANGER	POLITIQUE	SOCIÉTÉ	ARTS ET SPECTACLES	ÉCONOMIE	SERVICES	TÉLÉMATIQUE
3 Washington renvoie à son tour l'ambassadeur du Nicaragua. 4 Afghanistan : l'aide au retour des réfugiés. 9 URSS : les députés du Haut-Karabakh ont proclamé le rattachement de leur région à l'Arménie.	10 Réorganisation à l'Élysée pour le second septennat. 11 Les réactions de M. Mitterrand aux propositions de M. Gorbatchev.	12 Mise en place d'une nouvelle haute hiérarchie judiciaire. — SPORTS : le Tour de France. 21 COMMUNICATION : rattachement dans l'affaire Michel Droit.	13 Le 42 ^e Festival d'Avignon. 14 Création d'Armide, à Aix-en-Provence. 15 Clichés du XIX ^e siècle à Orsay et au CNP. — Holbein le jeune à Bâle. 16 Expositions.	25 Les revenus des Français entre 1984 et 1987 : avantage aux entrepreneurs individuels et aux indépendants. — Les orientations du ministre du travail, M. Soisson. 26-27 Marchés financiers.	Abonnements 12 Annonces classées 22 Carnet 21 Météorologie 19 Mots croisés 19 Radio-télévision 19 Spectacles 18	● Admissions aux grandes écoles : ENSAM, INT Ingénieur France et ESC Lyon ECOLES. 36-15 tapez LEMONDE ● Tous les jeux du Monde JEJ ● Abonnés-vous au Monde de l'éducation avec 50 % de réduction ABO 36-15 tapez LM

L'impôt de solidarité sur la fortune En attendant le débat d'automne

L'impôt de solidarité sur la fortune (ISF) devrait être examiné, le mercredi 13 juillet, en conseil des ministres. Le texte du projet de loi qui sera discuté au Parlement à la rentrée n'a pas posé de problème au Conseil d'État, auquel il avait été soumis la semaine dernière. Seule question de fond posée : les membres du conseil d'administration d'une société exercent-ils *ipso facto* des fonctions de direction, une des conditions permettant de bénéficier de l'exonération accordée à l'outil de travail ?

Au fur et à mesure que se présentent les positions sur l'ISF apparaît l'idée que le véritable débat n'a pas encore eu lieu. Ou pas complètement. De même les véritables choix restent-ils probablement à faire. Les positions demeurent, en effet, très éloignées entre les partisans d'un impôt de redistribution, style 1982, et les adversaires de cet impôt, qui n'accepteraient un ISF qu'à la condition d'un réaménagement général des impôts sur le patrimoine (droits de succession, taxes foncières, etc.). Dans le premier groupe se rangent de nombreux élus socialistes, qui n'acceptent pas que l'ISF soit réduit à une mesure symbolique, faisant

notamment valoir l'urgence d'un revenu minimum et la nécessité de le financer par un prélèvement sur les Français les plus riches.

Dans l'autre groupe se rangent les centristes et autres députés de droite non pas hostiles à une mesure de solidarité mais inquiets de voir introduit dans notre système fiscal un impôt à l'assiette discutabile (pourquoi tant d'exonérations, comment les justifier, comment les limiter... ?) et aux taux dangereux à manier dans la mesure où les détenteurs du « capital » — que cela pleuse ou non — seront de plus en plus courtisés dans l'Europe sans frontière de demain.

Comment présenter au débat d'automne MM. Mitterrand, Rocard et Bérégovoy ? Le président de la République est très sensible au lien — qu'il aurait voulu plus étroit dans le temps et dans les sommes en jeu — entre l'impôt de solidarité et revenu minimum. Pour cette raison, sa préférence aurait été pour des taux plus élevés que ceux qui ont finalement été retenus sous la pression de M. Rocard (moins de 1 %). M. Bérégovoy, dont la convergence de vues est toujours parfaite avec l'Élysée, était partisan

d'une reprise de l'IGF style 1982, avec des taux à peine réduits, supérieurs en tout cas à 1 %.

« L'IGF n'a pas eu d'effets maléfiques de 1982 à 1986. Ne dramatisons pas l'effet d'une mesure qui existe chez la plupart de nos voisins », déclare le ministre de l'économie.

M. Rocard n'est pas tout à fait de cet avis. Sensible à l'argument « solidarité », il accorde beaucoup d'importance à l'effet que risque de produire un impôt par nature mal bâti, discutabile, qui frappera surtout les biens immobiliers — déjà sensiblement imposés à travers les taxes foncières — et qui soulèvera d'interminables débats quant à la définition de l'« outil de travail » qu'on veut exonérer mais qu'il aurait volontiers, lui, imposé à taux très faible.

On lira, d'autre part, la position du groupe de l'Union du centre telle qu'elle s'est exprimée par la voix de son président, M. Pierre Méhaignerie. Suite du débat en octobre au Parlement, un débat qui risque d'être beaucoup plus chaud qu'on ne le pense généralement.

Al. V.

TUNISIE Suppression de la présidence à vie

TUNIS. — La chambre des députés a adopté, le mardi 12 juillet, en seconde lecture, le projet de réforme de la Constitution. Ce projet, voté une première fois au printemps dernier (le Monde du 10 mars) « tend à renforcer le régime républicain et la démocratie » dans le pays. Il porte notamment sur la suppression de la présidence de la République à vie, spécialement instituée, en 1975, pour M. Bourguiba.

Selon les articles amendés, le président de la République est élu au suffrage universel pour un mandat, et il est rééligible deux fois consécutives. Le candidat à la présidence doit avoir quarante ans au moins et soixante-dix ans au plus. M. Bourguiba avait été déposé à l'âge de quatre-vingt-quatre ans.

Le projet d'amendement supprime aussi la succession automatique qui fait du premier ministre le successeur du président, en cas de vacance du pouvoir. Il est aujourd'hui proposé que le président de la chambre des députés prenne en charge les affaires de l'État pour une période de quarante-cinq à soixante jours, au bout de laquelle des élections présidentielles seront organisées.

Ces amendements prévoient aussi des mesures transitoires qui dotent le président Ben Ali, dont le mandat expire en novembre 1991, d'instruments législatifs constitutionnels l'autorisant à « choisir le moment approprié, en cas de nécessité ou si l'intérêt supérieur l'exige, d'organiser des élections présidentielles ou législatives anticipées ». — (AFP.)

Lancement réussi de la deuxième sonde soviétique vers Phobos

Une semaine après le tir de leur première sonde spatiale automatique Phobos-1 en direction de la planète Mars, les Soviétiques ont une nouvelle fois réussi en lançant, mardi 12 juillet vers 19 heures (heure française), Phobos-2. Comme celle qui l'a précédée, cette sonde d'un peu plus de six tonnes mettra deux cents jours pour parcourir les 190 millions de kilomètres qui la séparent du satellite de la planète rouge. C'est en effet dans les derniers jours de janvier que les deux engins doivent arriver dans la banlieue martienne. A partir de cet instant, les calculs vont se multiplier pour affiner les orbites des deux sondes et préparer ce qui sera le clou de la mission : le survol en rasoties de cette grosse pomme de terre qu'est Phobos.

Cette partie de l'expérience, qui doit avoir lieu entre le 7 et le 9 avril de l'année prochaine pour la première des deux sondes et entre le 25 et le 30 mai pour la seconde, est d'autant plus importante qu'elle devrait permettre d'étudier de près le satellite, qui est peut-être un vestige de l'époque à laquelle se sont formées les planètes du système solaire. A cette fin, outre la mise en route des multiples expériences préparées par une dizaine de pays dont la France, seront déposés à la surface de Phobos deux laboratoires autonomes (DAS) destinés à l'étude mécanique et chimique du sol et un engin, une sorte de santerelle qui,

plusieurs heures durant, effectuera des bonds d'une vingtaine de mètres pour recueillir des informations sur la dureté du sol de Phobos, la gravité qui règne à sa surface et la valeur éventuelle de son champ magnétique.

Mort du cinéaste américain Joshua Logan

Le cinéaste américain Joshua Logan est mort le 12 juillet à son domicile de Manhattan. Il était âgé de soixante-dix-neuf ans.

Né à Texarkana au Texas en 1908, il fit d'abord un homme de théâtre. Il débuta à Hollywood comme scénariste, collabora en 1938 à la réalisation de *College Mike*, d'Arthur Ripley, pour entrer à Broadway une carrière brillante. Il revint au cinéma en 1955 et tourna *Picnic*, chronique de meurs provinciales, d'après une pièce de William Inge, dont il assure également la mise en scène au théâtre. Le film remporta un grand succès, suscitant les interprètes, William Holden, Kim Novak, Rosalind Russell, Susan Strasberg, contribuent. La critique française, et particulièrement *les Cahiers du cinéma*, vint alors en Logan un réalisateur à placer au même rang que Richard Brooks, Robert Aldrich ou Nicholas Ray. C'était peut-être aller un peu vite en besogne.

Bus-Stop (1956), toujours d'après William Inge, fait encore illusion grâce à Marilyn Monroe, mélancolique et douloureuse, dans un rôle de chanteuse de beuglant d'Arizona, qu'elle a travaillé avec Lee Strasberg, le maître de l'Actor's Studio. Mais *Sayonara* (1957), lord mélodrame sentimental, est l'épave de vérité : tout le monde déchanté.

Logan devait aussi commettre une transposition hollywoodienne de *Fanny*, de Marcel Pagnol (1961), avec Charles Boyer, Leslie Caron, et tourner des comédies musicales à grand spectacle, *South Pacific* (1958), *Camelot* (1967), *La Kerneuse de l'Ouest* (1969). J.S.

BOURSE DE PARIS Matinée du 13 juillet Peu d'artifice

A la veille du 14 juillet, la Bourse n'a pas déployé d'artifice pour dissimuler son anxiété. Car, après la fête nationale, seront publiés vendredi les résultats de la balance commerciale américaine du mois de mai. Dans cette perspective, les investisseurs ont préféré se désengager. L'indice CAC 40 a ainsi perdu 1,25 % en fin de matinée, pour se situer à 1.255,40. Parmi les baisses figurent les valeurs phares comme Soumer Alibert (- 5 %), L'Air liquide (- 4 %) et Michelin (- 3 %). En hausse se distinguaient l'Institut Mérieux (+ 4 %) et le nouveau LVMH (+ 3 %).

« M. Jospin : La deuxième guerre mondiale devra être étudiée de façon approfondie. » — M. Lionel Jospin, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, a déclaré, le mardi 12 juillet, qu'il allait demander aux enseignants des classes de première de veiller à « faire étudier de façon approfondie » la seconde guerre mondiale, qui figure désormais à la fin du programme d'histoire de cette classe. Le ministre d'État a souligné « après les inquiétudes suscitées par la suppression de la période 1939-1945 du « menu » des classes terminales, et donc du baccalauréat (le Monde du 13 juillet). « On reviendra et reprendra cette période en début de terminale sous forme de bilan. Cela figurera dans les programmes du baccalauréat comme dans les manuels », a précisé M. Jospin. Devant les protestations, l'académie avait en effet fait ajouter un paragraphe sur le « bilan » de la seconde guerre mondiale aux programmes préparés sous son prédecesseur, et qui ne devaient commencer qu'en 1947.

Le numéro de « Monde » daté 13 juillet 1988 a été tiré à 509 465 exemplaires

A B C D E F G

La déclaration de l'Union du centre

« Gouverner sérieusement »

Au nom de l'Union du centre, M. Pierre Méhaignerie a fait, le 12 juillet, au sujet de l'ISF, une déclaration dont voici les messages essentiels :

« Il s'agit de savoir si gouverner sérieusement, c'est gouverner sérieusement. Car il y a un problème évident de fiscalité du patrimoine en France. Le gouvernement est-il franchement animé d'une volonté de moderniser l'ensemble de notre fiscalité du patrimoine ? Si tel est le cas, qu'il nous propose alors parallèlement à l'ISF une refonte et un sensible allègement de trois impôts qui sont : les droits de succession (...); les droits de mutation à titre onéreux (...); l'impôt foncier (...).

» Manifestement, Michel Rocard n'a pas choisi cette voie. Il a fini par accepter la reconduction d'un impôt archaïque et anti-économique, en obtenant seulement certaines améliorations.

» Durant la discussion du texte, nous nous battons dans quatre directions :

» — Considérer l'ISF comme un à-venir sur les droits de succession. Cette idée que M. Rocard lui-même a d'ailleurs émise permettrait de répartir le poids des droits de succession dans le temps, d'apporter immédiatement une recette fiscale à l'État, sans alourdir la fiscalité du patrimoine ;

» — Le texte serait voté pour une période provisoire allant jusqu'au 31 décembre 1992 pour permettre au gouvernement de déposer un texte de réforme complète de la fiscalité du patrimoine ;

» — Le plafonnement à 80 % du revenu imposable doit inclure non seulement l'ISF et l'impôt sur le revenu, mais aussi l'impôt foncier, faute de quoi il conviendrait de réduire le plafonnement à 70 % ;

» — Cette loi doit épargner plus largement les PME, entreprises agricoles, commerciales et artisanales lors de leur transmission.

L'UDC déterminera son vote en fonction des réponses apportées à ces quatre exigences. »

Parce que nous avons édifié notre entreprise sur des principes de rigueur, d'expérience, sur des valeurs sûres, nous pouvons innover chaque jour en matière d'assurance, d'épargne, de prévoyance pour que nos produits et notre service répondent toujours mieux à vos attentes.

UAP
N° 1 OBLIGE.

ANNÉE - N° 13618 - 4,80 F

Premier accord de principe sur l'Angola et la Namibie

Détente régionale

Le chef de la délégation sud-africaine a déclaré qu'un accord de principe a été trouvé sur « un ensemble de principes » — qu'il ne faut pas confondre avec « obligations impératives » — sur la voie d'un véritable paix régionale à l'avenir.

(Lire page 4.)

La victoire

Après plus d'une semaine de négociations, les dirigeants mexicains ont annoncé le mercredi 13 juillet, que l'Union démocratique nationale (UDN) avait remporté les élections présidentielles. Le candidat PRI, M. Carlos Salinas Gortari, a obtenu 50,36 % suffrages exprimés et 51,12 % à M. Cuauhtémoc Cárdenas (coalition de centre et de gauche) et 17,8 pour M. Manuel Clouthier (Parti d'action nationale, PAN, droite).

MEXICO

de notre correspondant en Amérique centrale

La victoire de 1988 est le coup plus serré de la Coalition démocratique (200 millions de voix).

LE MONDE diplo

LE PRIX DE LA PAIX

par CLAUDE JUHAN

Les États-Unis et l'URSS ont pour leur part leur propre prix Nobel de la paix. Mais la sélection est plus complexe que celle de la Norvège. Les deux candidats sont les États-Unis et l'URSS.

NOIRS AMÉRICAINS

Les dirigeants de la communauté noire américaine ont décidé de ne pas participer à la cérémonie de remise du prix Nobel de la paix à Oslo.